

La natalité porte la croissance démographique

Yves Jauneau*

Au 1^{er} janvier 2007, la population vivant en France est de 63,4 millions d'habitants (Richet-Mastain L., 2007). Ce chiffre est basé sur les estimations de population établies à partir des statistiques d'état civil, d'une estimation du solde migratoire et des dernières enquêtes de recensement (*encadré 1*). Environ 61,5 millions d'individus vivent en France métropolitaine et 1,9 million dans les départements d'outre-mer (Dom). Par ailleurs, les collectivités d'outre-mer (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna) abritent 0,7 million d'habitants. En 2006, la France¹ (métropole et Dom) se place au deuxième rang des pays les plus peuplés d'Europe avec 13,6 % de la population totale de l'Union européenne à 25, derrière l'Allemagne (17,7 %) et devant le Royaume-Uni (13,0 %), l'Italie (12,7 %), l'Espagne (9,6 %) et la Pologne (8,2 %).

Un solde naturel record en 2006

La population française a augmenté de 393 000 personnes en 2006, soit une croissance de 6,2 ‰ contre 5,8 ‰ en 2005. En 2006, l'excédent des naissances sur les décès (ou solde naturel) explique environ les trois quarts de la hausse de la population française, et l'excédent des entrées sur les sorties du territoire (ou solde migratoire) en explique un quart. Le solde naturel atteint en effet 299 000 personnes en 2006, soit son niveau le plus élevé depuis trente ans. Le solde migratoire, évalué à environ 94 000 personnes, est en légère progression par rapport à 2005 (*figure 1*).

1. Évolution générale de la situation démographique

en milliers

Année	Population au 1 ^{er} janvier	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Solde migratoire évalué	Ajustement ¹
1985	56 461,2	796,5	560,5	+ 236,0	+ 42	+ 0
1990	58 029,4	793,9	534,5	+ 259,4	+ 77	- 52
1995	59 315,1	759,7	540,4	+ 219,3	+ 42	- 54
1999	60 158,5	776,5	547,4	+ 229,2	+ 61	+ 89
2000	60 538,0	808,2	540,7	+ 267,5	+ 71	+ 87
2001	60 963,8	804,1	541,2	+ 262,9	+ 87	+ 86
2002	61 399,3	793,6	545,4	+ 248,3	+ 97	+ 87
2003	61 831,8	793,9	562,6	+ 231,3	+ 102	+ 87
2004	62 251,8	800,2	519,6	+ 280,6	+ 105	+ 0
2005	62 637,6	807,8	538,2	+ 269,6	+ 92	+ 0
2006 _p	62 998,8	830,3	531,1	+ 299,2	+ 94	+ 0
2007 _p	63 392,1	-	-	-	-	-

1. Voir encadré 1.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

* Yves Jauneau appartient à la division Études Sociales de l'Insee.

1. Dans toute la suite, les données portent sur la France métropolitaine et les Dom et n'incluent pas les collectivités d'outre-mer.

Estimations de population et enquêtes annuelles de recensement

Au 1^{er} janvier de chaque année, l'Insee réalise des **estimations de population**. Ces estimations se basent, pour les naissances et les décès, sur les données de l'**état civil**, transmises par les mairies et exploitées par l'Insee. Le **solde migratoire**, différence entre les entrées et les sorties du territoire, est estimé. Dans ce domaine, les sources administratives ou statistiques sont rares. L'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), le ministère de l'Intérieur et l'Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), disposent d'informations sur les entrées de ressortissants des pays hors Union européenne. Les sorties d'étrangers, les mouvements de Français et de ressortissants de l'Union européenne ne font pas l'objet de décomptes administratifs systématiques. Pour estimer le solde migratoire, l'Insee s'appuie sur ces données partielles et les complète en prolongeant les tendances passées, appréciées à partir des recensements.

Les estimations de population deviennent définitives dès lors que les résultats d'un nouveau **recensement de la population** sont disponibles. En 2004, avec la mise en œuvre de la nouvelle méthode de recensement, basée sur des enquêtes annuelles étalées sur un cycle de cinq ans, la situation démographique de 2006, comme celle des années précédentes, sera établie de façon définitive quand les résultats des enquêtes annuelles 2004 à 2008 seront connus. Les collectes déjà réalisées et exploitées (2004, 2005 et 2006) contribuent à une première estimation des résultats. Elles conduisent à réviser à la hausse la population estimée à partir des données du dernier recensement général de 1999. L'ajustement est de l'ordre de 436 000 et a été uniformément réparti sur les années 1999 à 2003. En 2006, cet ajustement a été augmenté de 126 000 pour tenir compte de la collecte de recensement de 2006.

La croissance démographique est très dynamique dans les départements de la façade atlantique et du Sud, alors que le nombre d'habitants stagne, voire diminue, dans les départements du Centre ou du Nord-Est (Degorre A., Redor P., 2007). Entre 1999 et 2005, l'évolution annuelle moyenne de population a été maximale en Haute-Garonne (+ 1,7 %) et dans les Alpes-de-Haute-Provence (+ 1,6 %) et minimale dans la Creuse (- 0,3 %) et la Haute-Marne (- 0,7 %). Les migrations internes entre départements, plus marquées que dans les années 1990, expliquent en grande partie ces disparités. Mais ces migrations de résidents ne sont pas les seuls mouvements de population. Ainsi, à un instant donné, la prise en compte des mouvements touristiques sur un territoire permet d'appréhender sa population d'une autre manière. Cette population, appelée population « présente », peut parfois fortement différer de la population résidente habituellement utilisée dans les études démographiques (encadré 2).

L'exception démographique française

Selon les premières estimations démographiques de l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), la population de l'Union européenne à 25 pays est d'environ 465,5 millions d'habitants² au 1^{er} janvier 2007, soit une hausse de 1,9 million de personnes en un an. La croissance démographique dans l'Union européenne est de 3,7 ‰ en 2006, elle ralentit légèrement par rapport à 2005 et 2004 (respectivement + 4,0 ‰ et + 4,6 ‰). Mais les évolutions démographiques sont très contrastées en Europe. Eurostat a établi une typologie des pays de l'Union européenne selon les principales caractéristiques de leur évolution démographique en 2006 (Eurostat, 2007) :

2. Ce total n'inclut pas la Roumanie et la Bulgarie, entrées dans l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007, et qui comptent respectivement 21,6 et 7,7 millions d'habitants.

- croissance due exclusivement aux migrations : Slovénie, Slovaquie,
- croissance due principalement aux migrations : Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suède,
- croissance due principalement à l'accroissement naturel : Finlande, France,
- croissance due exclusivement à l'accroissement naturel : Pays-Bas,
- recul dû exclusivement à l'accroissement naturel : Allemagne, Hongrie,
- recul dû principalement à l'accroissement naturel : Estonie, Lettonie, Lituanie,
- recul dû principalement aux migrations : Pologne,
- recul dû exclusivement aux migrations : aucun pays.

La croissance démographique française, portée par un taux d'accroissement naturel supérieur à la moyenne européenne (+ 4,7 ‰ contre + 1,0 ‰), ne trouve d'équivalent que dans deux autres pays de l'Union européenne (Finlande, Pays-Bas). En 2006, la France contribue pour 60 % au solde migratoire observé dans l'Union européenne, et seulement pour 5 % à son solde migratoire³.

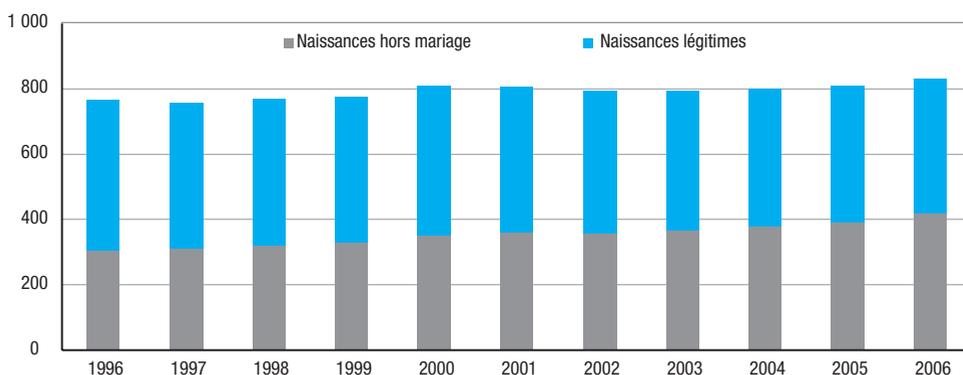
Toujours plus de naissances en dehors du mariage

Depuis 1981, la natalité n'a jamais été aussi forte en France : 830 000 naissances vivantes ont été enregistrées en 2006, soit 22 000 de plus qu'en 2005. Le taux de natalité français s'établit à 13,1 ‰ en 2006, contre 12,9 ‰ en 2005. Les naissances hors mariage sont toujours plus nombreuses (figure 2). Elles représentent 50,5 % du total des naissances en 2006, contre 48,4 % en 2005 et 39,9 % en 1996. Entre 1996 et 2006, le nombre de naissances hors mariage a augmenté en moyenne de 3,2 % chaque année, alors que les naissances légitimes ont reculé en moyenne chaque année de 1,1 %.

La proportion de naissances hors mariage s'accroît aussi dans l'Union européenne : elle est passée de 23 % à 33 % entre 1996 et 2005 (Eurostat, 2006). La progression est comparable à celle observée en France et la part des naissances hors mariage n'y est supérieure que dans deux pays : l'Estonie (59 %) et la Suède (55 %). Dans beaucoup de pays européens, les

2. Naissances légitimes et naissances hors mariage

en milliers



Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

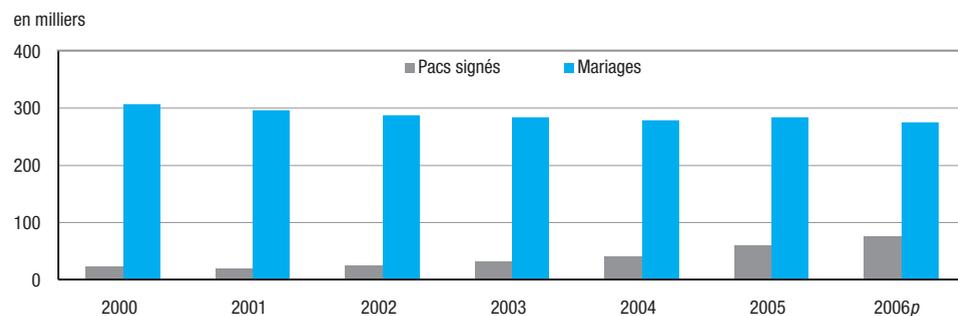
3. Les statistiques sur le solde migratoire, souvent basées sur des estimations, sont plus fragiles que celles relatives à l'excédent naturel. Ce chiffre doit donc être analysé avec prudence.

naissances hors mariage sont encore minoritaires. C'est le cas de la plupart des pays du Sud (Malte : 20 %, Italie : 17 %, Grèce : 5 % et Chypre : 4 %) mais aussi de la Pologne (18 %). L'indicateur conjonctuel de fécondité – qui mesure le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme de 15-49 ans avec les conditions de fécondité du moment – atteint 2,00 en France en 2006 contre 1,94 en 2005 et 1,92 en 2004. En 2006, la hausse de la fécondité concerne toutes les classes d'âge, y compris les femmes de 15 à 24 ans et celles de 25 à 29 ans, pour lesquelles la fécondité avait diminué en 2005. Néanmoins, la hausse est plus marquée pour les femmes de 35 ans ou plus qui contribuent en 2006 à 18,7 % de l'indice conjonctuel de fécondité contre 18,2 % en 2005 et 17,6 % en 2004. L'âge moyen des mères continue donc d'augmenter, il atteint 29,8 ans en 2006 contre 29,7 ans en 2005 et 29,5 ans en 2004. La France possède, avec l'Irlande, l'indicateur conjonctuel de fécondité le plus élevé de l'Union européenne. La fécondité oppose fortement les pays de l'Europe centrale et septentrionale, où les indicateurs conjonctuels de fécondité sont supérieurs à 1,7, et les autres, notamment les derniers pays entrés dans l'Union européenne, où ils sont inférieurs à 1,4.

Une union sur cinq est un pacs en 2006

En 2006, 274 000 mariages ont été célébrés en France métropolitaine et dans les Dom, soit 9 000 de moins qu'en 2005 (*figure 3*). Le nombre de mariages est le plus faible depuis 1995. Le nombre de premiers mariages continue en particulier de reculer, au contraire des remariages. Les hommes se marient pour la première fois en moyenne deux ans plus tard que les femmes : leur âge moyen au premier mariage est ainsi de 31,1 ans en 2006 contre 29,1 ans pour les femmes. En dix ans, l'âge à la première union a été repoussé de 2,0 ans pour les femmes et de 2,2 ans pour les hommes. Le pacte civil de solidarité (pacs) continue sa progression. En 2006, près de 76 000 contrats ont été signés contre 60 000 en 2005 et 40 000 en 2004. Environ 152 000 divorces ont été enregistrés en 2005, contre 131 000 en 2004. Par ailleurs, 9 600 pacs ont été dissous en 2006, soit 1 000 de plus qu'en 2005. Depuis la création du pacs en 1999, environ 13 % des contrats signés ont été dissous.

3. Mariages et pacs



Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes ; ministère de la Justice, sous-direction de la statistique, des études et de la documentation.

Recul de la mortalité et hausse de l'espérance de vie

En 2006, environ 531 000 décès ont été enregistrés en France métropolitaine et dans les Dom, soit 6 000 de moins qu'en 2005 (- 1,3 %). Pour la troisième année consécutive, la mortalité est inférieure à celle que l'on pourrait attendre compte tenu du vieillissement de la population et des taux de mortalité observés au cours des dernières décennies. Le recul de

Encadré 2

Population présente et population résidente : l'impact des échanges touristiques

La population d'un territoire est généralement définie comme le nombre de résidents de ce territoire, et considérée comme invariante tout au long de l'année. Mais la population résidente peut être augmentée ou diminuée de façon significative à certaines périodes de l'année par les échanges touristiques¹. La population présente sur un territoire est en effet égale à la population résidente diminuée du nombre d'habitants partis en voyage et augmentée du nombre de touristes séjournant sur le territoire. À l'échelle nationale, ce solde est égal au nombre de touristes étrangers présents diminué du nombre de touristes français partis à l'étranger. À l'échelle départementale, il faut y ajouter le nombre de touristes français venus d'un autre département et y enlever le nombre de résidents partis faire du tourisme dans un autre département. Une récente étude de la Direction du Tourisme² a permis d'évaluer plus précisément cette population présente, pour chaque département et pour chaque jour de l'année (Terrier, 2007). La prise en compte de la population présente est importante pour adapter l'offre d'équipements ou de services. Elle permet en outre de faire le lien direct avec la forte saisonnalité de l'emploi dans certains territoires. Ainsi, en 2005, alors que la population résidente en France métropolitaine est d'environ 60,3 millions, la population présente moyenne est de 61,3 millions, c'est-à-dire 1,02 fois la population résidente (figure 4). Chaque jour, le

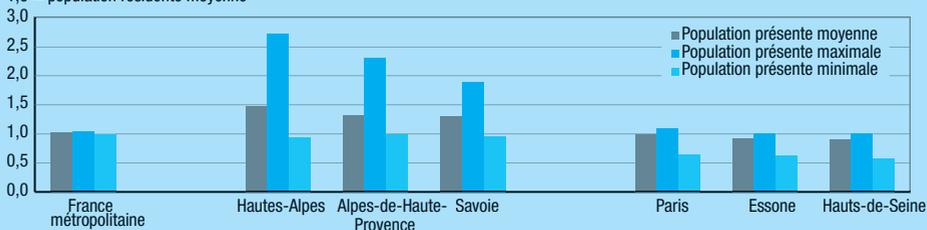
solde touristique induit en moyenne un surplus d'un million de personnes sur le territoire français. Mais ce surplus varie selon la période de l'année. Ainsi, en 2005, la population présente en France métropolitaine était maximale le 26 juillet avec 63,0 millions de personnes présentes sur le territoire français (1,04 fois la population résidente). Le 24 décembre, elle était minimale avec 60,4 millions de personnes. Le fait que la population présente minimale soit supérieure à la population résidente indique qu'en France, et pour chaque jour de l'année, le nombre de touristes français partis à l'étranger est toujours inférieur au nombre de touristes étrangers venus en France.

À l'échelle départementale, la prise en compte des mouvements touristiques internes peut entraîner des écarts importants entre population résidente et population présente. Dans les Hautes-Alpes, en moyenne, la population présente est égale à 1,47 fois la population résidente. En 2005, ce rapport atteint son maximum (2,73) le samedi 23 juillet. En valeur absolue, le surplus maximum de population induit par le tourisme est atteint dans le Var, le 16 août, où à la population résidente (environ 1 million d'habitants) s'ajoute un solde touristique positif de 600 000 personnes.

À l'inverse, dans certains départements la population présente un jour donné peut être inférieure à la population résidente. C'est notamment le cas des départements d'Île-de-France, où les taux de départs en voyage des résidents sont très élevés.

4. Population présente en 2005

1,0 = population résidente moyenne



Lecture : en 2005, la population présente moyenne des Hautes-Alpes est égale à 1,48 fois la population résidente de ce département. La population présente maximale atteinte au cours de l'année dans ce département est égale à 2,73 fois sa population résidente. Pour la population présente minimale, ce rapport est de 0,95.

Source : Direction du Tourisme.

1. Ces échanges incluent toutes les formes de tourisme (voyage comportant au moins une nuitée hors du domicile), y compris le tourisme d'affaires.

2. L'estimation de la population résidente est réalisée à partir de plusieurs sources : suivi de la demande touristique des Français (SDT) pour les touristes français, enquête sur les visiteurs de l'étranger (EVE) et enquêtes de fréquentation dans l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air pour les touristes étrangers.

Encadré 2 (suite)

En 2005, dans les Hauts-de-Seine, la population présente le 13 août est égale à seulement 0,58 fois la population résidente. À Paris, en moyenne, la population présente est très voisine de la population résidente alors que les échanges touristiques sont très importants. En moyenne sur l'année 2005, le tourisme amène chaque

jour 224 000 personnes supplémentaires à Paris (dont 80 % de touristes étrangers), alors que 252 000 parisiens sont absents de leur domicile. Autrement dit, parmi les 2,1 millions d'individus présents en moyenne chaque jour à Paris, seuls les trois quarts sont des résidents.

la mortalité est plus important chez les femmes (- 1,7 %) que chez les hommes (- 1,0 %). Il est particulièrement net chez les femmes âgées de 90 ans ou plus. Après une stabilisation en 2005, l'espérance de vie à la naissance augmente à nouveau en 2006. Elle est de 77,1 ans pour les hommes et de 84,0 ans pour les femmes contre respectivement 76,7 ans et 83,7 ans en 2005. Au cours des dix dernières années, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 3,0 ans pour les hommes et de 2,0 ans pour femmes. Mais cette progression n'est pas uniforme : même à un âge avancé, les différences de mortalité entre catégories sociales restent marquées (encadré 3).

Les femmes françaises ont l'espérance de vie à la naissance la plus élevée d'Europe, juste derrière les femmes espagnoles (figure 5). C'est en Hongrie que l'espérance de vie à la naissance des femmes est la plus faible : 76,9 ans en 2005. Pour les hommes, les écarts entre pays européens sont encore plus marqués, l'espérance de vie à la naissance variant de 65,4 ans

5. Quelques indicateurs démographiques européens en 2006

	Population au 1 ^{er} janvier 2007 (en milliers)	Indicateur conjoncturel de fécondité ¹	Taux de natalité ²	Taux de mortalité ³	Taux de nuptialité ⁴	Espérance de vie à la naissance, en années ⁵	
						Hommes	Femmes
Allemagne	82 311,7	1,34	8,2	10,2	4,7	76,2	81,8
Autriche	8 295,9	1,41	9,2	9,0	4,8	76,7	82,2
Belgique	10 570,5	1,72	11,5	9,7	4,1	76,7	82,4
Chypre	776,0	1,42	11,2	6,8	7,8	77,0	81,7
Danemark	5 445,7	1,80	12,0	10,6	6,7	75,6	80,2
Espagne	44 484,3	1,34	10,7	8,6	4,8	77,4	83,9
Estonie	1 339,9	1,50	11,0	13,1	4,6	67,3	78,1
Finlande	5 277,1	1,80	11,1	9,1	5,6	75,5	82,3
France	63 392,1	1,94	13,1	8,4	4,5	76,7	83,7
Grèce	11 169,1	1,28	9,7	9,4	5,5	76,6	81,5
Hongrie	10 057,9	1,32	9,9	13,1	4,4	68,6	76,9
Irlande	4 326,7	1,88	15,1	6,3	5,0	77,1	81,8
Italie	58 933,8	1,34	9,7	9,3	4,3	77,6	83,2
Lettonie	2 280,5	1,31	9,5	14,6	5,5	65,6	77,4
Lituanie	3 385,7	1,27	9,1	13,3	5,8	65,4	77,4
Luxembourg	464,4	1,70	12,1	7,7	4,4	76,2	82,3
Malte	407,7	1,37	9,4	7,5	5,9	77,7	81,4
Pays-Bas	16 346,2	1,73	11,3	8,4	4,5	77,2	81,6
Pologne	38 101,8	1,24	9,7	9,9	5,4	70,8	79,4
Portugal	10 609,0	1,40	10,4	9,7	4,6	74,9	81,4
République tchèque	10 288,9	1,28	10,2	10,2	5,1	72,9	79,1
Royaume-Uni	60 707,1	1,80	12,2	9,7	5,2	76,9	81,1
Slovaquie	5 391,6	1,25	9,8	9,8	4,9	70,1	77,9
Slovénie	2 010,3	1,26	9,1	9,2	2,9	74,1	81,3
Suède	9 119,8	1,77	11,6	10,1	4,9	78,4	82,8
Union européenne à 25	465 493,7	1,52	10,5	9,5	4,8	75,8	81,9

1. Nombre moyen d'enfants par femme, avec les conditions de fécondité de 2005, données de 2005.

2. Nombre de naissances vivantes pour 1 000 habitants.

3. Nombre de décès pour 1 000 habitants.

4. Nombre de mariages pour 1 000 habitants, données de 2005.

5. Données de 2005.

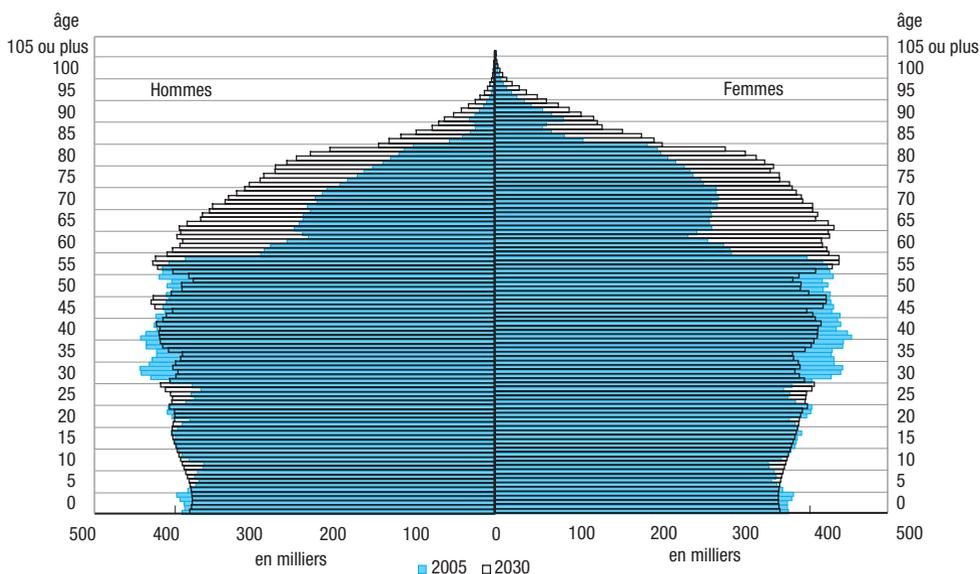
Source : Eurostat.

en Lituanie à 78,4 ans en Suède. La France n'occupe cette fois-ci que le 8^e rang. Les écarts entre les espérances de vie des femmes et des hommes sont les plus grands en Lituanie et en Lettonie (12 ans) et les plus faibles à Malte, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Suède (4 ans). En 2050, l'espérance de vie devrait dépasser 80 ans pour les femmes de tous les pays de l'Union européenne (Eurostat, 2007). Pour les hommes, elle serait encore inférieure à 80 ans dans la plupart des pays entrés dans l'Union européenne en 2004. L'écart entre l'espérance de vie des hommes et des femmes devrait se réduire. Aussi, le poids des hommes parmi les personnes de plus de 65 ans devrait progresser dans l'Union européenne, de 41 % en 2005 à 45 % en 2050.

Projections de population : la population croît, vieillit et les ménages sont plus petits

Au 1^{er} janvier 2030, en supposant que les tendances démographiques récentes se maintiennent et selon le scénario « central » de projection réalisé par l'Insee⁴, la France métropolitaine compterait 67 millions d'habitants. Si les évolutions de population dépendent de l'hypothèse de projection retenue, deux phénomènes sont inéluctables : la poursuite du vieillissement de la population et la réduction de la taille moyenne des ménages (Jacquot A., 2006 ; Robert-Bobée I., 2006). Alors qu'en 2005, les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent environ 16 % de la population de la France métropolitaine, cette part serait comprise entre 21 % et 24 % en 2030 (figure 6). De même, la proportion d'individus de plus de 75 ans

6. Répartition de la population par sexe et âge en 2005 et en 2030 (scénario central de prévision)



Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil, enquête Villes et projections de population.

4. Un scénario de projection est une combinaison d'hypothèses sur les trois composantes du mouvement de la population : fécondité, mortalité et migrations. Pour chaque composante, trois hypothèses sont retenues. Le scénario « central » de projection correspond à un indicateur conjoncturel de fécondité de 1,9, un solde migratoire de + 100 000 individus et une mortalité estimée selon la tendance des 15 dernières années (1988 à 2002).

Les différences de mortalité par catégorie sociale sont plus marquées chez les hommes

Plusieurs études récentes, menées à partir de l'échantillon démographique permanent¹ (EDP), ont permis d'analyser les différences de mortalité par catégorie sociale², ainsi que leur évolution depuis le début des années quatre-vingt. Ces écarts semblent plus marqués chez les hommes que chez les femmes (Monteil C., Robert-Bobée I., 2005). Pour la période 1991-1999, le rapport d'espérance de vie à 35 ans entre un cadre et un ouvrier était de 1,2 chez les hommes et de 1,1 chez les femmes (figure 7). En comparant les cadres et les inactifs n'ayant jamais travaillé, ce ratio est de 1,6 chez les hommes et de 1,1 chez les femmes, mais l'inactivité tout au long de la vie est très rare chez les hommes et masque des situations particulières (problèmes graves de santé par exemple), alors que cette situation est plus fréquente chez les femmes. De même, l'indicateur standardisé de mortalité³ (ISM) des hommes de 35 à 80 ans est de 0,59 chez les cadres en 1991-1999, contre 1,23 chez les ouvriers et 2,77 chez les inactifs non retraités. Pour les femmes, les écarts sont moins marqués, de 0,77 pour les

cadres à 1,09 pour les ouvrières et 1,16 pour les inactives non retraitées. Même à un âge avancé, les inégalités sociales face à la mort subsistent (Robert-Bobée I., Cadot O., 2007). Si l'on fixe le risque de décès à 85 ans des ouvriers à 1, celui-ci n'est que de 0,90 pour les cadres hommes et de 0,86 pour les cadres femmes. Ce n'est qu'après 95 ans que les différentiels sociaux de mortalité semblent disparaître.

Les différences sociales de mortalité sont en augmentation chez les hommes et stables chez les femmes. Ainsi, chez les hommes, le rapport entre l'ISM à 35-80 ans des cadres et celui des ouvriers est passé de 1,8 à 2,1 entre les périodes 1976-1984 et 1991-1999 (figure 8). Chez les femmes, ce ratio est resté stable.

La prise en compte d'autres facteurs explicatifs comme la situation familiale ou la situation sur le marché du travail diminuent néanmoins l'effet propre de la catégorie sociale sur la mortalité, du moins pour les femmes (Robert-Bobée I., Monteil C., 2007). Pour ces dernières, le diplôme semble être un élément plus fortement lié à la

7. Espérance de vie à 35 ans selon la période et la catégorie sociale*

en années

	Hommes			Femmes		
	1976-1984	1983-1991	1991-1999	1976-1984	1983-1991	1991-1999
Cadres et professions intellectuelles supérieures	41,5	43,5	46,0	47,5	49,5	50,0
Professions intermédiaires	40,5	41,5	43,0	46,5	48,0	49,5
Agriculteurs	40,5	41,5	43,5	45,5	47,0	48,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	39,5	41,0	43,0	46,0	47,5	49,0
Employés	37,0	38,5	40,0	45,5	47,5	48,5
Ouvriers	35,5	37,5	39,0	44,5	46,5	47,0
Inactifs non retraités	27,5	27,5	28,5	44,5	45,5	47,0
Ensemble	38,0	39,0	41,0	45,0	46,5	48,0
Rapport cadres/inactifs non retraités	1,5	1,6	1,6	1,1	1,1	1,1
Rapport cadres/ouvriers	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1

* La catégorie sociale est celle repérée aux dates des recensements (1975, 1982, 1990).

Source : Insee, échantillon démographique permanent et statistiques de l'état civil et Insee Première n° 1025.

1. L'EDP compile des données d'état civil (mariages, naissances, décès) et des recensements de la population depuis 1968. Il permet ainsi de suivre la mortalité des individus au cours du temps, en fonction des caractéristiques socio-démographiques observées aux recensements. L'échantillon porte sur environ 900 000 personnes. L'utilisation de cette source permet de travailler sur des données comparables dans le temps.

2. La catégorie sociale est celle observée lors du recensement : 1975 pour les indicateurs de la période 1976-1984, 1982 pour ceux de la période 1983-1991, et 1990 pour ceux de la période 1991-1999. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont reclassés dans la catégorie de leur dernier emploi. Pour les retraités, la catégorie sociale est celle du dernier emploi occupé. Toutefois, pour une partie des retraités en 1975 et 1982, l'information sur la dernière catégorie sociale n'est pas connue. Les inactifs non retraités sont donc des personnes n'ayant jamais travaillé.

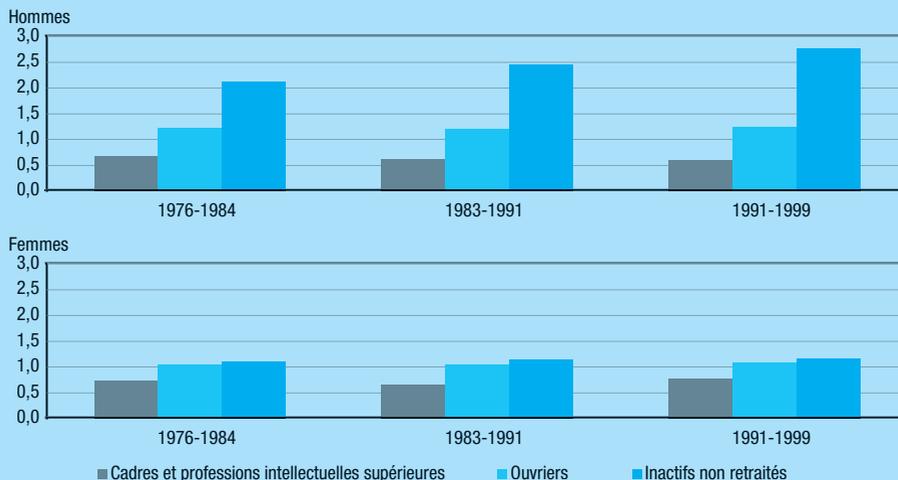
3. L'indice standardisé de mortalité (ISM) est égal, pour un groupe donné, au rapport entre le nombre de décès effectivement observés sur une période donnée et le nombre de décès qui seraient survenus au cours de cette même période si ce groupe avait été soumis à la mortalité par âge de l'ensemble de la population. Un rapport supérieur à 1 s'interprète comme une surmortalité dans le groupe.

Encadré 3 (suite)

mortalité que ne l'est la position sociale. Chez les hommes, même après prise en compte d'un ensemble de facteurs explicatifs, les disparités de mortalité par catégorie sociale se maintiennent.

Par ailleurs, à catégorie sociale équivalente, pour les hommes et les femmes vivant en couple, le fait d'être marié diminue aussi les risques de mortalité.

8. Indicateurs standardisés de mortalité entre 35 et 80 ans selon la catégorie sociale¹



1. La catégorie sociale est celle repérée aux dates des recensements (1975, 1982, 1990).

Source : Insee, échantillon démographique permanent et statistiques de l'état civil et Insee première n° 1025.

(8 % en 2005) serait comprise entre 11 % et 13 %. Ce vieillissement de la population contribuerait à la réduction de la taille des ménages, les personnes âgées n'ayant généralement plus d'enfant à charge et vivant donc dans des ménages plus petits. L'évolution des comportements – dont certains sont liés – contribuerait aussi à la réduction de la taille des ménages : de plus en plus de personnes vivent seules, les familles monoparentales ont un poids croissant, les mariages sont de plus en plus remplacés par des unions libres (en moyenne plus fragiles), les taux de divorce augmentent. Au final, alors que la taille moyenne d'un ménage en France métropolitaine était de 2,57 personnes en 1990 et de 2,31 personnes en 2005, elle serait de 2,08 personnes en 2030.

Les évolutions démographiques des trente prochaines années iraient vers une concentration encore plus marquée de la population vers les régions du Sud et de l'Ouest de la France (Léon O., Godefroy P., 2006). Par exemple, entre 2005 et 2030, la population en Languedoc-Roussillon augmenterait de plus de 30 %, celle de Midi-Pyrénées de plus de 20 %, alors que dans le même temps le nombre d'habitants stagnerait ou diminuerait en Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne, Auvergne ou Nord-Pas-de-Calais. En Île-de-France, selon les scénarios retenus, la population progresserait d'entre 6 % et 15 % entre 2005 et 2030, mais son poids varierait peu, avec environ 20 % de la population de France métropolitaine. ■

Bibliographie

- Degorre A., Redor P., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 – Les départements du Sud et du littoral atlantique gagnants au jeu des migrations internes », *Insee Première* n° 1116, janvier 2007.
- Eurostat, « La population en Europe en 2005 – Premiers résultats », *Statistiques en bref*, Population et conditions sociales, n° 16/2006, octobre 2006.
- Eurostat, « Premières estimations démographiques pour 2006 », *Statistiques en bref*, Population et conditions sociales, n° 41/2007, mars 2007.
- Eurostat, « Une illustration statistique de la situation des femmes et des hommes dans l'UE27 », *Communiqué de presse*, n° 32/2007, mars 2007.
- Insee, « Bilan démographique 2006 », tableaux en ligne sur le site www.insee.fr
- Jacquot A., « Des ménages toujours plus petits – Projection de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 », *Insee Première* n° 1106, octobre 2006.
- Léon O., Godefroy P., « Projections régionales de population à l'horizon 2030 – Fortes croissances au Sud et à l'Ouest », *Insee Première* n° 1111, décembre 2006.
- Monteil C., Robert-Bobée I., « Les différences sociales de mortalité : en augmentation chez les hommes, stables chez les femmes », *Insee Première* n° 1025, juin 2005.
- Richet-Mastain L., « Bilan démographique 2006 : un excédent naturel record », *Insee Première* n° 1118, janvier 2007.
- Robert-Bobée I., « Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050 – La population continue de croître et le vieillissement se poursuit », *Insee Première* n° 1089, juillet 2006.
- Robert-Bobée I., Cadot O., « Mortalité aux grands âges : encore des écarts selon le diplôme et la catégorie sociale », *Insee Première* n° 1122, février 2007.
- Robert-Bobée I., Monteil C., « Différentiels sociaux et familiaux de mortalité aux âges actifs : quelles différences entre les femmes et les hommes », *Économie et Statistique* n° 398-399, mars 2007.
- Terrier C., *Mobilité touristique et population présente – Les bases de l'économie présente des départements*, Direction du Tourisme, 2007.
-

Des effectifs d'élèves en hausse dans le primaire, en baisse dans le secondaire et dans le supérieur

Fabienne Rosenwald*

Pour l'année scolaire 2006–2007, les effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants en France métropolitaine et dans les Dom approchent les 15 millions, en légère baisse de 0,3 % par rapport à la rentrée précédente, et après deux années de stagnation. C'est donc 24 % de la population en France qui est scolarisée.

L'espérance de scolarisation se stabilise

Les taux de scolarisation par âge constatés en 2005–2006 permettent d'espérer, pour un enfant entrant en maternelle, 18,8 années de formation initiale. En 2005, l'espérance de scolarisation¹ qui avait reculé entre 1996 à 2001 puis légèrement progressé entre 2001 et 2004, se stabilise. Dans les conditions actuelles de scolarité, un élève âgé de 15 ans pourrait passer encore 6,6 années en formation initiale (6,8 années pour une fille et 6,3 années pour un garçon). Les évolutions récentes sont d'une ampleur modérée en comparaison de la forte progression de la scolarisation de la fin des années 1980. L'espérance de scolarisation à 15 ans était en effet passée de 4,9 années en 1985 à environ 6,7 années à la rentrée 1995 (Durier S., 2006).

Dans le préélémentaire, la scolarisation reste forte : 82 % des enfants de 2 à 5 ans fréquentent le système éducatif. Du début de la scolarité obligatoire et jusqu'à 14 ans, la totalité des jeunes sont scolarisés mais la répartition entre le premier et le second degré évolue : ainsi, le rajeunissement de l'âge d'entrée au collège se poursuit avec la baisse des redoublements.

En 2005, les taux de scolarisation se stabilisent pour les 15–18 ans et sont en léger progrès pour les 19–21 ans. Ils augmentent chez les jeunes de 22 à 23 ans, aussi bien pour les filles que pour les garçons. Ceci s'explique par un surcroît de scolarisation dans l'enseignement supérieur, notamment dans les formations de la santé. Pour les jeunes de 24 à 26 ans, la légère baisse de la scolarisation dans le supérieur (hors apprentissage) s'explique par les choix plus fréquents, faits au milieu des années 1990, en faveur d'un enseignement professionnel et d'études plus courtes.

Le nombre d'élèves continue d'augmenter dans le primaire...

En France métropolitaine et dans les Dom, à la rentrée 2006, la hausse du nombre d'élèves dans le premier degré se poursuit, avec 19 500 élèves supplémentaires : les générations qui entrent dans le primaire sont plus nombreuses que celles qui en sortent puisque les naissances ont progressé après le creux des années 1993–1994. Cependant, la hausse est plus faible que

* Fabienne Rosenwald est sous-directrice chargée des synthèses statistiques à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale.

1. L'espérance de scolarisation d'une année donnée représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant entrant à l'école, s'il connaissait tout au long de son parcours scolaire les conditions de scolarisation du moment. Elle est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés aux différents âges cette année-là.

pour les années précédentes, le nombre de naissances ayant diminué entre 2001 et 2003. L'enseignement élémentaire, en croissance depuis trois ans, connaît une progression encore plus importante que l'année précédente (+ 1,4 %, soit + 54 900 élèves) en raison du contexte démographique : les élèves entrant au cours préparatoire (CP) en 2006 sont nés en 2000, point culminant du nombre de naissances en France jusqu'en 2005. Dans le préélémentaire, en revanche, on assiste pour la première fois depuis 1998 à une diminution des effectifs (- 1,3 % en 2006, soit 33 600 élèves en moins). La génération qui sort de l'école préélémentaire (enfants nés en 2000) est de taille supérieure à celles qui y entrent (enfants nés en 2003 et 2004). Enfin, la poursuite des politiques d'intégration en milieu scolaire ordinaire (*encadré*) se traduit par une diminution des effectifs relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires (AIS) avec 1 800 élèves de moins qu'en 2005. On compte désormais 6 644 100 élèves en primaire (*figure 1*). Ces élèves sont scolarisés dans 55 667 écoles (17 410 écoles maternelles et 38 257 écoles élémentaires). Environ 14 % des écoliers sont dans l'enseignement privé, proportion stable depuis de nombreuses années (De Monredon S., 2007).

1. Effectifs d'élèves, d'apprentis et d'étudiants à la rentrée scolaire

	2000-2001	2006-2007	
	Effectifs totaux (en milliers)	Effectifs totaux (en milliers)	Proportion de filles (en %)
Premier degré	6 552,0	6 644,1	48,7
dont : préélémentaire	2 540,3	2 578,4	48,8
CP-CM2	3 953,0	4 016,9	48,8
Second degré¹	5 614,4	5 418,0	50,0
dont : 1 ^{er} cycle	3 290,9	3 100,6	49,1
2 ^e cycle général et technologique	1 501,5	1 491,2	54,8
2 ^e cycle professionnel	705,4	719,7	45,6
Enseignement scolaire sous tutelle d'autres ministères²	232,7	232,0	46,0
Apprentissage	376,1	424,4^p	30,0^p
Enseignement supérieur	2 160,3	2 254,4	55,9
dont : classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	70,3	74,8	42,0
sections de techniciens supérieurs (STS)	238,9	228,3	50,0
instituts universitaires de technologie (IUT)	119,2	113,8	38,4
universités (hors IUT et formations d'ingénieurs)	1 254,3	1 259,4	59,0
écoles d'ingénieurs	96,5	108,8	25,7
écoles de commerce	63,4	87,3	48,1
Total général	14 935,4	14 972,8	49,7

1. Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

2. Second degré agriculture, spécial «santé» scolarisés.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

... et de baisser dans le secondaire

En revanche, la baisse des effectifs s'accroît encore dans le second degré (- 1,2 %) avec près de 67 400 élèves en moins à la rentrée 2006. Les effectifs du premier cycle sont en baisse depuis la rentrée 1995, du fait de l'entrée en collège de générations moins nombreuses que celles qui en sortent. Avec 38 400 élèves de moins (- 1,2 %), la diminution est cependant moins forte en 2006 qu'en 2005 : la génération 1995 qui entre au collège est en effet plus nombreuse que celle qui la précède, tout en étant moins nombreuse que celle qui sort du collège (génération 1991). Les effectifs d'élèves en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) enregistrent une baisse plus prononcée qu'en 2005 (- 2,7 % soit 2 900 élèves de moins).

Désormais, 100 % des élèves qui ont suivi une sixième accèdent en classe de troisième (*figure 4*). Après cette classe, quatre jeunes sur dix continuent en second cycle professionnel et six sur dix en second cycle général ou technologique. Parmi ces derniers, quatre sur cinq sont inscrits dans un lycée public du ministère de l'Éducation nationale. Parmi ceux qui continuent en second cycle professionnel, 55 % fréquentent un lycée professionnel public,

La scolarisation des enfants handicapés *

La loi de 2005 sur « l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforce le droit de l'élève handicapé à l'éducation en posant le principe de son inscription de droit dans l'école ou l'établissement scolaire de son quartier, également appelé son établissement de référence.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), mise en place en 2006 au sein des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), statue sur les différentes mesures de « compensation » destinées à favoriser l'insertion sociale de la personne handicapée. À ce titre, elle se prononce notamment sur l'orientation du jeune : enseignement « ordinaire » dans son établissement de référence ou enseignement « spécialisé » : classe d'intégration scolaire (CLIS) ou unité pédagogique d'intégration (UPI) dans les structures de l'Éducation nationale ou établissement médico-éducatif dans le cas où une prise en charge globale de l'élève s'avère nécessaire (Espagnol P., Pouchandry P., 2006).

Cette orientation est basée sur le projet personnalisé de scolarisation (PPS) du jeune qui, outre le type de scolarité, prévoit les aides et les accom-

pagnements nécessaires à sa scolarisation. Le PPS est élaboré en prenant en compte l'avis de l'enfant ainsi que celui de ses parents. Il constitue un « carnet de route » pour l'ensemble des acteurs intervenant dans sa scolarisation (enseignants, auxiliaires de vie scolaire – AVS –, médecins, etc.) et permet d'assurer la cohérence et la continuité de son parcours scolaire. De plus, la loi de 2005 prévoit des aménagements pour faciliter l'accès aux examens et concours aux personnes handicapées (majoration du temps réglementaire des épreuves, utilisation de matériel spécialisé, et aide d'une tierce personne), favorisant ainsi leur insertion professionnelle.

En 2005–2006, selon les enquêtes administratives du ministère de l'Éducation nationale, 228 000 enfants et adolescents en situation de handicap ont été scolarisés (figure 2). La loi de février 2005 a donné la priorité à la scolarisation en milieu ordinaire, c'est-à-dire dans des structures de l'Éducation nationale : 151 000 élèves handicapés y sont accueillis. Environ 69 % de ces jeunes fréquentent une classe ordinaire ou une classe de l'enseignement adapté, structure réservée aux élèves connaissant d'importantes difficultés scolaires. Ce mode de scolarisation

2. Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2005–2006

Niveaux d'enseignement	Établissements scolaires (milieu ordinaire)				Établissements médico-éducatifs (EME) et hospitaliers ¹			Total	
	Total	Scolarisation individuelle		Scolarisation collective dans des CLIS ⁴ (1 ^{er} degré) et UPI ⁵ (2 nd degré)	Total	Médico-éducatifs	Hospitaliers		
		Enseignement dans des classes ordinaires	Enseignement adapté						
			dont SEGPA ²	dont EREA ³					
1^{er} degré	104 800	65 000			39 800	55 000	50 800	4 200	159 900
Préélémentaire	19 800	17 600			2 200	15 700	14 100	1 600	35 500
Primaire	85 000	47 400			37 600	39 300	36 700	2 600	124 300
2nd degré	46 700	31 200	6 300	1 500	7 800	8 400	7 100	1 300	55 100
Indifférencié						12 900	12 200	700	12 900
Total	151 500	96 200	6 300	1 500	47 600	76 300	70 100	6 200	227 800

1. Enfants scolarisés toute l'année sur les 117 700 enfants ou adolescents accueillis dans ces établissements.

2. Sections d'enseignement général et professionnel adapté.

3. Établissements régionaux d'enseignement adapté. 8 EREA accueillent exclusivement des enfants handicapés. *Stricto sensu*, ils devraient à ce titre être classés avec les structures de la scolarisation collective. Toutefois, afin de simplifier la lecture, les effectifs des EREA ont été regroupés.

4. Classes d'intégration scolaire.

5. Unités pédagogiques d'intégration.

Champ : France métropolitaine et Dom, public et privé.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP, enquêtes n°3, 12 et 32 ; Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction générale de l'enseignement supérieur.

* Cet encadré a été rédigé par Patricia Pouchandry (ministère de l'Éducation nationale, DEPP).

Encadré (suite)

« individuelle » est plus adapté aux élèves affectés par une déficience viscérale ou métabolique, motrice ou sensorielle.

Quand la scolarisation individuelle n'est pas adaptée aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent en situation de handicap, les dispositifs « collectifs », CLIS dans le premier degré ou UPI dans le second degré, proposent un enseignement différencié lui permettant de suivre partiellement ou totalement un cursus scolaire ordinaire. Les effectifs des dispositifs collectifs représentent 31 % des élèves handicapés accueillis en milieu scolaire ordinaire. Les CLIS et UPI accueillent majoritairement des élèves souffrant de déficience intellectuelle ou mentale (figure 3). Dans le premier degré, la scolarisation individuelle tend à progresser aux dépens de l'enseignement en CLIS, alors que dans le second degré, malgré l'effort entrepris ces dernières années, le nombre d'UPI (900) reste insuffisant pour couvrir les besoins.

Afin de faciliter sa scolarisation dans une école ou un établissement scolaire ordinaire, l'enfant handicapé peut le cas échéant bénéficier du

soutien d'un enseignant spécialisé (9 % des élèves handicapés pour le premier degré et 13 % pour le second degré), de l'accompagnement d'un auxiliaire de vie scolaire (30 % pour le premier degré et 21 % pour le second degré) ou de l'attribution de matériel pédagogique adapté (8 % pour le premier degré et 18 % pour le second degré).

En 2005, les établissements médico-éducatifs, sous tutelle du ministère chargé de la Santé et des Solidarités accueillent pour leur part 104 400 jeunes souffrant principalement d'une déficience psychique ou mentale (72 %), d'un handicap moteur (6 %) ou de polyhandicap (8 %). La particularité de ces établissements est l'offre de prise en charge globale (médicale, paramédicale et éducative). Plus de 70 000 jeunes y sont scolarisés toute l'année. Toutefois, on estime qu'environ 20 % des jeunes accueillis âgés de 6 à 16 ans ne sont pas en mesure de recevoir un enseignement, mais bénéficient du soutien d'un éducateur pour l'apprentissage de notions simples de communication, d'habitude, d'hygiène et de sécurité alimentaire.

3. Répartition par déficience des élèves handicapés scolarisés en 2005–2006

en %

Déficiences	Premier degré		Second degré				Classes ordinaires de lycée	Total établissements scolaires (y compris classes ordinaires)	EME ⁵	Total ⁶
	Classes ordinaires	CLIS ¹	Classes ordinaires de collège	SEGPA ²	EREA ³	UPI ⁴				
Déficiences des fonctions supérieures	51	90	41	78	26	77	24	63	74	66
<i>Intellectuelle ou mentale</i>	39	88	14	72	21	73	12	53	72	59
<i>Du langage ou de la parole</i>	12	2	27	6	5	4	12	10	2	7
Déficiences physiques	40	7	48	13	58	18	67	30	15	24
<i>Motrice</i>	9	3	12	3	41	7	17	8	6	7
<i>Viscérale métabolique ou nutritionnelle</i>	23	1	25	5	3	1	32	14	0	9
<i>Visuelle</i>	3	1	4	1	13	2	7	3	3	3
<i>Auditive</i>	5	2	7	4	1	8	10	5	6	5
Plusieurs déficiences associées	5	3	3	3	9	3	3	4	8	6
Autres	4		8	6	6	1	5	4	3	4
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1. Classes d'intégration scolaire.

2. Sections d'enseignement général et professionnel adapté.

3. Établissements régionaux d'enseignement adapté.

4. Unités pédagogiques d'intégration.

5. Ensemble de la population accueillie en établissement médico-éducatif (EME).

6. Estimation en appliquant la structure des enfants accueillis en EME aux seuls enfants scolarisés toute l'année.

Champ : France métropolitaine et Dom, public et privé, premier et second degré.

Source : ministère de l'Éducation nationale, DEPP, enquêtes n°3, 12 et 32.

4. Évolution des orientations en fin de troisième

en %

	1996-97	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
Finissent leur classe de troisième (en milliers)	747	746	751	748	755
Probabilité d'atteindre une troisième lorsqu'on a suivi une sixième	96	98	99	100	100
Orientation vers un second cycle professionnel	40	40	40	41	41
dont un CAP-BEP en lycée professionnel public	24	23	23	23	23
dont un CAP-BEP en lycée professionnel privé	6	6	6	6	6
dont un CAP-BEP en lycée agricole	3	3	3	4	4
dont un CAP-BEP en centre de formation d'apprentis	7	8	8	8	8
Orientation vers un second cycle général ou technologique	59	59	59	58	58
Orientation en seconde en lycée public	46	47	46	45	45
Orientation en seconde en lycée privé	12	11	12	12	12
Orientation en seconde en lycée agricole	1	1	1	1	1
Quitte l'école au niveau de la troisième	1	1	1	1	1
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture : parmi les 755 000 élèves inscrits en troisième en juin 2005, 58 % ont ensuite poursuivi leurs études en second cycle général ou technologique à la rentrée 2005-2006, 41 % en second cycle professionnel et moins de 1 % a quitté l'école.

Champ : France métropolitaine et Dom, public et privé.

Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

15 % un lycée professionnel privé, 20 % sont en centre de formation d'apprentis et 10 % choisissent un lycée agricole. Cette orientation en fin de troisième n'a pas évolué depuis 1996 (DEPP, 2007a).

En 2006, le second cycle général et technologique connaît une baisse de 1,4 %, soit 21 800 élèves de moins. Cette baisse découle de l'entrée en seconde d'élèves moins nombreux que ceux qui ont quitté la terminale, cet effet étant amplifié par les meilleurs résultats au baccalauréat en 2006. Le second cycle professionnel connaît un retournement de tendance. Après quatre années de hausse, il perd 4 300 élèves, soit une baisse de 0,6 %. La progression soutenue du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en deux ans et le développement du baccalauréat professionnel en trois ans ne parviennent pas à compenser la diminution des formations aux brevets d'études professionnelles (BEP). Les poursuites d'études en première professionnelle après un BEP progressent encore fortement : en 2005, 42 % des élèves qui finissent leur année terminale de CAP ou de BEP continuent en première professionnelle (contre 35 % il y a dix ans) et 9 % en première d'adaptation du second cycle général ou technologique (contre 14 % il y a dix ans).

On compte désormais 5 418 000 élèves dans le second degré sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Ils sont scolarisés dans 7 011 collèges, 1 696 lycées professionnels, 2 623 lycées d'enseignement général et technologique et 80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Environ 21 % des élèves du second degré sont dans l'enseignement privé, proportion globalement stable depuis de nombreuses années (Jaspar M.-L., 2007).

De plus en plus d'apprentis dans le supérieur

En 2005, le nombre d'apprentis poursuit sa croissance, de façon plus marquée qu'en 2004 (+ 4,6 % contre + 1,9 % en 2004, figure 5). Après une période de recul, les formations de niveau V (CAP et BEP) gagnent des apprentis (+ 1,5%) et scolarisent six apprentis sur dix. Mais ce sont les niveaux de formation supérieurs qui se développent le plus. Ainsi, les formations de niveau IV (baccalauréat et brevet professionnel), qui accueillent deux apprentis sur dix, voient leurs effectifs en hausse de 7,4 % en 2005. Les formations du supérieur, où se retrouvent désormais deux apprentis sur dix (contre moins de un sur dix en 1995), augmentent de 12 %. Ainsi, au cours de l'année scolaire 2005-2006, 70 600 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage. Le brevet de technicien supérieur (BTS) y occupe une place prépondérante, puisqu'il regroupe la moitié des apprentis du supérieur. Par ailleurs 7 200 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (DEPP, 2007b).

5. Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis

	1995-1996	2000-2001	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Diplômes de niveau V					
BEP	36 129	52 974	47 490	46 467	46 554
Mentions complémentaires (MC)	6 432	6 516	5 242	4 267	4 919
CAP et autres diplômes de niveau V	189 591	185 843	173 263	174 540	177 140
Diplômes de niveau IV					
Bac professionnel	15 632	33 404	35 900	37 112	39 820
BP et autres diplômes de niveau IV	25 678	35 951	40 802	43 511	46 789
Diplômes du supérieur					
BTS	12 539	27 800	30 245	31 435	35 345
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 511	23 386	29 024	31 656	35 292
Total apprentis	293 512	365 874	361 966	368 988	385 859
CPA/CLIPA ¹	10 409	10 184	9 254	9 771	9 718

1. Classes préparatoires à l'apprentissage et classes d'initiation préprofessionnelles par alternance.

Champ : France métropolitaine et Dom.

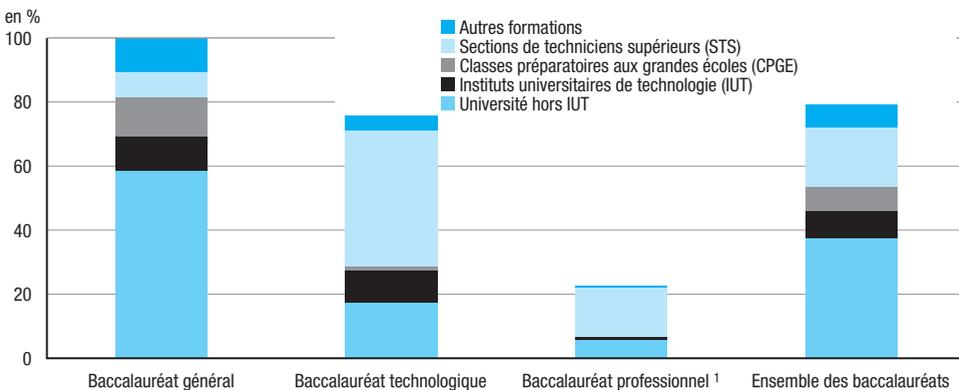
Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

La moitié d'une génération accède à l'enseignement supérieur

Sur l'ensemble des bacheliers de 2006, près de huit sur dix se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur (*figure 6*). Si la quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur, ce n'est le cas que des trois-quarts des bacheliers technologiques. La part des bacheliers professionnels qui entreprennent immédiatement des études supérieures s'établit quant à elle à 22,6 %².

L'université demeure la filière privilégiée des bacheliers généraux. Elle les attire toutefois un peu moins chaque année : ils ne sont que 58,8 % à s'orienter en université (hors IUT) en 2006, contre 66,7 % en 1997. L'augmentation exceptionnelle du nombre de reçus à la session 2006 au baccalauréat général (essentiellement pour les bacheliers S) n'a pas eu de répercussion équivalente sur le nombre de nouveaux bacheliers généraux poursuivant à

6. Taux d'inscription immédiat des bacheliers dans le supérieur en 2006



1. Hors poursuite en apprentissage

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

2. Ces taux ne tiennent pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de professionnalisation, ni des sorties du système éducatif français vers d'autres pays. Ce taux d'inscription prend en compte les inscriptions multiples.

l'université (hors IUT) : 31,5 % des bacheliers généraux se sont inscrits à la rentrée 2006 vers les filières sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles – CPGE –, IUT, sections de techniciens supérieurs – STS –), soit la même proportion qu'en 2005. Enfin, un sur dix s'est dirigé vers une école recrutant directement après le baccalauréat.

Pour leur part, les bacheliers technologiques sont 42,5 % à s'orienter en STS, alors que 17,4 % continuent vers l'université (hors IUT) et 9,9 % vont en IUT. Les STS sont la filière accueillant le plus grand nombre de bacheliers professionnels (15,5 % d'entre eux s'y retrouvent) avant les disciplines générales de l'université (où seuls 5,8 % d'entre eux se dirigent).

Au total, la moitié des jeunes d'une génération accède désormais à l'enseignement supérieur à la rentrée suivant leur réussite au baccalauréat ou, pour certains, un an plus tard. Ce taux est supérieur à 80 % pour les enfants d'enseignants et de cadres supérieurs et inférieur à 50 % pour les enfants d'artisans, commerçants, employés et ouvriers. Seul un enfant d'inactifs sur quatre accède à l'enseignement supérieur.

Une baisse des effectifs de l'enseignement supérieur...

Autour des années 1990, l'enseignement supérieur a connu une forte croissance, liée à la progression du nombre de bacheliers généraux et technologiques et à leur aspiration de plus en plus forte à poursuivre leurs études. Un pic a été atteint en 1995 avec 2 179 400 étudiants. L'enseignement supérieur a ensuite connu une légère baisse de ses effectifs jusqu'en 1999 (50 000 étudiants de moins). Les années 2000 à 2005 ont été marquées par une augmentation du nombre d'étudiants, plus modeste en fin de période. L'accroissement est dû en grande partie à un afflux d'étudiants étrangers. En 2006, le nombre d'étudiants baisse à nouveau de 1,3 %, avec 30 000 étudiants de moins. Au total, l'enseignement supérieur français compte 2 254 400 étudiants en 2006. Cependant, cette évolution globale masque des différences importantes selon les formations : la baisse du nombre d'étudiants porte principalement sur les disciplines générales dans les universités (hors IUT et école d'ingénieurs universitaires), dont les effectifs diminuent de 24 000 étudiants (-1,9 %). Par contre, les effectifs des IUT et des écoles d'ingénieurs augmentent respectivement de 1,0 % et de 0,7 %. Les élèves en CPGE et en préparations intégrées voient également leur nombre croître (+1,9 %), alors que les effectifs d'étudiants en STS continuent de baisser (-0,9 %). Pour la première fois depuis 1999, les écoles de commerce connaissent une baisse de leurs effectifs d'élèves (-1,2 %). A l'université, 63 % des étudiants sont en cursus Licence, 32 % en cursus Master et 5 % en cursus Doctorat (figure 7).

... particulièrement marquée à l'université dans les filières scientifiques, hors formations de santé

En 2006, 31 % des étudiants de l'ensemble du supérieur suivent une formation scientifique (formations de santé comprises). Depuis 2000, le nombre d'étudiants en formation scientifique a progressé plus rapidement que l'ensemble de l'enseignement supérieur. Mais cette croissance est imputable quasi-exclusivement à celle des formations de santé à l'université (médecine, odontologie, pharmacie). Ces dernières, qui concentrent en 2006 plus d'un étudiant scientifique sur quatre, ont en effet vu leurs effectifs croître de près d'un tiers depuis 2000, suite au relèvement important des *numerus clausus*, mais aussi à l'intégration à partir de 2002 du concours de sage-femme aux concours de médecine et d'odontologie. En 2006, la hausse des effectifs dans les formations de santé se confirme (+5,2 %). Hors formations de santé, le poids des formations scientifiques diminue de façon quasi-continue depuis 2000. Les universités, IUT et STS contribuent le plus à cette diminution. En 2006, les effectifs des

7. Effectifs d'étudiants inscrits à l'université à la rentrée 2006 et proportion de filles selon la discipline et le cursus

Disciplines	Cursus Licence		Cursus Master		Cursus Doctorat		Ensemble	
	Effectifs	Part de filles (en %)	Effectifs	Part de filles (en %)	Effectifs	Part de filles (en %)	Effectifs	Part de filles (en %)
Droit – sciences politiques	105 774	65,5	63 842	66,0	8 749	48,2	178 365	64,8
Sciences économiques – gestion (hors AES)	73 364	50,9	56 575	52,3	4 789	42,9	134 728	51,2
AES	33 883	59,5	7 485	58,5	0		41 368	59,3
Lettres - sciences du langage	71 689	73,0	25 173	75,3	7 287	65,1	104 149	73,0
Langues	88 063	75,0	17 914	78,0	2 852	66,1	108 829	75,2
Sciences humaines et sociales	149 596	69,7	67 080	67,3	15 824	52,0	232 500	67,8
Pluri-lettres-langues-sciences humaines ¹	2 541	71,4	2 996	73,1	39	51,3	5 576	72,2
Sciences fondamentales et applications ²	83 604	28,5	66 180	25,8	15 593	27,5	165 377	27,3
Sciences de la nature et de la vie	41 120	60,7	19 961	56,4	10 239	50,7	71 320	58,0
STAPS	29 509	31,7	6 608	31,9	524	35,1	36 641	31,7
Pluri-sciences ¹	19 941	40,9	1 113	43,4	129	31,0	21 183	41,0
Médecine – odontologie	53 545	65,6	98 926	57,1	1 611	50,7	154 082	59,9
Pharmacie	11 655	64,9	19 033	68,3	602	56,3	31 290	66,8
IUT	113 769	38,7					113 769	38,7
Total	878 053	57,4	452 886	56,7	68 238	46,9	1 399 177	56,7
Répartition par cursus (en %)	62,7		32,4		4,9		100,0	

1. Les disciplines Pluri ont été créées dans le cadre de la réforme LMD.

2. Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) baissent de 11,7 %, ceux des sciences fondamentales et applications de 2,2 %, ceux des sciences de la nature et de la vie de 1,5 %, et ceux des formations pluridisciplinaires en sciences, récemment créées avec les cursus LMD, de 2,0 %. À l'inverse, les effectifs des formations d'ingénieurs hors université ont beaucoup progressé (+ 10,8 % en six ans).

Les sorties sans qualification et sans diplôme

L'un des objectifs affichés du système éducatif est d'assurer à chaque jeune sortant un diplôme ou une qualification reconnue. Deux approches du niveau de sortie des jeunes sont ainsi prises en compte : la notion de qualification et la notion de diplôme. La notion française de « sortie du système éducatif sans qualification » correspond à une interruption des études en dessous des seuils de classification de niveaux VI et V bis, c'est-à-dire après le début de la préparation au CAP ou au BEP, ou juste après le collège (classe du premier cycle). C'est la dernière classe fréquentée qui est prise en compte, non le diplôme obtenu.

Les sorties de jeunes sans qualification se sont stabilisées dans la première moitié des années 1990 après avoir fortement diminué au cours des décennies précédentes. En 2006 elles représentent 6 % d'une génération. L'évolution à la baisse a été très marquée : un tiers des jeunes sortait sans qualification en 1965, un sur cinq en 1975, et 13 % en 1985. Mais, en 2006, parmi ces 6 % de jeunes sortis sans qualification, près d'un quart possède le brevet des collèges et n'est donc pas « sans diplôme ».

En revanche, ce sont 17 % des jeunes 20 à 24 ans qui sont faiblement qualifiés, selon les indicateurs européens et internationaux : ces jeunes n'ont pas de diplôme du second cycle

du secondaire, donc ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat, qu'ils aient poursuivi leurs études jusqu'à la fin d'une terminale, ou qu'ils les aient arrêtées en fin de collège, après avoir eu ou non le brevet (le brevet des collèges n'étant pas un diplôme du secondaire long). Ils étaient deux fois plus nombreux à la fin des années 1970 (en valeur absolue) et représentaient alors environ 35 % d'une classe d'âge. Ces jeunes faiblement qualifiés se subdivisent en deux groupes. Les premiers (9 % des 20–24 ans) ont étudié jusqu'à la fin d'un CAP, d'un BEP ou du baccalauréat, mais ont échoué à l'examen. Les seconds (8 %) ont interrompu leurs études avant le terme d'un second cycle de l'enseignement secondaire : soit en fin de seconde ou première générale ou technologique (2 %), soit, le plus souvent, après une première année de second cycle professionnel, en fin de premier cycle, voire en deçà (soit 6 % de jeunes « non qualifiés », voir DEPP, 2007a).

Sept jeunes sur dix accèdent au niveau du baccalauréat et six sur dix sont bacheliers

Le taux d'accès au niveau du baccalauréat³ (niveau IV), porté par l'objectif des « 80 % », a connu une progression de grande ampleur entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990. Il est quasiment stable au cours des dernières années. Après avoir culminé à 71 % en 1994, contre moins de 40 % dix ans auparavant, la proportion de jeunes accédant au niveau IV de formation (année terminale d'une formation au baccalauréat ou à un diplôme équivalent) a diminué et s'est stabilisée entre 69 % et 70 % (69,7 % à la rentrée 2006). Pour sa part, le taux d'accès au niveau du baccalauréat général a atteint son maximum (41 %) en 1994, pour ensuite chuter et se stabiliser autour de 34 % jusqu'en 2003. Depuis, il évolue peu. En 2006 il s'établit à 35,1 %. Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter régulièrement jusqu'en 2000 (22 %), représente 19 % des accès en 2006. Le taux d'accès au niveau IV dans les filières professionnelles atteint 16 % en 2006 contre 5 % en 1990. Il continue à progresser, permettant à davantage de garçons, proportionnellement plus présents dans ces filières, d'accéder au niveau du baccalauréat. Aussi, si l'écart entre les taux d'accès au baccalauréat des filles et des garçons reste élevé (11 points), il diminue.

La proportion de bacheliers dans une génération⁴, après une longue phase de croissance (11,2 % en 1961, 27,2 % en 1982 et 51,1 % en 1992), a atteint un palier sur la période 1995–2000 et évolue peu ces dernières années, même si les parts des différentes voies d'accès se modifient. Cependant, en 2006, en raison d'un très bon taux de réussite au baccalauréat, cette proportion a augmenté. Ainsi 64,0 % des jeunes d'une génération sont désormais titulaires du baccalauréat (62,5 % en 2005), dont 34,5 % d'un baccalauréat général, 17,2 % d'un baccalauréat technologique et 12,3 % d'un baccalauréat professionnel. La proportion de bacheliers dans une génération devrait être sensiblement la même en 2007 (selon des données provisoires), en raison d'un taux de réussite lors de la session du baccalauréat 2007 comparable à celui de 2006. Sur 100 lauréats, 54 ont un baccalauréat général, 27 un baccalauréat technologique et 19 un baccalauréat professionnel.

3. Le taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation) rapporte les entrées en classes de terminale générale, technologique ou professionnelle à l'effectif des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, telle le brevet professionnel. L'accès au niveau du baccalauréat peut intervenir de 16 à 21 ans, selon les jeunes, si bien que l'on doit distinguer des taux élémentaires d'accès par âge.

4. La proportion d'une génération titulaire du baccalauréat est la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

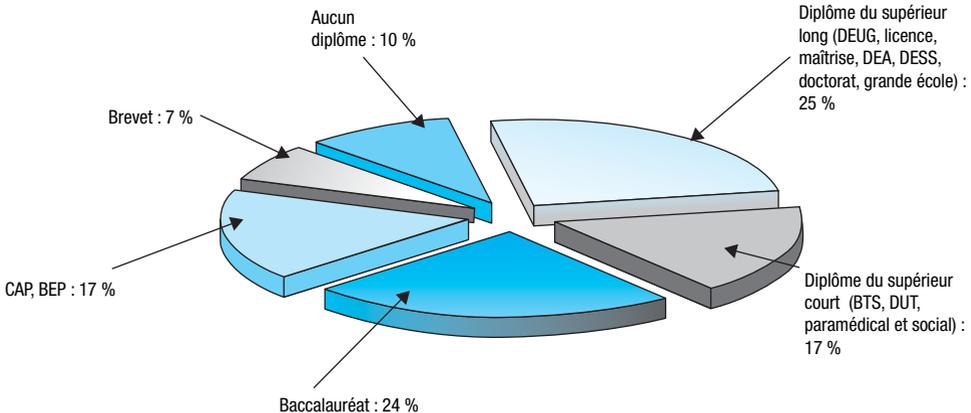
Quatre jeunes sur dix accèdent à un diplôme du supérieur

Comme signalé précédemment, un jeune sur deux entre dans l'enseignement supérieur. Cependant, parmi ces étudiants, près d'un sur cinq n'obtient pas de diplôme de l'enseignement supérieur. Dans une génération, ce sont ainsi quatre jeunes sur dix qui sortent du système éducatif diplômés de l'enseignement supérieur contre 15 % en 1985 et 32 % en 1995. Les taux d'échec dans le supérieur sont très différents selon le baccalauréat détenu par l'étudiant : seulement 10 % des bacheliers généraux entrés dans l'enseignement supérieur sortent sans diplôme, mais c'est le cas de 30 % des bacheliers technologiques et de 60 % des bacheliers professionnels (Lemaire S., 2006).

Au total, sur une génération, 17 % des jeunes sortent aujourd'hui du système éducatif sans diplôme du second cycle du secondaire (donc ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat), 24 % arrêtent leurs études avec comme diplôme le plus élevé un baccalauréat ou un brevet professionnel ou de technicien (figure 8). Ce groupe comprend les jeunes qui ont échoué dans l'enseignement supérieur (10 % d'une génération) et les 14 % de jeunes qui ont arrêté leurs études après une classe de terminale, professionnelle dans la majorité des cas. Par ailleurs, 17 % des sortants ont pour diplôme le plus élevé un CAP ou un BEP. Un quart des jeunes (24 %) sort avec un diplôme de niveau au moins Bac + 3 : 11 % avec un diplôme de licence ou de maîtrise, 12 % avec un diplôme sanctionnant normalement un cycle d'au moins cinq ans (diplôme d'études approfondies – DEA –, diplôme d'études supérieures spécialisées – DESS –, masters et grandes écoles), tandis qu'1 % des jeunes vont jusqu'à un doctorat de recherche. Enfin 1 % des jeunes ont un diplôme d'études universitaires générales (DEUG) et 17 % ont un diplôme qui sanctionne des études plus courtes et finalisées (DUT, BTS ou diplôme paramédical ou social).

8. Les diplômes des sortants en 2005

en %



Source : Insee, enquête Emploi ; calculs DEPP.

Filles et garçons dans le système éducatif

En 2006, à tous les âges, les filles sont plus scolarisées que les garçons. Cela n'a pas toujours été le cas : jusqu'en 1990, les garçons étaient plus scolarisés au-delà de 24 ans. Puis la scolarisation des filles s'est fortement développée dans le supérieur.

Les filles réussissent mieux scolairement que les garçons comme dans la plupart des autres pays développés, et ce quel que soit le niveau d'enseignement et quelle que soit la filière ou

discipline considérée. À la session 2006 du baccalauréat, 83,7 % des filles qui se sont présentées ont eu leur diplôme contre 80,2 % des garçons. Aussi, en 2006, 69,7 % d'une génération de filles est titulaire du baccalauréat contre 58,5 % pour les garçons. Enfin, la moitié des filles sont diplômées du supérieur contre quatre garçons sur dix (Lemaire S., 2006).

Mais leurs parcours sont très différents. Les filles représentent 55,9 % des étudiants mais seulement 30 % des apprentis. Les filles et les garçons ne font pas les mêmes choix d'orientation aux différents paliers : les filles sont surreprésentées dans les filières littéraires du secondaire et du supérieur, dans les filières professionnelles des services, dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) et dans les écoles paramédicales et sociales. Les garçons le sont dans les filières scientifiques et industrielles, et notamment dans les IUT et les écoles d'ingénieurs. Un élève-ingénieur sur quatre est une femme contre un étudiant d'école de commerce sur deux. À l'université, les femmes représentent 56,7 % de la population étudiante (*figure 7*). Si elles sont majoritaires en cursus Licence (57,4 %) et en cursus Master (56,7 %), elles ne sont plus que 46,9 % en cursus Doctorat. Les femmes sont majoritaires, en particulier en langues (75,2 %) et en lettres-sciences du langage-arts (73,0 %). Elles restent très minoritaires en sciences fondamentales et applications (27,3 %, voir Rosenwald F., 2006).

Les personnels des secteurs public et privé sous contrat

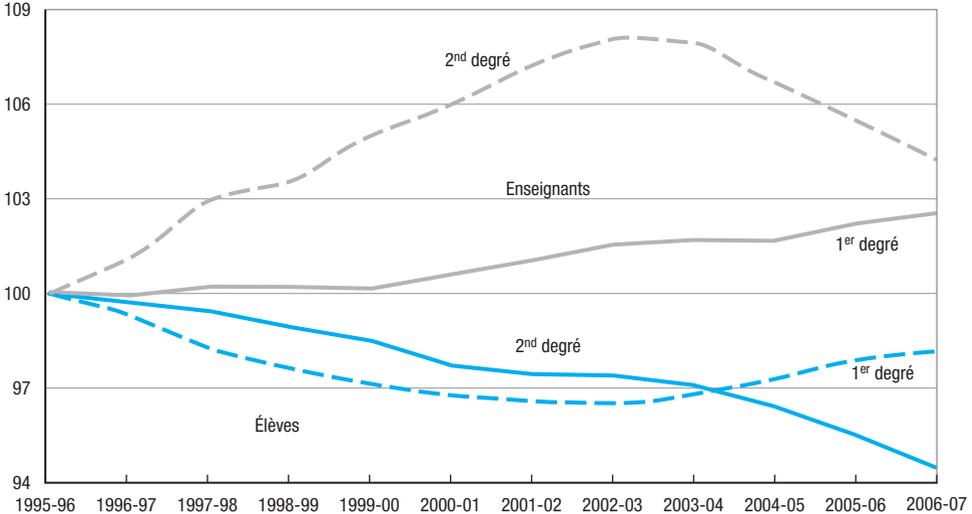
Au 31 janvier 2007, avec un effectif total de 1 209 828 titulaires, stagiaires et non-titulaires pour la France métropolitaine et les Dom, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 838 177 enseignants dans les établissements du secteur public, 144 501 enseignants dans les établissements privés sous contrat et 227 150 agents qui assument dans le secteur public des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative. L'effectif de ce dernier groupe est en forte baisse par rapport à 2006, en raison d'un transfert aux collectivités territoriales de la gestion des maîtres ouvriers, ouvriers professionnels, ouvriers d'entretien et d'accueil. À ces personnels sont associés 56 724 assistants d'éducation et 3 911 aides éducateurs rémunérés sur des crédits d'établissement.

Deux enseignants sur trois sont des femmes, mais cette proportion varie fortement selon les secteurs et les niveaux d'enseignement. Les femmes représentent les neuf dixièmes des enseignants du premier degré privé mais à peine plus du tiers des enseignants dans le supérieur. Jusqu'en 2002-2003, les effectifs d'élèves des premier et second degrés et ceux des enseignants associés ont connu des évolutions en ciseaux (*figure 9*). Les conditions d'accueil des jeunes se sont alors améliorées. L'enseignement secondaire français dispose de taux d'encadrement des élèves plutôt supérieurs à ceux des pays comparables. Le rapport global du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit actuellement à 12,1 et a eu tendance à diminuer avec la baisse des effectifs du second degré. De même le nombre moyen d'élèves par division (E/D), après une hausse à la fin des années 1980 due à l'afflux d'un nombre important d'élèves, issus de générations nombreuses, a ensuite décliné. Mais ces indicateurs ne résument qu'imparfaitement les conditions d'accueil des jeunes dans le second degré, puisqu'un tiers de l'ensemble des heures d'enseignement du second degré s'effectue en groupe et non en division entière. L'indicateur du nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure (E/S) permet de prendre en compte tous les types d'enseignement : en 2006 il vaut 21,1 sur l'ensemble du second degré public, 22,9 en collège, 23,0 en lycée général ou technologique et 16,1 en lycée professionnel (où près de la moitié des heures se font en groupes et un cinquième devant moins de dix élèves).

Dans l'enseignement primaire, en 2006-2007, on constate une légère diminution du nombre moyen d'élèves par classe par rapport à la rentrée 2005 dans les écoles maternelles et une stabilité en écoles élémentaires (*figure 10*). À titre indicatif, en écoles maternelles, on comptait 43 élèves en moyenne par classe en 1967 et 37 en 1975, contre 25,9 dans le public et 27,3 dans le privé actuellement. En écoles élémentaires, on est passé de 30 élèves en moyenne par classe en 1960 à 22 élèves en 1985 et 22,6 dans le public et 22,9 dans le privé en 2006.

9. Évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants (1995-2006)

indice base 100 en 1995



Champ : France métropolitaine et Dom, public et privé.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

10. Évolution du nombre moyen d'élèves par classe

	1980-81	1990-91	1994-95	1997-98	1998-99	1999-00	2005-06	2006-07
Public								
Ecoles maternelles	30,1	27,9	27,1	25,7	25,5	25,5	26,1	25,9
Ecoles élémentaires	23,6	22,5	22,6	22,5	22,4	22,3	22,5	22,6
Privé								
Ecoles maternelles	29,9	27,1	26,6	25,7	25,5	25,9	27,6	27,3
Ecoles élémentaires	26,2	24,5	24,2	24,1	24,0	23,9	22,8	22,9

Champ : France métropolitaine et Dom, enseignement primaire public et privé.

Source : ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DEPP.

L'État principal financeur du système éducatif

En 2006, la dépense intérieure d'éducation (DIE)⁵ est de 121,4 milliards d'euros, ce qui représente 8 810 € par habitant ou 7 160 € par élève (respectivement 4 990 € par élève du premier degré, 8 740 € par élève du second degré et 9 370 € par étudiant). De 1990 à 1993, la DIE augmente plus vite que le produit intérieur brut (PIB), puis se stabilise à 7,6 % jusqu'en 1997. La DIE rapportée au PIB baisse ensuite jusqu'à 6,8 % en 2006.

Le financement initial (c'est-à-dire avant transferts entre les différents agents économiques) est assuré essentiellement par l'État (63 %) et les collectivités territoriales (20,6 %). Les entreprises contribuent à hauteur de 6,4 % de la dépense d'éducation, par le biais de la formation continue et de la taxe d'apprentissage. Les ménages⁶, avant transfert des bourses de l'État et des caisses d'allocations familiales, viennent au troisième rang du financement après l'État et les collectivités locales. ■

5. La dépense intérieure d'éducation comprend l'ensemble des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les Dom pour des activités d'enseignement : dépenses d'enseignement de type scolaire de tous niveaux (y compris école maternelle) dans les établissements publics et privés, dépenses pour les formations extra-scolaires (enseignement à distance, formation continue), dépenses pour les activités d'organisation du système d'enseignement (administration générale, recherche sur l'éducation), dépenses de cantine, internats, médecine scolaire, transport scolaire, achats de livres et fournitures scolaires, dépenses de rémunération des enseignants en formation.

6. Les ménages financent les droits d'inscription, les frais de cantine et d'internat et les fournitures scolaires.

Bibliographie

De Monredon S., « Les élèves du premier degré à la rentrée 2006 », *Note d'information* n° 07.05, DEPP, février 2007.

DEPP, *L'état de l'École*, édition 2007, à paraître.

DEPP, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, édition 2007, à paraître.

Durier S., « Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003 » in *Données Sociales – La société française*, édition 2006, *Insee Références*, mai 2006.

Espagnol P., Pouchandry P., « La scolarisation des enfants et adolescents handicapés », *Note d'information* n° 07.23, DEPP, mai 2007.

Jaspar M.-L., « Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2006 », *Note d'information* n° 07.06, DEPP, février 2007.

Lemaire S., « Le devenir des bacheliers : parcours après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1989 », *Note d'information* n° 06.01, DEP, janvier 2006.

Rosenwald F., « Filles et garçons dans le système éducatif depuis vingt ans » in *Données Sociales – La société française*, édition 2006, *Insee Références*, mai 2006.

2006 : la reprise de l'emploi se confirme

Patrick Aubert*

En 2006, 283 000 emplois sont créés dans l'ensemble de l'économie française, confirmant la reprise amorcée en 2004 (108 000 emplois créés) et en 2005 (177 000 emplois). La progression de 2006 tient en grande partie à l'accélération des créations d'emplois dans les secteurs marchands (*figure 1*). Elle bénéficie également de l'évolution toujours dynamique dans les secteurs non marchands, où l'emploi aidé progresse.

1. L'emploi selon le secteur d'activité

en milliers, données brutes en fin d'année

Secteur d'activité	Variations annuelles d'emploi					Niveau d'emploi au 31/12/2006
	2002	2003	2004	2005	2006	
Emploi salarié des secteurs marchands non agricoles¹	+ 34	- 52	+ 31	+ 92	+ 187	15 655
Ensemble industrie	- 86	- 102	- 91	- 88	- 59	3 714
dont : industrie manufacturière	- 85	- 97	- 82	- 79	- 50	2 923
Construction	+ 2	+ 13	+ 25	+ 47	+ 62	1 408
Tertiaire concurrentiel	+ 119	+ 37	+ 98	+ 133	+ 184	10 533
dont : commerce	+ 29	+ 19	+ 4	+ 15	+ 17	3 047
services marchands ²	+ 64	+ 17	+ 81	+ 112	+ 150	5 402
Emploi salarié tertiaire essentiellement non marchand³	+ 118	+ 12	+ 37	+ 64	+ 81	6 955
dont : tertiaire non marchand privé ⁴	+ 50	+ 26	+ 39	+ 29	+ 40	2 036
Emploi salarié agricole	- 1	+ 5	+ 2	- 6	- 5	336
Emploi non salarié	- 2	- 2	+ 37	+ 26	+ 21	2 227
Emploi total	+ 149	- 36	+ 108	+ 177	+ 283	25 172
dont : emploi salarié total	+ 152	- 34	+ 71	+ 151	+ 262	22 945

1. Secteurs essentiellement marchands : ensemble hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale.

2. Services aux entreprises et aux particuliers.

3. Y compris contrats aidés.

4. Données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Source : Insee, estimations d'emploi.

L'emploi marchand, principal contributeur à la création d'emploi

Après le ralentissement de 2005, la croissance française retrouve plus de tonus en 2006. Le premier semestre est très prometteur même s'il faut ensuite composer avec un environnement international moins porteur. Sur l'ensemble de l'année, le produit intérieur brut progresse de 2,0 %, après + 1,7 % en 2005 (Insee, 2007a ; Insee, 2007c).

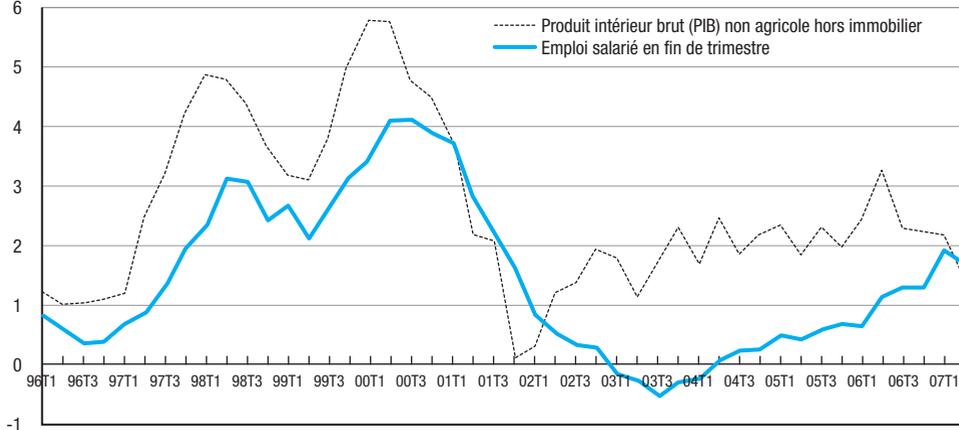
Porté par ce contexte favorable, l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles continue d'accélérer en 2006 (*figure 2*). Cette dynamique se poursuit en 2007, avec notamment des créations d'emplois salariés marchands particulièrement fortes au premier semestre : + 163 000 emplois, dont 38 000 emplois dans le secteur de l'intérim (*encadré 1*).

Comme depuis 2004, la croissance de l'emploi salarié marchand est portée essentiellement par la construction et les services, alors que l'emploi continue de baisser dans l'industrie. Le tertiaire reste le principal contributeur à la création d'emplois, avec 184 000 emplois créés en 2006. Ce dynamisme est porté notamment par les services marchands : services aux particuliers et services aux entreprises, qui incluent l'intérim. Le secteur de la construction reste également très dynamique en 2006, comme il l'avait été en 2005 : 62 000 emplois sont créés

* Patrick Aubert appartient à la section Synthèse et conjoncture de l'emploi de l'Insee.

2. Évolutions de la valeur ajoutée et de l'emploi salarié marchand non agricoles

en %



Note : glissements annuels, en données trimestrielles corrigées des variations saisonnières.

Source : Insee.

sur l'année dans ce secteur, ce qui représente une croissance de + 4,6 %, rarement atteinte dans le passé.

Enfin, l'industrie continue de perdre des emplois, poursuivant sa décroissance continue depuis 2001. Le rythme des destructions d'emplois industriels ralentit cependant, avec une perte de 59 000 emplois en 2006, plus faible que celles observées en 2005 (- 88 000) et en 2004 (- 91 000).

Le plan de cohésion sociale atteint son rythme de croisière

Dans les secteurs non marchands, l'emploi aidé contribue positivement à la création d'emploi total pour la première fois depuis le début des années 2000 (figure 3). Après une année 2005 où la montée en charge des nouveaux contrats créés dans le cadre du plan de cohésion sociale (contrats d'accompagnement dans l'emploi - CAE - et contrats d'avenir - CAV -) ne suffisait pas à compenser la baisse du stock des anciens types de contrats aidés (notamment les emplois jeunes, les contrats emploi solidarité - CES - et les contrats emploi consolidés - CEC -), la situation s'inverse en 2006. La montée en charge des nouveaux contrats CAE et CAV se poursuit en 2006, à un rythme un peu plus faible que celui de 2005 : + 105 000 contre + 136 000 en 2005. Mais les stocks d'anciens contrats aidés commencent à s'épuiser, ce qui réduit mécaniquement l'ampleur de la baisse, et donc la contribution négative à la variation d'emploi : - 85 000 emplois jeunes, CES ou CEC en 2006, contre - 156 000 en 2005. Au total, l'emploi aidé dans les secteurs non marchands progresse de + 20 000 en 2006.

En 2007, les nouveaux contrats du plan de cohésion sociale atteignent leur rythme de croisière et ne devraient plus contribuer à la croissance de l'emploi. En particulier, le contrat d'avenir, toujours dynamique, n'arriverait plus à compenser les nombreuses sorties des autres contrats, notamment celles du CAE.

Dans le secteur marchand, les contrats de formation en alternance s'avèrent très dynamiques, du fait d'entrées plus nombreuses en 2006 qu'en 2005, et ce malgré la fin des contrats de qualification, adaptation et orientation, remplacés par le contrat de professionnalisation. En revanche, les autres mesures d'aides sont plutôt en baisse, malgré le dynamisme du revenu

minimum d'activité (RMA) et du soutien à l'embauche des jeunes en entreprise (SEJE). En particulier, le nouveau contrat initiative emploi (CIE) réalise moins d'embauches qu'en 2006. L'effet net de toutes ces mesures sur l'emploi reste cependant faible.

L'emploi marchand et les emplois aidés du secteur non marchand sont généralement les principaux facteurs des évolutions conjoncturelles de l'emploi. D'autres composantes jouent néanmoins sur l'évolution de l'emploi total, même si elles sont d'ordinaire moins sensibles aux fluctuations conjoncturelles. En particulier, les établissements et associations privés du tertiaire non marchand poursuivent leur croissance tendancielle, avec 40 000 emplois créés sur l'année 2006 (*figure 1*).

Encadré 1

L'estimation de l'emploi : sources statistiques et méthodes

L'Insee publie des estimations d'emploi total en nombre de personnes. La couverture du champ total permet une vision globale de la situation de l'emploi en France. L'estimation en nombre de personnes, plutôt qu'en nombre de « postes de travail »³, est nécessaire pour une analyse du marché du travail fondée sur la situation des individus : le nombre de personnes en emploi peut ainsi être comparé au nombre de personnes au chômage.

Néanmoins, aucune source statistique ne permet d'obtenir à elle seule toutes les qualités souhaitables pour des estimations d'emploi : couvrir l'intégralité du champ de l'emploi, être disponible rapidement, se décliner au niveau local aussi bien qu'au niveau national, etc. Le dispositif de suivi de l'emploi de l'Insee combine donc plusieurs sources d'information statistique.

Le dispositif de suivi de l'emploi de l'Insee

Le suivi conjoncturel de l'emploi, à une fréquence infra-annuelle, est donc effectué par l'Insee par des **estimations d'emploi** utilisant d'autres sources. Les évolutions mensuelles et trimestrielles de l'emploi sont calculées grâce à diverses données issues d'enquêtes ou de sources administratives : fichiers des Urssaf, de l'Unédic, de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav, voir *infra*). Les estimations d'emploi fournissent de plus, sur une base annuelle, les niveaux d'emploi dans les départements de France métropolitaine et les Dom, ventilés à un niveau fin de secteurs d'activité. Ce sont ces estimations qui fournissent les niveaux d'emplois dans la comptabilité nationale

L'**enquête Emploi** est une enquête réalisée auprès des personnes vivant dans les logements ordinaires. Chaque trimestre, environ 45 000 logements sont enquêtés, ce qui représente 70 000 personnes répondantes à l'enquête. L'enquête Emploi couvre tous les secteurs d'activité. Elle est la référence pour la mesure des concepts « au sens du Bureau International du Travail (BIT) », la ventilation de l'emploi selon diverses dimensions pertinentes (profession, diplôme, condition d'emploi, etc.), les transitions sur le marché du travail, etc.

Du fait des limites inhérentes à la méthodologie d'enquête par sondage, l'enquête Emploi ne permet pas d'estimer l'emploi de manière suffisamment précise sur des petits domaines : emploi par département ou emploi dans des petits secteurs, par exemple.

Enfin, l'Insee produit d'autres sources fournissant des informations statistiques sur l'emploi. Ces sources ne sont pas utilisées pour le suivi de l'emploi en tant que tel, mais elles sont exploitées dans des études structurelles d'analyse du marché du travail : **enquêtes annuelles de recensement, sources administratives**, ainsi que certaines autres enquêtes de l'Insee.

Les différentes étapes des estimations d'emploi

Les estimations d'emploi ont vocation à fournir le niveau d'emploi total à un niveau sectoriel et géographique fin. Cependant, toutes les composantes de l'emploi ne peuvent pas être mesurées à la même fréquence et dans les mêmes délais. En particulier, certaines composantes ne

3. Nombre de personnes en emploi et nombre de postes de travail sont différents du fait de la multiactivité. Une même personne peut occuper plusieurs emplois différents. On peut donc avoir une augmentation du nombre de postes de travail occupés dans l'économie, sans qu'il y ait plus de personnes en emploi, si le nombre de personnes multiactives augmente.

Encadré 1 (suite)

peuvent, à l'heure actuelle, être approchées que de manière annuelle : emploi public, emploi agricole, emploi non salarié.

L'Insee publie donc plusieurs versions des estimations d'emploi, couvrant un champ de plus en plus large. En infra-annuel, l'Insee publie une estimation de l'**emploi salarié dans les secteurs concurrentiels**⁴, pour lesquels des informations mensuelles et trimestrielles sont disponibles. Une petite partie de ces secteurs n'est pas couverte par ces sources : de manière transitoire, l'évolution de l'emploi sur ces sous-secteurs est alors extrapolée à partir des informations disponibles, par une méthode dite « d'étalonnage »⁵. Ces estimations sont ensuite complétées, en annuel, par des estimations d'emploi dans les secteurs où l'essentiel de l'emploi n'est approché que de manière annuelle.

Les différentes versions des estimations d'emploi de l'Insee sont donc :

- une estimation mensuelle de l'emploi salarié dans les secteurs principalement marchands.

Cette estimation est effectuée à partir de l'évolution de l'emploi dans les établissements de 50 salariés ou plus, issue des « Déclarations Mensuelles de Mouvements de Main-d'œuvre » (DMMO).

- une **estimation trimestrielle avancée de l'emploi salarié** dans ces mêmes secteurs principalement marchands (dite « estimation provisoire »).

Cette estimation, disponible 45 jours après la fin du trimestre, utilise les résultats de l'enquête « Acemo », réalisée par la Dares (Ministère du travail). L'enquête porte sur les établissements d'entreprises de plus de 10 salariés : les estimations sont donc étalonnées pour être représentatives de l'ensemble des emplois.

- une **estimation trimestrielle de l'emploi salarié** disponible 70 jours après la fin du trimestre (dite « estimation révisée »).

Cette estimation se fonde sur trois sources : l'enquête Acemo, la statistique de l'Unédic sur les établissements de plus de 10 salariés, les fichiers des Urssaf. Les données trimestrielles des Urssaf

couvrant toutes les tailles d'établissements, y compris ceux de moins de 10 salariés, les évolutions d'emploi dans les très petits établissements peuvent bien être prises en compte de manière directe.

En septembre 2006, le champ de la publication trimestrielle d'emploi salarié a été élargi pour inclure, en plus des secteurs principalement marchands, la partie privée des secteurs principalement non marchands (notamment l'éducation, la santé, les associations).

- une estimation annuelle d'emploi total.

L'estimation annuelle permet à la fois de réviser les estimations trimestrielles d'emploi, en ajoutant les établissements non pris en compte (notamment ceux qui cotisent à la Mutualité sociale agricole), et de compléter les estimations sur les secteurs où l'essentiel de l'emploi n'est approché que de manière annuelle : emploi salarié dans l'agriculture, emploi salarié des particuliers employeurs, emploi salarié public de l'éducation, la santé, les administrations et emploi non salarié.

L'estimation annuelle permet de plus de donner un niveau d'emploi par département, alors que les estimations mensuelles et trimestrielles sont publiées au niveau de la France métropolitaine.

Un système rénové en 2009

L'Insee est actuellement en train de mettre en place un système rénové d'estimation d'emplois. Ce système, qui fonctionnera à partir de 2009, permettra de suivre à un rythme trimestriel toutes les composantes de l'emploi salarié, c'est-à-dire y compris l'emploi public et l'emploi agricole. L'emploi total restera suivi sur une base annuelle, puisque les données sur les non-salariés ne seront toujours disponibles qu'annuellement.

Ce dispositif rénové de suivi de l'emploi restera fondé sur une synthèse de plusieurs sources : enquête Acemo, fichiers des Urssaf et de la Mutualité Sociale Agricole, fichiers de la Cnav et fichiers de paye des agents de l'État.

4. Ce champ recouvre les secteurs principalement marchands non agricoles (secteurs EB à EP de la nomenclature NES en 36 postes) et la partie privée des secteurs principalement non marchands (secteurs EQ et ER). Ces secteurs représentent 18 millions d'emplois salariés sur un total de 23 millions.

5. Cette méthode consiste à exploiter la corrélation observée dans le passé récent entre l'évolution de l'emploi dans la sous-partie du secteur non couverte par les sources statistiques et l'évolution de l'emploi dans le reste du secteur.

3. Bénéficiaires de dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi depuis 2002

nombre de bénéficiaires au 31 décembre, en milliers

Dispositifs ¹	2002	2003	2004	2005	2006
Emplois aidés dans le secteur marchand²	1 211	1 065	1 206	1 146	1 102
dont : <i>abaissement des coûts salariaux³</i>	553	413	506	469	387
<i>formation en alternance</i>	596	540	536	520	557
Emplois aidés dans le secteur non marchand	485	383	291	269	289
dont : <i>CES + CEC</i>	278	241	202	77	20
<i>emplois jeunes</i>	207	142	87	55	28
<i>CAV + CAE</i>	—	—	—	136	241

1. Ensemble des dispositifs ayant un effet sur l'emploi.

2. Ces données diffèrent en niveau de celles de la note de conjoncture de l'Insee, car leur champ est plus étendu (bénéficiaires de l'aide aux chômeurs créateurs repreneurs d'entreprise – ACCRE –, entreprises d'insertion, etc.).

3. Non compris la mesure générale d'allègements de cotisations sociales sur les emplois à bas salaires.

Sources : Dares, CNASEA, ANPE, Unedic.

Un chômage en baisse, mais dans une proportion qui reste incertaine

Dans un contexte de ralentissement tendanciel de la population active (Coudin E., 2006 ; Insee, 2007b), l'accélération des créations d'emplois en 2006 a permis une baisse du chômage. Cependant, du fait de difficultés statistiques, il est impossible pour l'instant¹ d'affiner ce diagnostic, et notamment de quantifier précisément cette baisse du chômage en 2006.

En effet, début 2007, l'Insee n'a pas pu procéder à l'opération jusqu'à présent habituelle de calage des données de l'ANPE sur les résultats, en moyenne annuelle, de l'enquête Emploi (pour une présentation des différentes sources statistiques sur le chômage, voir encadré 2). Cette situation exceptionnelle se justifie par les divergences fortes observées entre les deux sources d'information statistique sur le marché du travail, ainsi que par des difficultés techniques pour interpréter les résultats de l'enquête Emploi 2006. Elle a amené l'Insee à engager une série d'investigations méthodologiques complémentaires, visant à consolider les résultats de l'enquête Emploi, et devant aboutir en novembre 2007 (Insee, 2007d).

Une partie des écarts entre les données de l'enquête Emploi et les données de l'ANPE s'expliquent par certains facteurs bien identifiés.

Une première source importante d'écart provient des chômeurs non inscrits, qui représentent environ 20 % du total de chômeurs au sens du BIT. Les données de l'enquête Emploi permettent de savoir si un chômeur est inscrit à l'ANPE ou non : le taux d'inscription des chômeurs à l'agence a diminué régulièrement, d'environ 0,75 point de pourcentage par trimestre, depuis la mi-2005. Ce taux² serait ainsi passé de 82 % au second trimestre 2005 à 77 % au premier trimestre 2007. La baisse du taux d'inscription à l'ANPE des chômeurs pourrait en partie être induite par les réformes de l'indemnisation du chômage, mises en œuvre à partir de 2003, qui ont entre autres réduit la durée d'indemnisation à deux ans, et ont donc conduit à une hausse des fins de droits à partir de l'été 2005.

Une autre source d'écart est liée aux catégories de demandeurs d'emplois. Dans la série mensuelle de chômage publiée, seule l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1, 2 et 3 hors activité réduite (les « DEFM123HAR ») est retenue, car c'est la série conceptuellement la plus proche du chômage au sens du BIT. Or, le classement des demandeurs d'emplois par l'ANPE dans les diverses catégories peut évoluer, d'une manière qui n'est pas uniquement et pas systématiquement liée aux évolutions du chômage. Ainsi, la part des DEFM123HAR parmi les inscrits à l'ANPE baisse depuis 2003, passant de 68 % à environ 60 % aujourd'hui, alors que la part des chômeurs BIT parmi le total des inscrits reste stable à environ 61 %, au moins jusqu'à la mi-2006. En d'autres termes, l'ampleur de la baisse du

1. À la date d'impression de cet ouvrage.

2. Taux d'inscription à l'ANPE hors Dispense de Recherche d'emploi.

Les sources statistiques sur le chômage

Deux sources statistiques sont utilisées, principalement, pour le suivi du chômage en France :

– les **données de l'ANPE** (publiées conjointement par l'ANPE et la Dares sous le nom de « Statistiques sur le marché du travail » ou « STMT ») portent sur les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à l'ANPE. Ces inscrits sont répartis en différentes catégories, allant de 1 à 8, le nombre de DEFM de catégorie 1 étant le plus souvent repris par les médias. Il peut s'agir aussi bien de personnes exerçant un emploi, momentané ou non (DEFM de catégorie 5 et DEFM en activité réduite), en formation ou indisponibles (DEFM 4) aussi bien que de personnes véritablement sans emploi. Les données de l'ANPE ont pour principal intérêt de fournir rapidement et à un rythme mensuel des données exhaustives, qui peuvent être déclinées à un niveau géographique fin ;

– l'**enquête Emploi** permet d'estimer le nombre de chômeurs « au sens du Bureau International du Travail (BIT) », c'est-à-dire toutes les personnes sans emploi qui en recherchent activement un, et qui sont immédiatement disponibles pour l'exercer si l'occasion se présente. Le principal intérêt de cette mesure, qui sert de référence au niveau international, réside dans la précision apportée à la définition du concept de « chômage ». Elle permet notamment d'inclure tous les chômeurs, qu'ils soient inscrits ou non à l'ANPE. Depuis 2002, l'enquête Emploi est réalisée en continu chaque trimestre, même si la publication des résultats est restée jusqu'à présent annuelle.

À côté de ces deux sources principales, les **enquêtes annuelles de recensement** contiennent également une information sur le chômage « spontané », c'est-à-dire tel que perçu et déclaré par les individus. Cette mesure n'est pas utilisée pour le suivi du chômage en tant que tel, du fait du caractère subjectif du concept « spontané », mais elle fournit une base de comparaison très utile, vu le taux de sondage inégalé des enquêtes de recensement.

Enfin, l'Insee produisait chaque mois, jusqu'à août 2007, une **série mensuelle de chômage BIT** synthétisant les informations de l'ANPE et de l'enquête Emploi en se « calant » sur le nombre de chômeurs au sens du BIT, en moyenne annuelle, dans l'enquête Emploi, tout en restant le plus proche possible des évolutions mensuelles

du nombre de DEFM de catégorie 1, 2 et 3 hors activité réduite, dans les données de l'ANPE. Il ne s'agit pas d'une « source » (au sens d'opération statistique) en tant que telle, mais bien d'une synthèse de deux sources existantes. L'idée était de tirer parti des avantages de chacune de ces deux sources : disponibilité mensuelle rapide et précision des données de l'ANPE, pertinence conceptuelle et prise en compte de tous les types de chômage (inscrit et non inscrit) de l'enquête Emploi. Une telle méthodologie synthétique ne se justifie cependant que si les deux sources sous-jacentes portent sur des concepts qui restent, à toutes dates, proches. La divergence observée depuis 2006 entre les deux séries principales a rendu impossible la poursuite de cette méthodologie d'estimation mensuelle du chômage BIT (voir *infra*). De ce fait, l'Insee a annoncé fin septembre 2007 l'abandon de cette méthode et l'arrêt de la publication mensuelle du chômage au sens du BIT.

Les difficultés rencontrées en 2007

Plusieurs facteurs ont rendu difficile l'analyse de l'évolution du chômage depuis 2006. Nous rappelons brièvement ici les données du problème, dont une présentation complète est établie dans le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), publié en septembre 2007.

En janvier 2007, l'Insee a annoncé le report à l'automne du calage annuel de la série mensuelle de chômage sur les données 2006 de l'enquête Emploi, calage traditionnellement effectué chaque année en mars. Cette situation exceptionnelle était due à plusieurs difficultés statistiques rencontrées par l'Insee, rendant nécessaires des investigations méthodologiques complémentaires avant de pouvoir publier un chiffre « définitif ». Ces investigations sont prévues pour aboutir à l'automne 2007. Une conséquence du report du calage des estimations mensuelles de chômage sur l'enquête Emploi est que cette série ne traduisait plus, depuis le début de l'année 2006, que les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. Une difficulté supplémentaire pour l'interprétation est que, en parallèle, des modifications visant à une meilleure gestion de la liste par l'ANPE ont eu

Encadré 2 (suite)

un impact sur l'évolution du nombre d'inscrits à l'ANPE (Debauche E. *et alii*, 2007).

Plusieurs résultats et éléments provisoires ont cependant déjà été communiqués au public. Des premiers éléments d'information ont été présentés par l'Insee et la Dares lors de la formation « Emploi-revenus » du Conseil national de l'information statistique (CNIS) du 8 mars. Un point d'étape a par ailleurs été fait dans la note de conjoncture de l'Insee en juin (Insee, 2007c), détaillant notamment les différences entre données de l'ANPE et de l'enquête Emploi.

La décision annoncée par l'Insee au premier tri-

mestre 2007 est justifiée, d'une part, par la divergence anormalement forte entre sources (enquête Emploi, DEFM et recensement de la population) observée en 2006 sur les données d'emploi et de chômage, ce qui en rend la synthèse problématique, et d'autre part par des problèmes techniques qui ont pu affecter l'estimation du chômage dans l'enquête Emploi et qui empêchent pour l'instant d'en valider les résultats. Entre autres, une forte diminution du taux de réponse à l'enquête Emploi a été observée en 2006 dans certaines régions, notamment l'Île-de-France.

nombre de DEFM123HAR serait plus forte que celle du nombre de chômeurs BIT, même si on se restreint pour ces derniers aux seuls chômeurs BIT inscrits à l'ANPE.

Plus généralement, les évolutions récentes, aussi bien celle du taux d'inscription des chômeurs à l'ANPE que celle de la répartition des catégories de DEFM, pourraient également être liées aux nombreuses évolutions intervenues depuis la mi-2005 et visant une meilleure gestion de la liste des inscrits à l'ANPE : mise en place des entretiens mensuels, de la convention de reclassement personnalisée, modification du calendrier de relance pour la déclaration de situation mensuelle, etc. Une étude récente de la Dares tente de quantifier l'impact mécanique de ces modifications, qui ont amplifié la baisse du chômage (Debauche E. *et alii*, 2007).

Si une partie des écarts entre les deux sources habituellement utilisées pour le suivi du chômage peuvent s'expliquer, les divergences d'évolutions restent cependant très fortes, comme le souligne le rapport des Inspections générales des finances et des affaires sociales remis au Gouvernement en septembre 2007 (IGF-IGAS, 2007). De ce fait, l'Insee a décidé fin septembre de ne plus procéder au calage annuel des statistiques de DEFM sur l'enquête emploi et d'arrêter la publication de la série mensuelle de chômage au sens du BIT. Il publiera en revanche chaque trimestre les résultats de l'enquête Emploi, assortis d'indications sur la précision des résultats. ■

Bibliographie

Coudin E., « Projections 2005-2050 : Des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse », *Insee Première* n° 1092, juillet 2006.

Debauche E., Deroyon T., Mikol F., Valdelièvre H., « Analyse de l'évolution des statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE de la mi 2005 à la fin 2006 », *Document d'études* n° 128, Dares, août 2007.

IGF-IGAS, Rapport sur les méthodes statistiques d'estimation du chômage, 2007

Insee, « L'économie française – Comptes et dossiers », édition 2007, *Insee Références*, 2007a.

Insee, Note de conjoncture de mars 2007, 2007b.

Insee, Note de conjoncture de juin 2007, 2007c.

Insee, Présentation à la formation emploi-revenus du Cnis du 8 mars 2007, téléchargeable à l'adresse http://www.cnis.fr/Agenda/CR/CR_0354.PDF, 2007d.

Salaires : une conjoncture mieux orientée pour le secteur privé

Sabine Bessière, Nicolas Greliche*

En 2006, le salaire de base moyen dans les entreprises du secteur privé de plus de 10 salariés progresse en euros courants au même rythme que l'année précédente (+ 2,8 %). En termes réels¹, la hausse du salaire mensuel de base (SMB) est de 1,2 % en euros constants en 2006 alors qu'elle avait été de 0,9 % en 2005. Comme en 2005, cette hausse est plus marquée en 2006 pour les ouvriers (+ 1,4 % en euros constants) et pour les employés (+ 1,3 %) que pour les professions intermédiaires et les cadres (respectivement + 1,0 % et + 0,9 %), du fait notamment des hausses du SMIC survenues ces deux années.

C'est dans le secteur de la construction, qui connaît depuis de nombreuses années des difficultés de recrutement, que la hausse du SMB est la plus forte (+ 1,7 % contre respectivement + 1,1 % et + 1,2 %, en euros constants, dans l'industrie et le tertiaire). Ces résultats ne prennent pas en compte l'évolution de la structure de l'emploi (hausse des qualifications, modification de la part des personnes travaillant à temps partiel, effet des « entrées-sorties ») et des compléments de rémunération (primes, heures supplémentaires, épargne salariale).

En tenant compte de l'ensemble de la rémunération et des évolutions de structure de l'emploi, le salaire moyen par tête (SMPT) du secteur concurrentiel non agricole aurait progressé en euros constants de 1,8 % en moyenne sur 2006. En 2005, sa progression avait été de 1,0 % en euros constants.

L'amélioration du marché du travail et la croissance plus robuste de 2006 favorisent l'augmentation des salaires

Ce rebond salarial résulte de plusieurs facteurs. L'embellie du marché du travail a créé un climat plus favorable aux salariés lors des négociations salariales (*figure 1*). De plus, la croissance économique plus robuste sur l'année 2006 (+ 2,0 % en 2006 contre + 1,7 % l'année précédente) a pu tirer les salaires à la hausse. C'est particulièrement le cas du secteur des activités financières. À cela s'ajoute l'impact de la hausse du Smic qui, bien que plus faible que celle survenue en 2005 (+ 3,0 % contre + 5,5 %), a bénéficié malgré tout d'un léger « coup de pouce ».

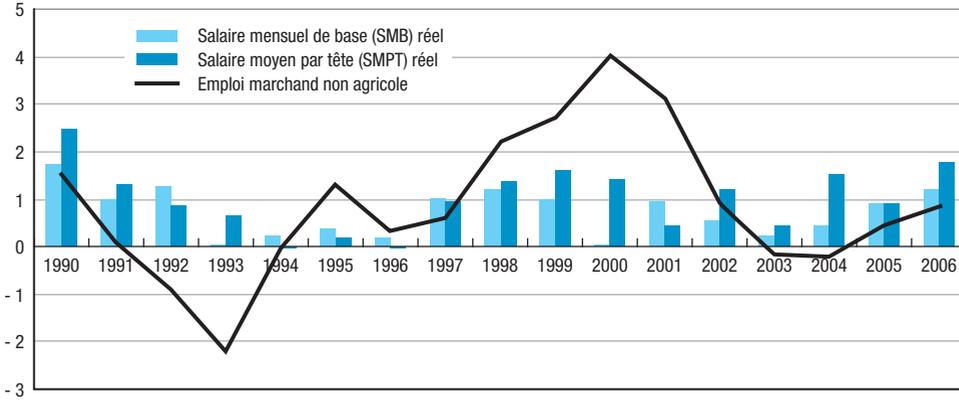
Au-delà des indicateurs conjoncturels, il faut examiner plus finement les évolutions de l'ensemble des rémunérations du secteur privé et semi-public à partir des données individuelles issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS) remplies par les entreprises. Par rapport aux indicateurs macroéconomiques, de telles données permettent d'analyser l'hétérogénéité des salariés, en étudiant par exemple les distributions de salaires par sexe, âge ou catégorie socioprofessionnelle. Ces données exhaustives sont plus détaillées et plus précises, mais moins récentes que les indicateurs macroéconomiques, car elles nécessitent un retraitement statistique plus complexe et sont donc disponibles plus tardivement. Elles peuvent fournir des résultats légèrement différents des indicateurs macroéconomiques, compte tenu

* Sabine Bessière et Nicolas Greliche appartiennent à la division Salaires et revenus d'activité de l'Insee.

1. Le déflateur utilisé dans ce chapitre est l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages. Les comptes nationaux utilisent un autre déflateur, mais par souci de cohérence interne, on a choisi de n'utiliser ici que l'indice des prix à la consommation.

1. Indicateurs de salaires et emploi marchand depuis 1990

évolution annuelle en %, en euros constants



Note : dans ce graphique on utilise comme déflateur l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages.

Sources : Insee, comptes nationaux et indice des prix ; Dares, enquête Acemo.

de différences de champ et de concepts². Dans les analyses qui suivent, la dernière année disponible est 2005.

La rémunération nette moyenne pour un poste à temps complet dans le secteur privé et semi-public s'établit en 2005 à 22 842 € par an (soit 1 904 € par mois), soit une augmentation de 2,9 % par rapport à 2004. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 1,8 % en 2005, le salaire net moyen a augmenté de 1,0 % entre 2004 et 2005 en euros constants, après avoir stagné entre 2003 et 2004. En 2005, la croissance économique de la France connaît un léger repli et le pouvoir de négociation des salariés reste bridé par le niveau élevé du chômage. Cependant, l'effet de la croissance économique relativement favorable en 2004 semble se repercuter avec retard sur les salaires en 2005.

En 2005, la hausse concerne l'ensemble de l'échelle des salaires du secteur privé et semi-public

La hausse des salaires bénéficie à toutes les catégories socioprofessionnelles (figure 2). Les cadres en sont les premiers bénéficiaires (+ 2,0 % en euros constants pour le salaire net), puis les ouvriers (+ 1,5 %) devant les employés (+ 1,2 %), grâce notamment aux revalorisations du Smic, et les professions intermédiaires (+ 1,0 %). Ces évolutions contrastées s'expliquent en partie par des différences de répartition et de dynamiques sectorielles. Ainsi, dans certains secteurs de l'industrie manufacturière, comme l'industrie textile, qui perdent des emplois (souvent les moins qualifiés), le salaire moyen des ouvriers augmente sensiblement en 2005. Ce sont les plus bas salaires qui proportionnellement augmentent le plus en 2005 (+ 1,7 % en termes réels pour le 1^{er} décile), la revalorisation du Smic contribuant largement à cette augmentation. Ainsi, un salarié à temps complet sur dix dispose en 2005 d'un salaire annuel net inférieur à 12 506 € (1 042 € par mois), contre 12 074 € en 2004 (1 006 € par mois).

2. En particulier, le SMPT est calculé dans les comptes nationaux comme le rapport de la masse salariale brute aux effectifs physiques. À partir des DADS, on présente ici des résultats portant essentiellement sur la progression du salaire net moyen des seuls postes de travail à temps complet. Ces moyennes de salaires annualisés sont pondérées par les durées d'emploi. Par exemple un salarié à temps complet ayant travaillé six mois dans l'année et ayant perçu 10 000 € compte pour 0,5 année-travail rémunérée 20 000 € par an.

2. Salaires annuels nets moyens pour les emplois à temps complet du secteur privé et semi-public, par catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants		Évolution en euros constants (en %)
	2004	2005	
Ensemble	22 207	22 842	1,0
Cadres ¹	43 648	45 327	2,0
Professions intermédiaires	22 499	23 139	1,0
Employés	15 602	16 079	1,2
Ouvriers	16 359	16 900	1,5
Smic (151,67 heures)	10 613	11 192	3,6

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Note : les statistiques présentées sont les moyennes des salaires annualisés, pondérés par la durée d'emploi.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs.

À l'autre extrémité, le dernier décile, au-delà duquel se situent les 10 % des salaires les plus élevés, progresse de 0,7 % en 2005. La médiane, qui partage les salariés à temps complet en deux groupes d'effectifs égaux, s'établit à 18 336 € (1 528 € par mois) contre 17 804 € en 2004 (1 484 € par mois), soit une hausse de 1,2 % en euros constants. L'éventail des salaires reste quasiment stable par rapport à 2004, avec un rapport de 2,9 entre le 1^{er} et le 9^e décile (*figure 3*).

3. Salaires annuels nets moyens des hommes et des femmes en 2005 pour les emplois à temps complet du secteur privé et semi-public

	Ensemble	Hommes	Femmes	Écart relatif (H-F)/H (en %)
Salaires annuels nets moyens en euros				
Ensemble	22 842	24 446	19 818	18,9
Cadres ¹	45 327	48 241	37 253	22,8
Professions intermédiaires	23 139	24 320	21 380	12,1
Employés	16 079	16 772	15 755	6,1
Ouvriers	16 900	17 290	14 537	15,9
Quantiles de salaires en euros				
1 ^{er} décile (D1)	12 506	12 983	11 853	8,7
Médiane	18 336	19 162	16 845	12,1
9 ^e décile (D9)	36 349	39 760	30 324	23,7
Rapport interdécile (D9/D1)	2,9	3,1	2,6	-

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2005, 10 % des salariés à temps complet du secteur privé et semi-public ont un salaire annuel net inférieur à 12 506 euros, 10 % ont un salaire annuel net supérieur à 36 349 euros, et la moitié à un salaire annuel net supérieur à 18 336 euros.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

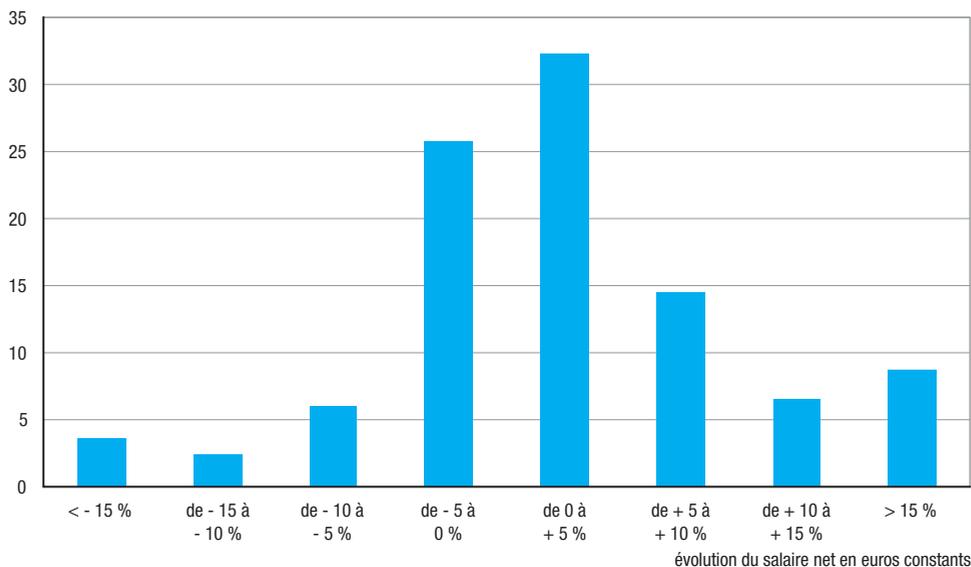
Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers définitifs.

Parmi les salariés à temps complet ayant travaillé l'ensemble des deux années 2004 et 2005 dans le même établissement (les « permanents-permanents »), près des deux tiers ont des augmentations de salaires plus élevées que l'inflation, contre 58 % en 2004 (*figure 4*). Le salaire de ces « permanents-permanents » augmente en moyenne de 3,4 % en euros constants entre 2004 et 2005 ; pour la moitié d'entre eux, la hausse de salaire est supérieure à 1,8 % en euros constants.

Ces indicateurs varient moins en fonction de la catégorie socioprofessionnelle ou du secteur d'activité que de l'âge des salariés ou de leur position dans la hiérarchie salariale. C'est en début de carrière que les progressions salariales sont les plus fortes, mais aussi que les salaires sont les plus faibles. Or les salariés qui sont les moins bien payés bénéficient les premiers de la hausse des salaires minimaux.

4. Distribution des évolutions de salaires annuels nets en euros constants entre 2004 et 2005, pour les salariés à temps complet du secteur privé et semi-public ayant travaillé 24 mois dans le même établissement

effectifs concernés en %



Lecture : entre 2004 et 2005, parmi les salariés à temps complet ayant travaillé 24 mois dans le même établissement, 3,6 % ont eu une diminution de leur salaire annuel net d'au moins 15 % entre 2004 et 2005, en euros constants.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public ayant travaillé 24 mois dans le même établissement en 2004 et 2005.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers au 1/12^e.

Les salaires dans la Fonction publique d'État

Pour les agents de l'État, les rémunérations peuvent elles aussi être analysées de manière détaillée à partir des fichiers de paie. En 2005, les 1,84 million d'agents titulaires et non titulaires des ministères civils de l'État travaillant en métropole ont perçu un salaire annuel net moyen de 25 525 €³, soit 2 127 € par mois (*figure 5*), en augmentation de 0,9 % en euros courants par rapport à 2004. Compte tenu de la hausse des prix (+ 1,8 % en moyenne annuelle en 2005), le salaire net moyen diminue de 0,9 % en euros constants en 2005. Sur la période 2000-2005, il baisse de 0,1 % en moyenne annuelle. Ces évolutions s'expliquent en partie par celles de la valeur du Point Fonction publique, par les mesures catégorielles et indiciaires, mais aussi, comme dans le secteur privé, par des effets de structure : l'évolution du salaire moyen est sensible aux promotions et avancements des personnes en place (effet de carrière), mais aussi aux départs et aux recrutements (effet d'entrées-sorties). L'effet de carrière est positif, tandis que l'effet d'entrées-sorties est négatif : les nouveaux entrants qui remplacent les départs (notamment en retraite) sont en général moins bien rémunérés que les sortants. L'évolution du salaire des seuls agents présents en 2004 et 2005 n'est, par définition, pas affectée par ces effets d'entrées-sorties : leur rémunération moyenne progresse de 2,3 % en euros courants entre ces deux années, soit + 0,4 % en euros constants. Au-delà des mesures générales et catégorielles, cette évolution s'explique aussi par les avancements et promotions (c'est-à-dire les changements de corps, grades et échelons) dont ont bénéficié ces agents.

3. Il s'agit là du salaire moyen annualisé pour un « équivalent temps plein ». Par exemple un salarié à mi-temps ayant travaillé six mois dans l'année et ayant perçu 5 000 € compte pour 0,25 année-travail rémunérée 20 000 € par an.

5. Salaires annuels nets moyens des hommes et des femmes en 2005 dans la Fonction publique d'État

	Ensemble	Hommes	Femmes	Écart relatif (H-F)/H (en %)
Salaires annuels nets moyens en euros				
Ensemble	25 525	27 744	23 922	13,8
Cadres	29 575	33 290	27 145	18,5
Professions intermédiaires	21 869	22 753	21 255	6,6
Employés et ouvriers	19 198	20 658	17 864	13,5
Quantiles de salaires en euros²				
1 ^{er} décile (D1)	15 441	15 988	15 047	5,9
Médiane	23 369	25 164	22 354	11,2
9 ^e décile (D9)	37 369	41 898	33 668	19,6
Rapport interdécile (D9/D1)	2,4	2,6	2,2	-

Lecture : En 2005, 10 % des salariés de la la Fonction publique d'État gagnent un salaire annuel net inférieur à 15 441 euros, 10 % gagnent un salaire annuel net supérieur à 37 369 euros.

Note : le salaire annuel net moyen s'obtient en divisant la masse salariale (brute ou nette) par le nombre de salariés évalué en année-travail à plein temps à partir d'une exploitation des fichiers de paie de la Fonction publique d'État. Ainsi, un salarié ayant travaillé durant six mois à temps complet et perçu 10 000 € compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 € par an.

Champ : ensemble des agents civils de l'État.

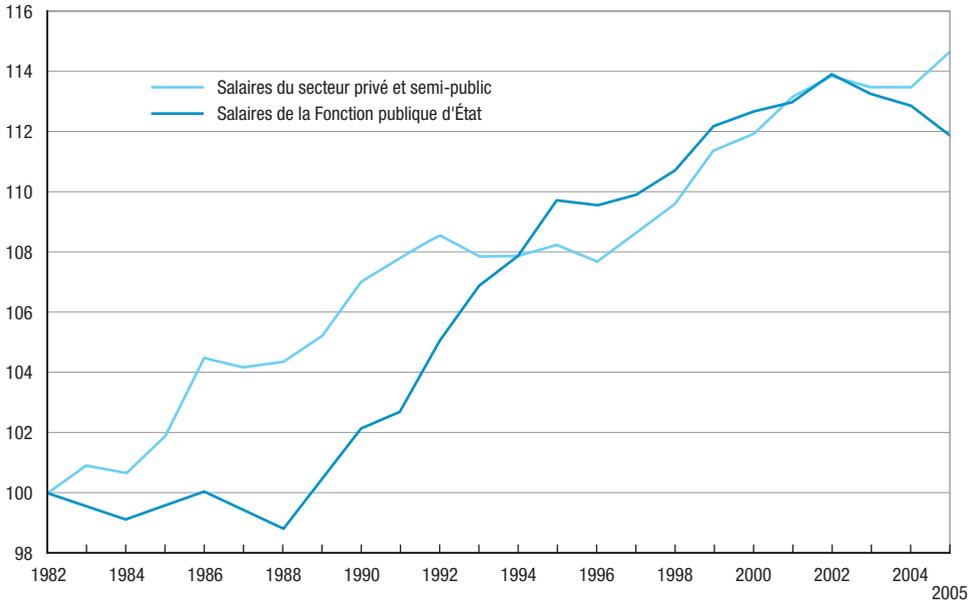
Source : Insee, fichier de paie des agents de l'État 2005 (semi-définitif).

Une conjoncture des salaires plus favorable au secteur privé depuis 2002

Sur les 25 dernières années, les évolutions des salaires annuels nets moyens dans le secteur privé et la Fonction publique d'État sont assez voisines (*figure 6*). Elles résultent néanmoins de logiques différentes. Dans le secteur privé, les évolutions apparaissent très liées aux cycles conjoncturels. Elles sont ainsi particulièrement faibles pendant les années 1986-1989 et

6. Évolution des salaires annuels nets moyens dans le secteur privé et semi-public et dans la Fonction publique d'État¹

indices base 100 en 1982, en euros constants



1. Hors France Télécom et la Poste.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi public ; agents civils de l'État, France métropolitaine.

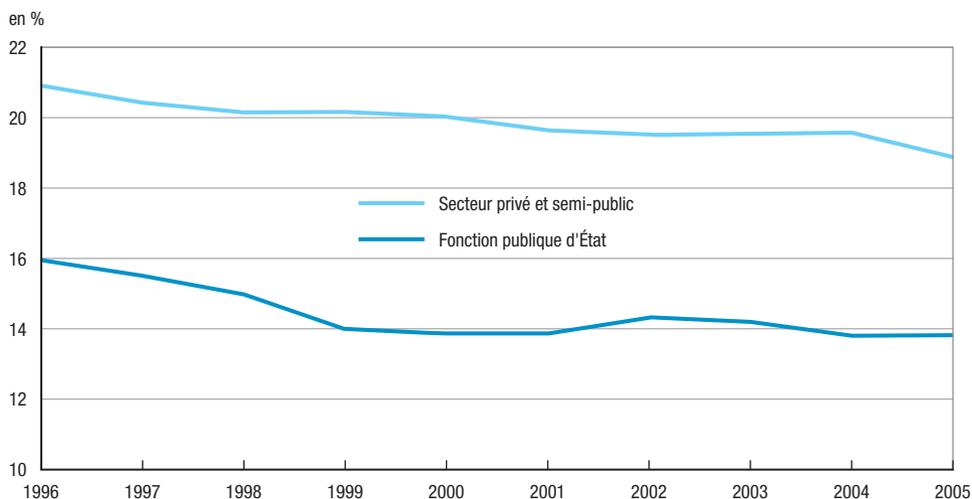
Sources : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et fichiers de paie des agents de l'État (semi-définitif pour 2005).

1992-1996 aux creux des cycles macroéconomiques. Après un ralentissement en 2002-2003, les salaires repartent à la hausse sous l'effet d'une croissance plus favorable depuis 2004. Dans la Fonction publique d'État, les évolutions sont plus directement liées à des règles centralisées. Ainsi, la période 1982-1988 est marquée par une progression limitée des salaires, même si quelques mesures générales ont pu être prises au cours de ces années. La hausse plus rapide sur 1989-1995 est à relier aux revalorisations d'indice mises en œuvre dans le cadre des plans Jospin-Lang et Durafour. Depuis 2002, les salaires nets annuels moyens diminuent en termes réels dans la Fonction publique d'État. La baisse entre 2004 et 2005 est en partie liée à la hausse des cotisations sociales, qui s'explique par l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 du régime de retraite additionnel des fonctionnaires et comme pour le secteur privé, par la hausse de l'assiette sur laquelle est calculée la CSG. Le salaire net moyen diminue ainsi plus fortement que le salaire brut moyen qui recule, quant à lui, de 0,2 % entre 2004 et 2005.

Le différentiel de salaire entre hommes et femmes se réduit légèrement

En 2005, dans le secteur privé et semi-public, les salaires nets des femmes progressent en moyenne plus fortement que ceux des hommes (+ 1,5 % contre + 0,9 % en euros constants pour les temps complets). En conséquence, l'écart salarial entre les hommes et les femmes se réduit légèrement : une salariée à temps complet gagne en moyenne 18,9 % de moins que son homologue masculin, contre 19,4 % en 2004 (*figure 7*). L'écart de salaire entre les femmes et les hommes s'explique en partie par le fait qu'ils n'occupent pas les mêmes postes, notamment en termes de catégorie socioprofessionnelle. Cette légère réduction de l'écart se vérifie pour toutes les catégories professionnelles, et plus particulièrement pour les cadres et les ouvriers chez lesquels l'écart entre hommes et femmes est particulièrement fort, respectivement de 23 % et 16 % de salaire annuel pour les salariés à temps complet.

7. Écart salarial entre hommes et femmes dans le secteur privé et semi-public, et dans la Fonction publique d'État



Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi public ; agents civils de l'État, France métropolitaine.

Sources : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichiers au 1/25^e jusqu'en 2001, puis fichiers au 1/12^e; fichiers de paie des agents de l'État (semi-définitif pour 2005).

Dans la Fonction publique d'État comme dans le secteur privé, les femmes restent en moyenne moins rémunérées que leurs collègues masculins, mais le différentiel est plus faible (environ 14 %). Cet écart dépend ici aussi de la position sociale : il est de 18 % pour les cadres, mais de 7 % seulement pour les professions intermédiaires.

Sur longue période, les écarts de salaires entre hommes et femmes se sont sensiblement réduits, dans le public comme dans le privé. Dans le secteur privé, le salaire des femmes, qui était inférieur de 33 % à celui des hommes au début des années 1950, l'est de 20 % en 2000. Mais les écarts dans ce secteur portent sur les seuls salariés à temps complet et ne prennent donc pas en compte les postes à temps partiel. Dans la Fonction publique d'État, l'écart se réduit lentement. Il est resté du même ordre depuis le début des années 2000.

Dans ce chapitre, les analyses sur le secteur privé portent principalement sur les salaires offerts pour des postes de travail à temps complet. L'analyse peut être enrichie en étudiant le revenu salarial des personnes, qui tient compte de la durée des emplois, des taux de temps partiel et de la pluriactivité, sur le seul secteur privé comme sur l'ensemble des salariés (encadré 1).

Encadré 1

Le revenu salarial*

La plupart des statistiques sur les salaires publiées par l'Insee concernent les salariés à **temps complet**** et les moyennes calculées sont pondérées par la durée en emploi, c'est-à-dire qu'un salarié qui a travaillé toute l'année aura un poids deux fois plus élevé dans le calcul de la moyenne qu'un salarié qui n'a travaillé que 6 mois. En conséquence, les salaires moyens correspondent plus à des salaires moyens *versés par les entreprises* qu'à des salaires moyens *perçus par les salariés*. Au contraire, dans cette fiche, tous les salariés sont placés sur un pied « d'égalité statistique », quel que soit le nombre de jours où ils ont été rémunérés, et quelle que soit leur durée hebdomadaire de travail. Le **revenu salarial** moyen correspond à la moyenne des revenus salariaux de tous les salariés sans pondérer par la durée en emploi. On a conservé dans l'analyse tous les salariés (sauf les stagiaires et emplois aidés), y compris les plus petits revenus salariaux, qui peuvent ne correspondre qu'à quelques jours de travail dans l'année.

Le concept de revenu salarial se situe à mi-chemin entre le prix du travail (le **salaire horaire**) et le **niveau de vie** des personnes. Il correspond à la somme de tous les salaires, nets de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au

remboursement de la dette sociale) perçus par un individu au cours d'une année donnée.

Les salaires dans le secteur privé et dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale sont connus grâce aux déclarations annuelles de données sociales (DADS) remplies par les employeurs. Les salaires dans la Fonction publique d'État sont, quant à eux, étudiés dans les fichiers de paie des agents de l'État, également traités par l'Insee. Calculer les revenus salariaux suppose de rapprocher ces deux fichiers et d'en déduire pour chaque salarié la somme des rémunérations apportées par les différents emplois occupés au cours d'une même année.

La décomposition du revenu salarial

Plus précisément, on passe du **salaire horaire** au **salaire journalier** en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au **revenu salarial** annuel, concept étudié ici, en multipliant le salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année. Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié poly-actif peut éventuellement bénéficier (ce qui serait par exemple le cas d'un médecin exerçant à la fois à l'hôpital et dans un cabinet privé), ni les revenus non directement liés à l'activité et provenant de

* Cet encadré a été rédigé par Romain Aeberhardt (Insee, division Salaires et revenus d'activité, au moment de la rédaction de ce chapitre).

** Un salarié est considéré à temps complet si c'est le cas pour tous les postes qu'il a occupés pendant l'année. En revanche, pour les autres caractéristiques d'emploi, on garde celles qui correspondent au poste qui a rapporté le salaire le plus élevé.

8. Revenu salarial moyen et décomposition sur l'ensemble du champ salarié

niveaux en 2005

	Revenu salarial (en euros)	Salaires journalier (en euros)	Jours rémunérés
Ensemble	16 792	56,5	297,1
Hommes	19 142	63,7	300,3
Femmes	14 184	48,3	293,6
Moins de 30 ans	9 479	39,5	239,9
De 30 à 45 ans	18 172	57,3	317,3
Plus de 45 ans	21 653	66,6	325,3
Cadres	34 503	104,8	329,1
Professions intermédiaires	18 950	59,8	316,9
Employés	11 099	39,5	280,9
Ouvriers	11 814	41,7	283,2
Temps complet	20 006	64,0	312,4
Temps non complet	9 735	36,9	263,5
Secteur privé uniquement	16 127	55,4	291,0
Agents de l'État uniquement	22 608	68,1	331,8
Collectivités territoriales uniquement	15 037	47,8	314,6
Fonction publique hospitalière uniquement	20 278	63,2	320,8

Champ: ensembles des salariés.

Source: Insee, DADS (exploitation au 1/25^e) et fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/12^e).

mécanismes redistributifs (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage). Enfin, pour arriver au concept de revenu disponible des ménages, il faut agréger l'ensemble des revenus (y compris ceux du patrimoine) des différents membres du ménage

et prendre en compte l'ensemble de l'appareil redistributif constitué des **prélèvements** (comme l'impôt sur le revenu) et des **transferts sociaux** (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement). Sans vouloir remplacer les concepts cités précédemment, le revenu salarial permet

9. Revenu salarial moyen et décomposition complète sur le secteur privé

niveaux en 2005

	Revenu salarial (en euros)	Salaires horaire (en euros)	Heures par semaine	Semaines rémunérées
Ensemble	16 127	11,9	32,1	42,1
Hommes	18 636	12,9	33,7	43,0
Femmes	12 801	10,4	29,9	41,0
Moins de 30 ans	9 179	8,7	30,8	34,3
De 30 à 45 ans	17 886	12,0	32,8	45,3
Plus de 45 ans	21 003	14,0	32,3	46,4
Cadres	38 074	23,7	34,2	47,0
Professions intermédiaires	19 007	12,5	33,3	45,7
Employés	9 955	8,5	29,9	39,1
Ouvriers	11 766	8,9	32,2	40,9
Temps complet	19 493	12,3	35,6	44,5
Temps non complet	8 474	10,2	22,5	36,9
Industrie	20 192	12,6	34,2	46,9
Construction	15 860	10,8	32,9	44,8
Commerce	14 779	10,7	32,6	42,4
Transports	18 517	11,4	35,1	46,3
Activités financières	26 732	17,1	33,9	46,1
Immobilier	17 203	12,5	31,8	43,3
Services aux entreprises et aux particuliers	13 736	12,2	30,4	36,9
Éducation, santé, action sociale, administration	13 264	10,7	28,9	43,1

Champ: secteur privé uniquement (les individus ayant par ailleurs perçu des rémunérations dans la fonction publique ont été exclus du champ).

Source: Insee, DADS (exploitation au 1/25^e).

Encadré 1 (suite)

d'apporter un éclairage supplémentaire dans le processus de formation du revenu et des inégalités qui en découlent.

Ce revenu salarial dépend donc, certes, du salaire offert par les employeurs, mais il est également étroitement lié aux situations d'emploi et dépend notamment de la durée des différentes périodes d'emploi et du taux de temps partiel. Plus formellement, on peut le décomposer, sur l'ensemble du champ public et privé, comme le produit d'un salaire journalier par un nombre de jours rémunérés (figure 8). Sur le secteur privé seul, les données dont on dispose permettent de pousser cette décomposition jusqu'au niveau horaire (figure 9).

Un revenu salarial net d'environ 16 800 euros en 2005

Le revenu salarial moyen pour l'ensemble des salariés du public et du privé s'élève, en 2005, à un peu moins de 16 800 euros par an. Si on se limite au seul secteur privé, il ne se monte plus qu'à 16 100 euros. Cette différence s'explique par un poids plus important des emplois les plus qualifiés dans la Fonction publique d'État et dans la Fonction publique hospitalière. Par exemple, les cadres représentent près de 60 % des effectifs des agents de l'État tandis qu'ils ne sont présents qu'à hauteur d'un peu plus de 15 % dans le secteur privé. Ces différences de qualifications se doublent d'une stabilité de l'emploi beaucoup plus grande dans le secteur public ce qui se traduit par un nombre moyen de jours rémunérés plus élevé que dans le privé (332 en moyenne par an pour les agents de l'État contre 291 pour les salariés du privé).

Le revenu salarial des femmes est, en 2005, inférieur de 26 % à celui des hommes et même de 31 % pour le seul secteur privé. Ce différentiel résulte, dans le privé, de la combinaison d'un salaire horaire des femmes inférieur de 19 % en moyenne à celui des hommes, d'un horaire hebdomadaire plus faible de 11 %, du fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes, et d'un nombre de semaines rémunérées plus réduit de 4 %.

Le revenu salarial augmente fortement avec l'âge. Ainsi, chez les moins de 30 ans, il est inférieur de 56 % à celui des plus de 45 ans. D'une part, l'expérience professionnelle plus faible chez les jeunes a pour conséquence des salaires horaires inférieurs de 38 % à ceux des plus de 45 ans. D'autre part, la phase d'insertion sur

le marché du travail démarre souvent en cours d'année et engendre des situations d'emploi plus chaotiques, ce qui se traduit par un nombre de semaines travaillées plus faible de 26 %.

Le niveau de qualification du salarié a également un impact sur le revenu salarial, qui va dans le privé de 38 100 euros pour un cadre à 11 800 pour un ouvrier et 10 000 pour un employé. Ces écarts s'expliquent d'abord par des salaires horaires plus élevés pour les premiers mais aussi par des horaires hebdomadaires plus faibles pour les employés, chez qui le temps partiel est plus fréquent, et un nombre de semaines rémunérées plus réduit pour les ouvriers et les employés.

Enfin, par secteur d'activité, c'est dans l'industrie, la Fonction publique d'État et surtout les activités financières que les revenus salariaux sont les plus hauts, grâce à des salaires journaliers élevés et un nombre de jours rémunérés important. À l'opposé c'est dans la Fonction publique territoriale et les services qu'on observe les revenus salariaux les plus faibles. Dans le premier cas, malgré un nombre de jours rémunérés relativement élevé (315), les qualifications plus basses ont pour conséquence un salaire journalier plus faible ; alors que pour les services, ce sont plutôt les plus faibles durées hebdomadaires et nombres de semaines travaillées, signes d'une plus grande instabilité des situations d'emploi, qui pèsent sur le revenu salarial.

Le revenu salarial reste stable depuis 2000

De 2000 à 2005, le revenu salarial évolue peu en termes réels. Il diminue de 0,5 % en euros constants (soit une baisse de 0,1 % par an en moyenne) pour l'ensemble des salariés du public et du privé (-0,2 % en cinq ans pour le seul secteur privé, soit -0,04 % par an en moyenne). Cela résulte notamment d'une hausse du salaire journalier (+1,6 %) et d'une baisse du nombre de jours rémunérés sur l'année (-2,1 %). L'analyse plus fine, que permettent les données du secteur privé, montre une augmentation sensible du salaire horaire et une baisse simultanée de l'horaire hebdomadaire du fait de la mise en œuvre de la RTT.

Toutes les catégories sociales accusent une baisse de revenu salarial en euros constants, sauf les cadres, pour qui il augmente de 0,9 % en raison d'une diminution moins marquée du nombre de jours rémunérés.

Cette légère baisse générale du revenu salarial réel s'accompagne d'un resserrement des écarts

10. Déciles de revenu salarial en 2005 et évolution par rapport à 2000

	2005		Évolution 2005/2000 (en % et en euros constants)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
D1	2 094	1 320	-15,4	-5,5
D2	6 277	3 885	-15,6	-5,0
D3	11 491	7 415	-4,6	0,4
D4	14 314	10 885	-0,7	2,7
D5	16 430	13 382	-0,5	3,1
D6	18 725	15 526	-0,9	1,3
D7	21 686	18 039	-1,0	0,3
D8	26 252	21 356	-0,8	0,1
D9	35 230	26 785	-0,8	0,7
D9/D1	16,8	20,3	2,46	1,26
D9/D5	2,1	2,0	-0,01	-0,05
D5/D1	7,8	10,1	1,17	0,85

Lecture : en 2005, parmi les hommes, 10 % des salariés ont un revenu salarial inférieur à 2 094 euros, 20 % des salariés ont un revenu salarial inférieur à 6 277 euros, etc.

Champ : ensembles des salariés.

Source : Insee, DADS (exploitation au 1/25^e) et fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/12^e).

entre les hommes et les femmes, d'une part, et entre les différentes classes d'âges d'autre part. Ce léger équilibrage provient d'une dynamique des salaires journaliers plus importante chez les jeunes et les femmes, alors que le nombre de jours rémunérés moyen diminue pour tous dans des proportions similaires.

Le secteur de l'immobilier s'est montré le plus dynamique en termes de revenu salarial (+ 9,2 %) avec à la fois la plus forte hausse du salaire horaire (+ 11 %), la baisse la moins marquée du nombre d'heures hebdomadaires (- 2 %) et même une légère hausse du nombre de semaines rémunérées (+ 0,4 %).

La dispersion du revenu salarial (figure 10), appréciée par le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile (D9/D1), est beaucoup plus marquée que celle des salaires annualisés des temps complets (18,8 contre respectivement 2,9 pour le privé et 2,4 dans la Fonction publique d'État) car à la dispersion du salaire horaire s'ajoute celle des quotités de travail et des durées de paie. Cette dispersion est plus marquée chez les femmes que chez les hommes du fait de la plus grande hétérogénéité de situations d'emploi des femmes.

C'est essentiellement dans le bas de la distribution que les écarts sont les plus grands comme le montre la prépondérance du rapport entre la

médiane et le 1^{er} décile (D5/D1) sur le rapport entre le 9^e décile et la médiane (D9/D5). La différence de dispersion entre les hommes et les femmes se situe d'ailleurs entièrement sur le bas de la distribution, avec des rapports D5/D1 respectivement de 7,8 et 10,1, contre des rapports D9/D5 respectivement de 2,1 et 2,0.

Cependant, les rémunérations très faibles proviennent de périodes d'emploi sur l'année très courtes. Ces dernières peuvent, par exemple, être dues à une reprise d'activité en fin d'année ou à un arrêt en début d'année et ne sont donc pas nécessairement le signe d'une forte précarité.

De 2000 à 2005 la dispersion s'est accrue du fait de la baisse, en euros constants, des 3 premiers déciles. Mais comme ils représentent des sommes assez faibles, ces variations relatives des sommes assez faibles sont à considérer avec précaution. Des tests sur plus longue période montrent que, jusqu'au 4^e décile de revenu salarial (D4), les fluctuations au cours du temps peuvent être très importantes. Globalement les écarts entre individus se sont plutôt creusés sur le bas de la distribution alors qu'ailleurs, ils sont plutôt restés stables. Chez les hommes, tous les déciles à partir du 4^e ont légèrement diminué de manière uniforme, tandis que chez les femmes ils ont tous augmenté à partir du 3^e décile, et le milieu de la distribution a relativement plus progressé que le reste.

Une première caractérisation des carrières salariales dans la Fonction publique d'État

Depuis peu, l'Insee a la possibilité de réaliser des études longitudinales sur un panel au 1/12^e de salariés de l'État, dans les mêmes conditions que pour les salariés du secteur privé, à partir des fichiers de paie des agents de l'État collectés depuis 1978. Cette nouvelle source de données permet de compléter l'analyse des évolutions annuelles des salaires par une approche des carrières salariales dans la Fonction publique d'État.

La plage d'observation de 1978 à 2005 (*encadré 2*), bien que longue, n'est cependant pas suffisante pour étudier des carrières complètes de personnes demeurées dans la Fonction publique de l'État tout au long de leur vie professionnelle. En revanche, les données permettent par exemple de comparer les débuts de carrière des différentes cohortes. Dans la suite, on définira les cohortes par l'année d'entrée dans la Fonction publique. En cas d'allers-retours successifs d'un agent au sein de la Fonction Publique d'État, l'année considérée est celle de la première entrée. À titre d'illustration, on compare ici plus spécialement les situations des cohortes 1983, 1990 et 1997. Le choix de ces années est guidé par la nécessité de disposer d'un recul suffisant pour observer les parcours professionnels et par la relative stabilité des phénomènes en jeu, qui conduit à se limiter à trois cohortes espacées régulièrement et dans le temps.

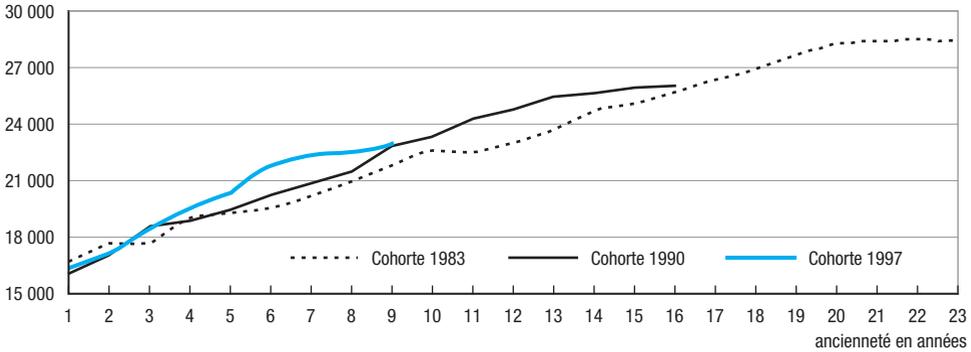
Le salaire annualisé moyen augmente légèrement au fil des cohortes, sauf pour les agents de catégorie A

Déterminé par des grilles salariales, le traitement brut des fonctionnaires représente en moyenne 83 % du salaire brut en 2005. La majeure partie de la rémunération est donc déterminée par le positionnement dans la grille des salaires. Au traitement brut s'ajoutent les primes et rémunérations annexes, le supplément familial et l'indemnité de résidence. Les salaires évoluent d'une part sous l'effet de mesures générales : la revalorisation de la valeur du point bénéficie ainsi à tous les fonctionnaires ; les mesures catégorielles sont, quant à elles, ciblées sur une catégorie d'agents en particulier. D'autre part, le salaire de chaque agent progresse individuellement en fonction de son avancement dans la grille des salaires, qui dépend à la fois de son ancienneté et de sa notation, ou des promotions qu'il peut obtenir, notamment par concours.

Les salaires sont par la suite exprimés en euros constants de 2005 et annualisés, c'est-à-dire convertis en équivalent « année complète à temps complet » de façon à rendre comparables les salaires des agents, qu'ils soient ou non à temps plein, et qu'ils aient ou non travaillé toute l'année. Le salaire net moyen annualisé à l'entrée dans la Fonction publique d'État (FPE) a peu varié en euros constants entre les différentes cohortes depuis les deux dernières décennies (*figure 11*), malgré l'augmentation des qualifications et de la proportion des agents de catégorie A (cadres) au cours des années 1990. Il s'établit pour les trois cohortes étudiées en moyenne autour de 16 000 à 16 500 euros. À partir de 5 années d'ancienneté, les trajectoires salariales s'éloignent et s'élèvent légèrement pour les agents recrutés les plus récemment. Cette légère hausse des salaires au fil des cohortes est à relier à l'environnement économique sur la période. Au ralentissement des salaires dans les années 1980, qui peut expliquer le retard relatif de la cohorte 1983, ont succédé les revalorisations d'indice de la période 1989-1995, dont ont bénéficié les cohortes les plus anciennes. Pour toutes, la fin de la période présente une inflexion à partir de 2002, qui caractérise un ralentissement des salaires. Au bout de 22 ans de carrière, le salaire net moyen de la cohorte 1983 a augmenté de 70 % en euros constants, ce qui représente une progression annuelle moyenne de + 2,4 %.

11. Évolution du salaire annualisé moyen dans la Fonction publique d'État par ancienneté et par cohorte

en euros constants 2005



Note : on représente ici le salaire moyen des agents entrés dans la Fonction publique d'État respectivement en 1983, 1990 et 1997, au bout de 1, 2, 3, ..., 23 années d'ancienneté. Les salaires sont exprimés en euros constants de 2005 et annualisés, c'est-à-dire convertis en équivalent « année complète à temps plein » de façon à rendre comparables les salaires des agents, qu'ils soient ou non à temps plein et qu'ils aient exercé ou non leur activité toute l'année. Les salaires observés concernent au fil du temps un nombre de plus en plus réduit de personnes compte tenu de l'attrition, c'est-à-dire des agents qui quittent la Fonction publique d'État.

Champ : agents civils de l'État (hors ministère des postes et des télécommunications).

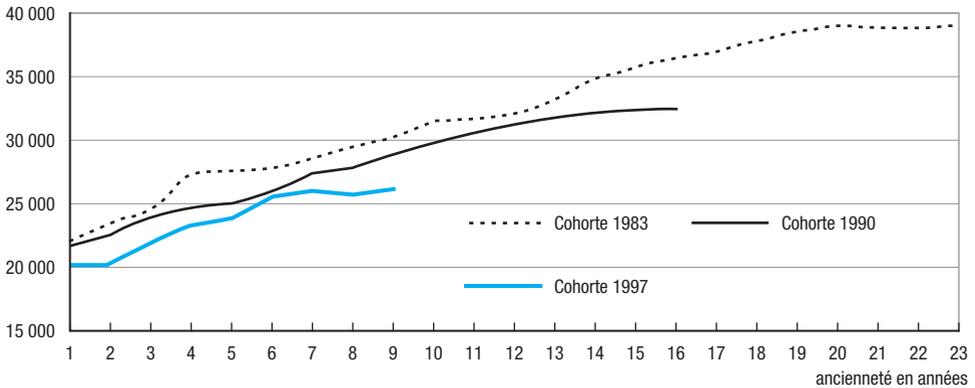
Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/12^e).

Pour les femmes, l'augmentation du salaire moyen des cohortes les plus récentes en termes réels est plus marquée que pour les hommes. Ceci s'explique vraisemblablement par l'évolution de leur répartition entre les différentes catégories hiérarchiques. La proportion d'agents de catégorie A (correspondant aux cadres) parmi les femmes a en effet fortement augmenté au détriment des catégories B (professions intermédiaires) et C (employés et ouvriers) au cours de la période étudiée, passant d'un quart en 1978 à 55 % en 2005. Cette évolution s'explique notamment par la création en 1990 du corps des professeurs des écoles (de catégorie A), très majoritairement féminin, destiné à terme à remplacer celui des instituteurs (de catégorie B). Dans le même temps, la proportion d'agents de catégorie A est passée parmi les hommes de 36 % en 1978 à 52 % en 2005, soit une progression bien moindre. Les salaires moyens annualisés des hommes restent cependant nettement supérieurs à ceux des femmes, quelle que soit la cohorte et tout au long de la carrière. Les salaires étant annualisés et convertis en équivalents temps complet, ce résultat est indépendant du fait qu'une proportion plus importante de femmes que d'hommes travaille à temps partiel. En revanche, il traduit le fait que les femmes accèdent moins souvent aux postes les plus élevés et les mieux rémunérés.

Les trajectoires salariales varient également en fonction de la catégorie hiérarchique. Pour les agents entrés en catégorie C (qui peuvent avoir changé de catégorie depuis), l'évolution du salaire annualisé moyen avec l'ancienneté est quasiment la même, qu'ils soient entrés dans la Fonction publique en 1983, 1990 ou 1997. Pour ceux entrés en catégorie B, malgré la tendance à la baisse des salaires moyens en tout début de carrière pour les agents recrutés plus récemment, les trajectoires salariales diffèrent peu selon l'année d'entrée. Les agents entrés en catégorie A, quant à eux, présentent un profil bien spécifique. Si le salaire moyen augmente avec l'ancienneté (tout comme pour les catégories B et C), il est plus faible pour les cohortes recrutées le plus récemment dans la Fonction publique d'État : la courbe d'évolution du salaire annualisé moyen des agents entrés en catégorie A en 1983 est au-dessus de la courbe de la cohorte 1990, elle-même au-dessus de celle de la cohorte 1997 (figure 12). D'une part, au cours des années 1990, le corps des professeurs des écoles, nouvellement créé, monte en charge. Or il se caractérise par des salaires moyens en début de carrière plus faibles que ceux des autres agents de la catégorie A, qui tirent à la baisse le salaire moyen de l'ensemble des agents de cette catégorie. D'autre part, le salaire à l'entrée baisse au cours des années 1980 (figure 13). Cette diminution sensible des salaires à l'entrée peut s'expliquer par la baisse en termes réels de la valeur du point indiciaire et de moindres revalorisations catégorielles.

12. Évolution du salaire annualisé moyen des agents de la Fonction publique d'État entrés en catégorie A, par ancienneté et par cohorte

en euros constants 2005

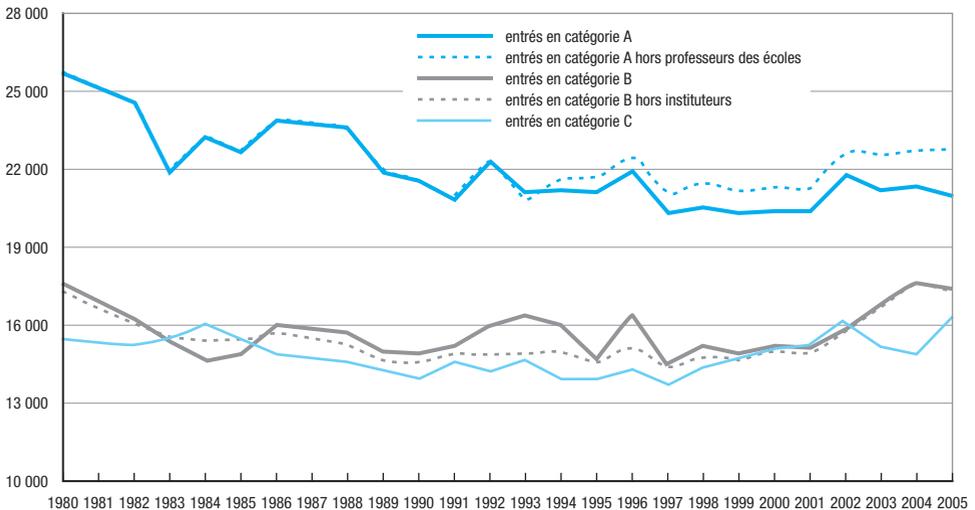


Note : voir figure 11.

Champ : agents civils de l'État (hors ministère des postes et des télécommunications) entrés en catégorie A.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/12^e).

13. Évolution des salaires à l'entrée de la Fonction publique d'État selon la catégorie hiérarchique



Note : pour chaque année, on représente le salaire moyen des agents à l'entrée dans la Fonction publique d'État, par catégorie hiérarchique. Les salaires sont exprimés en euros constants de 2005 et annualisés, c'est-à-dire convertis en équivalent « année complète à temps plein » de façon à rendre comparables les salaires des agents, qu'ils soient ou non à temps plein et qu'ils aient exercé ou non leur activité toute l'année.

Champ : agents civils de l'État (hors ministère des postes et des télécommunications).

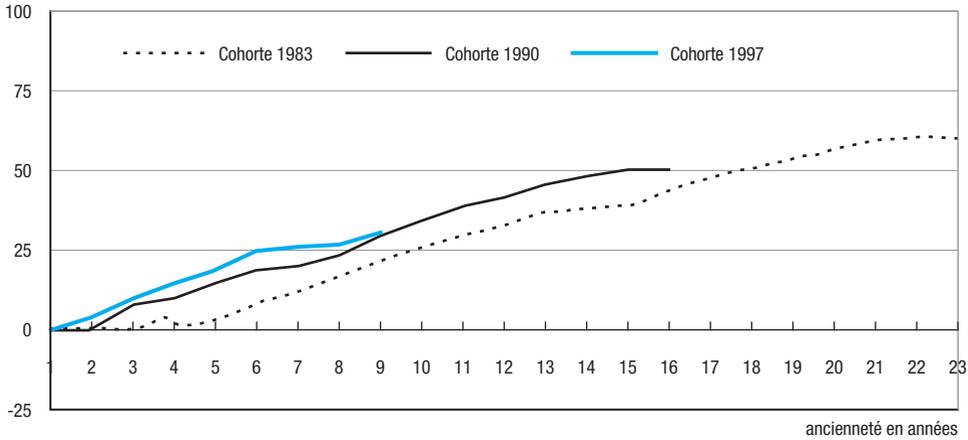
Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/12^e).

Les carrières salariales sont plus dispersées pour les hommes que pour les femmes

Ces profils moyens masquent cependant des évolutions individuelles parfois très dispersées. Ainsi, on peut observer pour chaque agent l'évolution de son salaire au fil des années par rapport à son niveau de salaire en tout début de carrière et examiner la distribution de ces évolutions individuelles (figure 14). Pour les agents entrés en 1983 dans la Fonction publique

14. Évolutions salariales médianes des agents toujours en place de la Fonction publique d'État, selon leur année d'entrée et leur ancienneté

en % et en euros constants par rapport au salaire de départ



Note : pour chaque année, on calcule la médiane des évolutions individuelles, relativement au salaire de départ, des seuls agents restés dans la Fonction publique d'État cette année-là : elles concernent donc au fil du temps un nombre de plus en plus réduit de personnes compte tenu de l'attrition, c'est-à-dire des agents qui quittent la fonction publique d'État. Le salaire considéré est le salaire net, primes comprises.

Champ : agents civils de l'État (hors ministère des postes et des télécommunications).

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État (exploitation au 1/12').

d'État et toujours présents au bout de 22 ans, l'évolution salariale médiane, c'est-à-dire telle que la moitié ont connu une augmentation de salaire supérieure, et l'autre moitié une augmentation moindre, est de 60 % par rapport au salaire à l'entrée, soit un taux de croissance annuel moyen supérieur ou égal à 2,2 % en euros constants. La valeur du point indiciaire a, quant à elle, baissé de 0,9 % en moyenne annuelle et en euros constants sur la période. Les évolutions salariales médianes sont semblables pour les hommes et les femmes. Ces dernières ont cependant des carrières salariales moins dispersées que celles des hommes, qui ont davantage accès aux postes les plus rémunérateurs. À l'inverse, si l'on examine les agents dont la rémunération a le moins augmenté, 10 % des hommes ont connu au terme de

Encadré 2

Les données sur les carrières salariales dans la Fonction publique d'État

L'étude porte sur les seuls agents civils de l'État (titulaires ou non), sans tenir compte des salariés des établissements publics nationaux ou de l'enseignement privé sous contrat. Il s'agit en effet de fournir des premiers éléments de cadrage sur les carrières dans la Fonction publique de l'État (FPE), en renvoyant à des études ultérieures la question de la mobilité entre public et privé. Les données utilisées couvrent la période 1978 à 2005. Les années 1979, 1981 et 1987 ne figurent pas dans les fichiers. Certaines données manquantes de l'année 1994 ont dû être imputées et expliquent les discontinuités observées

dans les séries, en particulier pour les graphiques par cohorte, respectivement à 11 ans d'ancienneté pour les agents entrés dans la FPE en 1983 (« cohorte 1983 ») et à 4 ans pour ceux entrés en 1990. Les agents relevant de l'ancien ministère des postes et des télécommunications sont exclus de l'analyse, afin de travailler sur un périmètre relativement constant au cours du temps. Par ailleurs, comme les données les concernant ne sont pas disponibles pour les années 1993 à 1995, on exclut également de l'analyse les fonctionnaires élèves ou stagiaires.

vingt ans d'ancienneté une augmentation de salaire inférieure à 20 %. Pour 10 % des femmes, cette augmentation a été inférieure à 15 % pour la même ancienneté.

Ainsi, alors que les grilles salariales et les paramètres institutionnels régissant la fixation des salaires engendrent des parcours professionnels et des carrières salariales relativement stables au fil des cohortes, on observe cependant un certain nombre d'évolutions notables au cours de la période couverte par cette étude (1978-2005). Les perspectives salariales restent diverses et en grande partie conditionnées par la catégorie d'entrée : le niveau des salaires au cours de la carrière dépend, certes, des augmentations successives, mais aussi du salaire à l'entrée. Celui-ci a pu connaître une baisse relative en euros constants pour les agents de catégorie A, dont une partie est imputable à l'élargissement du champ aux professeurs des écoles. ■

Bibliographie

Berry J.-B., Bignon N., « La rémunération des salariés des entreprises en 2005 : une hausse de 3 % pour les salariés à temps complet », *Premières Informations* n° 27.1, Dares, juillet 2007.

Bessière S., Depil S., « Les salaires dans les entreprises en 2005 », *Insee Première* n° 1147, juillet 2007.

Gombault V., Quarré D., « Les salaires des agents de l'État en 2005 », *Insee Première* n° 1151, juillet 2007.

Insee, « France, portrait social », édition 2006, *Insee Références*, novembre 2006.

Insee, « Les salaires en France », édition 2006, *Insee Références*, septembre 2006.

Insee, « Les salaires en France », édition 2007, *Insee Références*, novembre 2007.

Insee, « Salaires de base dans le secteur privé et dans la Fonction publique d'État – Premier trimestre 2007 », *Informations Rapides* n° 199, juillet 2007.

Koubi M., « Les carrières salariales par cohorte de 1967 à 2000 », *Économie et Statistique* n° 369-370, *Insee*, 2004, pp. 149-171.

Mathern S., « Activités et conditions d'emploi de la main-d'œuvre au 4^{ème} trimestre 2006 – Résultats définitifs », *Premières Informations* n° 13.2, Dares, mars 2007.

Pouget J., « La Fonction publique : vers plus de diversité ? » in *France, portrait social*, édition 2005-2006, *Insee Références*, novembre 2005, pp. 143-162.

Pouget J., « Secteur public, secteur privé : quelques éléments de comparaisons salariales » in *Les salaires en France*, édition 2005, *Insee Références*, septembre 2005, pp. 29-40.

2002-2005 : le mouvement de baisse des inégalités de niveau de vie s'essouffle

Christine Chambaz, Pascal Chevalier, Dominique Guédès*

En 2006, la croissance française, tirée par la demande intérieure, retrouve davantage de tonus : en moyenne annuelle, le produit intérieur brut (PIB) augmente de 2,0 % en volume, après + 1,7 % en 2005 et + 2,5 % en 2004 (Arnaud F. *et alii*, 2007).

Tiré par la croissance des revenus d'activité et par le dynamisme des revenus du patrimoine, le revenu disponible brut des ménages (RDB) regagne en vigueur : il progresse en valeur de 4,3 % en 2006, après + 3,5 % en 2005 (révisé) et + 4,5 % en 2004¹. Compte tenu d'une hausse du prix des dépenses de consommation de 1,9 % en moyenne annuelle (+ 1,8 % en 2005), le pouvoir d'achat du revenu disponible progresse ainsi de 2,3 %, après + 1,7 % en 2005 et + 2,6 % en 2004. Ce rebond a permis d'une part d'interrompre le mouvement de baisse du taux d'épargne des ménages et d'autre part de conforter la croissance des dépenses de consommation des ménages : + 2,1 % après + 2,2 % en 2005 (Insee, 2007b).

Les revenus d'activité et du patrimoine accélèrent

Dans les comptes nationaux, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le revenu disponible brut des ménages (RDB). Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), auquel on soustrait les prélèvements (impôts et cotisations) et on ajoute les prestations sociales et autres transferts.

La masse des salaires et traitements bruts, principale source des revenus d'activité des ménages, progresse plus vite en 2006 (+ 3,8 %, *figure 1*) qu'en 2005 (+ 3,3 %). Cette accélération contribue à hauteur des deux tiers à l'accélération du pouvoir d'achat. Elle s'explique par le retournement de l'emploi qui, amorcé en 2005, s'amplifie ; en moyenne annuelle, l'emploi en équivalent temps plein augmente de 0,7 % après 0,3 % en 2005. Cette embellie, conjuguée à la revalorisation du SMIC (+ 3,05 %), favorise la progression du salaire moyen par tête, qui augmente pour l'ensemble de l'économie de 3,1 %. Les revenus de l'activité non salariée des ménages connaissent quant à eux un net rebond (+ 5,6 % après + 1,3 % en 2005), entraîné par le redressement des prix de vente dans l'agriculture et la bonne santé de la construction.

Dans le même temps, les revenus du patrimoine restent dynamiques (+ 5,0 % après + 5,6 % en 2005). Les loyers, réels et imputés², continuent à progresser vivement (+ 7,8 % contre + 6,6 % en 2005). Les revenus financiers nets semblent moins dynamiques (+ 1,7 %), mais leur ralentissement apparent traduit la modification du partage entre revenus et impôts consécutive à la disparition de l'avoir fiscal sur les dividendes versés par les entreprises sans pour

* Pascal Chevalier appartient à la division Revenus et patrimoine des ménages de l'Insee, Christine Chambaz à la division Études sociales et Dominique Guédès à la division Prix à la consommation.

1. En 2007, sont publiés les comptes définitifs pour 2004 et semi-définitifs pour 2005. Les données sont révisées par rapport aux comptes semi-définitifs pour 2004 et provisoires pour 2005 publiés en 2006 (Insee, 2006). Ainsi, pour 2004, l'évolution du RDB est revue à la hausse de 0,4 point, tout comme son pouvoir d'achat. Pour 2005, l'évolution du RDB est révisée à la hausse de 0,4 point et celle de son pouvoir d'achat à la hausse de 0,6 point. Le taux d'épargne est quant à lui inchangé pour 2004 et modifié à la hausse de 0,4 point pour 2005.

2. Les loyers imputés correspondent aux loyers que les propriétaires occupants de leur logement sont supposés se verser à eux-mêmes (comme revenu et comme dépense de consommation). Ils représentent 12 % du revenu disponible des ménages.

1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolutions aux prix courants (en %)			En milliards d'euros 2006
	04/03	05/04	06/05	
Rémunération des salariés	3,5	3,4	3,8	938,7
dont : <i>salaires et traitements bruts</i>	3,7	3,3	3,8	689,1
<i>cotisations des employeurs</i>	3,0	3,6	3,8	249,6
Excédent brut d'exploitation ¹	5,9	6,6	7,8	152,1
Revenu mixte ²	2,2	1,3	5,6	119,4
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ³	7,6	4,4	1,7	118,4
Solde des revenus primaires	4,0	3,6	4,2	1 328,5
Prestations sociales reçues en espèces	4,5	4,3	3,6	352,0
Cotisations sociales	3,4	4,2	4,1	367,2
dont : <i>cotisations des employeurs</i>	3,0	3,6	3,8	249,6
<i>cotisations des salariés</i>	3,8	4,4	5,2	94,5
<i>cotisations des non-salariés</i>	6,0	9,5	2,5	23,1
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴	3,0	5,9	2,4	156,8
Solde des autres transferts directs ⁵ (reçus moins versés)	5,0	10,7	1,1	18,8
Revenu disponible brut	4,5	3,5	4,3	1 175,3
Taux d'épargne (épargne brute/revenu disponible brut, en %)	15,8	15,3	15,5	–
<i>Pour mémoire : transferts sociaux en nature⁶</i>	3,7	4,1	3,7	299,2
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	1,8	1,8	1,9	–
Revenu disponible brut, évolution en pouvoir d'achat	2,6	1,7	2,3	–

1. Excédent, net de taxe foncière, principalement tiré de la location de logements, y compris la location fictive des propriétaires occupant leur logement à eux-mêmes.

2. Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

3. Intérêts, dividendes, revenus des terrains et gisements.

4. Principalement impôt sur le revenu, CSG et CRDS.

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres.

6. Remboursements de prestations de sécurité sociale, prestations d'assistance sociale, financement de services non marchands hospitaliers, d'éducation, et services des institutions sans but lucratif au service des ménages, etc. En base 2000, ces transferts ne font pas partie du revenu disponible des ménages.

Source : Insee, *comptes de la Nation (base 2000)*.

autant que la trésorerie des ménages ne soit affectée. Corrigée de cet effet, l'évolution des revenus financiers nets est beaucoup plus forte (+ 7,5 %) et contribue pour plus d'un tiers à l'accélération du revenu des ménages. Au bout du compte, après un léger ralentissement l'année précédente, le revenu primaire des ménages accélère et augmente de 4,2 % en 2006.

Les impôts et cotisations accélèrent, les revenus sociaux ralentissent

Du côté des prélèvements, la progression des impôts payés par les ménages semble limitée (+ 2,4 %), mais ce ralentissement apparent est imputable à la disparition de l'avoir fiscal. Sans cette réforme, les impôts payés par les ménages conservent un rythme de croissance élevé (+ 6,8 % après + 5,9 % en 2005). Toutes les composantes y contribuent. Malgré les mesures de baisse relatives à l'impôt sur le revenu (hausse de la prime pour l'emploi, crédit d'impôt développement durable, crédit d'impôt relatif à la garde d'enfants, amortissement Robien, réduction d'impôt liée aux prêts à la consommation, déductibilité des hausses de CSG ou de CRDS de 2005), l'impôt sur le revenu, assis sur des revenus de 2005 bien orientés et soutenu par la fiscalisation des intérêts générés par les Plans d'épargne logement, affiche une hausse de l'ordre de 6 % (Brière L. *et alii*, 2007). La contribution sociale généralisée (CSG) progresse nettement (+ 6,1 %). Enfin, les impôts locaux payés par les ménages poursuivent une croissance soutenue, en lien avec la progression de leur assiette (dynamisme des prix de l'immobilier) et de nouvelles hausses de taux votées par les collectivités locales ; la taxe d'habitation en particulier est en hausse de 7,1 % et la taxe foncière de 5,5 %.

La croissance de la masse des cotisations sociales reste aussi forte en 2006 (+ 4,1 %) qu'en 2005 (+ 4,2 %), reflétant le dynamisme de la masse salariale privée et la hausse des taux de cotisations sur les régimes de retraite obligatoire et complémentaire.

Du côté des transferts vers les ménages, les prestations en espèces ralentissent légèrement (+ 3,6 % après + 4,3 % en 2004 et + 4,5 % en 2005). Elles sont toujours tirées à la hausse par la montée en charge de la prestation d'accueil du jeune enfant et celle des départs en retraite avant 60 ans pour les salariés ayant effectué des carrières longues. Mais la baisse des prestations chômage, qui s'est amplifiée en 2006 (- 9,5 %) avec la baisse du nombre de demandeurs d'emploi et de la proportion de chômeurs indemnisés par l'Unedic, contribue à les freiner.

Les principales composantes du revenu disponible des ménages connaissent donc des évolutions contrastées : les revenus d'activité et du patrimoine progressent, les prestations sociales ralentissent et les prélèvements s'alourdissent. Finalement, le revenu disponible brut de l'ensemble des ménages augmente de 4,3 % en 2006, soit 0,8 point de plus que l'année précédente (+ 3,5 %). Compte tenu de la hausse du prix de la dépense de consommation de 1,9 %, le pouvoir d'achat du RDB, indicateur global du pouvoir d'achat du revenu de l'ensemble des ménages (*encadré 1*), connaît une progression de 2,3 %, supérieure à 2005 (+ 1,7 %), mais inférieure à 2004 (+ 2,6 %).

Encadré 1

Pouvoir d'achat, revenu des ménages et niveau de vie

La notion statistique usuelle de pouvoir d'achat est le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages**. Il s'agit donc d'un concept macro-économique classique, calculé dans le cadre global cohérent de la comptabilité nationale et sur des bases harmonisées au plan international. Le revenu disponible brut (RDB) correspond à la masse des revenus perçus par l'ensemble des ménages, nets des impôts et cotisations qu'ils paient. L'évolution du pouvoir d'achat du RDB rapporte l'évolution du RDB à celle du prix de la dépense de consommation. Cette mesure de l'évolution du pouvoir d'achat peut différer de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie (Accardo J. *et alii*, 2007) : il s'agit en effet de deux approches différentes, l'une macro-économique, l'autre au niveau de chaque ménage. Les évolutions démographiques, la diversité des structures de consommation et le ressenti du passage à l'euro peuvent en partie expliquer les contradictions apparentes.

Au niveau micro-économique des ménages ou des individus, des enquêtes statistiques ou des données administratives permettent d'évaluer le revenu disponible d'un ménage ou le niveau de vie d'un individu et d'étudier leurs disparités au sein de la population. Le **revenu disponible** d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices, etc.), de remplacement (allocations chômage, retraites, etc.), du patrimoine et prestations reçues (allocations familiales, aides au logement, minima

sociaux) ; total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS). Le **niveau de vie** d'un individu est obtenu en rapportant le revenu disponible du ménage auquel il appartient au nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre d'UC d'un ménage diffère en général du nombre de personnes dans le ménage car on tient compte des économies d'échelle que procure la vie en commun : un ménage constitué de 2 adultes compte, avec les conventions actuelles, pour 1,5 UC, soit 1,5 personne vivant seule. Chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 UC. Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

Dans les faits, plusieurs sources d'écart existent entre les données macro-économiques de la comptabilité nationale et les données micro-économiques de l'enquête Revenus fiscaux (ERF), source micro-économique de référence pour étudier les disparités de revenus et de niveau de vie. Il existe ainsi des différences conceptuelles : la principale est que le revenu des ménages est appréhendé globalement en masse dans les comptes nationaux alors que le revenu mesuré dans l'ERF est un revenu moyen par individu. Or le nombre de ménages augmente tendanciellement en France. En 2005, le nombre de ménages augmente de 1,4 %, ce qui signifie que l'évolution de 1,7 % du pouvoir d'achat du RDB équivaut à une hausse de 0,3 % du pouvoir d'achat du RDB par ménage. Une autre source

Encadré 1 (suite)

d'écart tient au fait que la comptabilité nationale prend en compte dans le calcul du RDB certains revenus correspondant à des consommations imputées, la principale étant l'imputation de loyers fictifs aux ménages propriétaires ou accédant à la propriété de leur logement. Cette différence a toutefois un impact chiffré faible sur le pouvoir d'achat, car l'imputation de revenus correspondant à ces consommations conduit non seulement à modifier le niveau et l'évolution des revenus en valeur, mais également l'évolution de l'indice du prix de dépense de consommation associé. C'est ainsi que l'indice des prix à la consommation (IPC) est utilisé pour calculer les évolutions de niveau de vie en termes réels sur le revenu hors imputations, tandis que le déflateur de la dépense de consommation est utilisé pour le calcul du pouvoir d'achat du RDB. Ces deux déflateurs peuvent ne pas coïncider.

Au-delà de ces différences de concepts, les deux sources se distinguent par le champ couvert. Ainsi, l'ERF ne couvre pas les personnes vivant en collectivités, en particulier les personnes retraitées vivant en institution. Son champ se limite aux ménages ordinaires, soit néanmoins plus de 98 % de la population de France métropolitaine. À l'inverse, la comptabilité nationale prend en compte l'ensemble des ménages. Par

ailleurs, les revenus du patrimoine, et en particulier du patrimoine financier, ne sont que partiellement couverts par les déclarations fiscales. Pour calculer les revenus de valeurs mobilières, la comptabilité nationale déduit les intérêts d'emprunt versés mais prend en compte, au-delà des seuls revenus de valeurs mobilières, les intérêts sur l'ensemble des dépôts, y compris non imposés tels que ceux provenant des livrets et plans d'épargne logement. Ce n'est pas le cas dans l'ERF.

Par ailleurs, les revenus de valeurs mobilières étant très inégalement répartis au sein de la population, peu de ménages en possèdent une part importante. Or l'ERF est une enquête par sondage et un effet d'échantillonnage non négligeable apparaît sur cette catégorie de revenus. Au final, à concepts équivalents, les revenus de valeurs mobilières et les revenus fonciers sont les principales sources d'écart d'évolutions entre l'ERF et les comptes nationaux.

Enfin, 2005 correspond à l'année de mise en place de la déclaration pré-remplie par l'administration fiscale. Celle-ci a eu un effet non négligeable dans l'augmentation des traitements et salaires moyens déclarés et donc dans la mesure des niveaux de vie par les enquêtes Revenus fiscaux entre 2004 et 2005.

La consommation reste dynamique, le taux d'épargne augmente

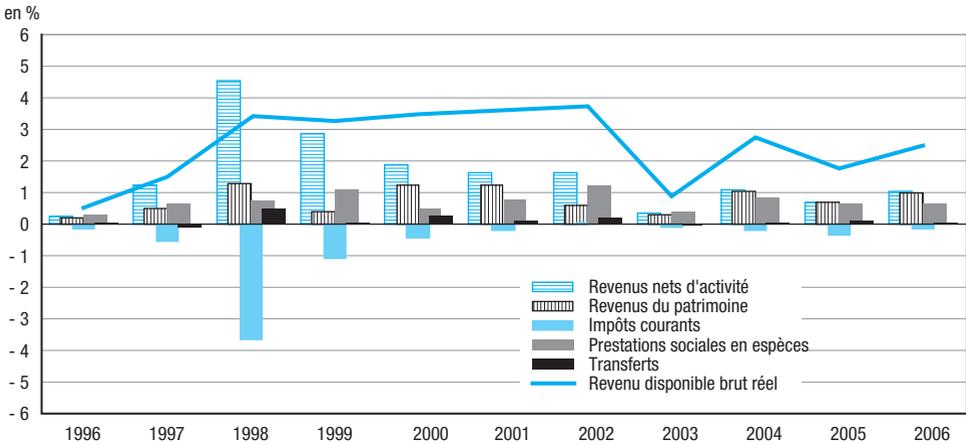
Avec cette augmentation du pouvoir d'achat de leur revenu disponible, les ménages ont à peine infléchi leurs dépenses de consommation en 2006 : elles progressent encore de 2,1 % en volume et 4,0 % en valeur, après 2,2 % et 4,1 % l'année précédente. Le mouvement de baisse du taux d'épargne des ménages s'interrompt : il atteint 15,5 % en 2006 (après 15,3 % en 2005).

Par ailleurs, les prestations sociales en nature (dépenses de santé, d'éducation, aides diverses comme l'allocation personnalisée d'autonomie – Apa –) ralentissent, en hausse de 3,7 % en valeur après 4,1 % en 2005 et 3,7 % en 2004, avec l'achèvement de la montée en charge de l'Apa. Les dépenses de santé progressent cependant légèrement plus vite qu'en 2005. La consommation effective des ménages – qui comprend principalement, outre les dépenses de consommation des ménages qu'ils financent eux-mêmes, ces transferts sociaux en nature financés principalement par les administrations publiques – est donc elle aussi sur un rythme de croissance légèrement plus faible qu'en 2005 : elle progresse de 1,9 % en volume, après + 2,0 %. Elle contribue cependant encore pour 1,4 point à la croissance du PIB, dont 0,2 point pour la consommation prise en charge par les transferts sociaux en nature. Il s'agit du principal moteur de la croissance, devant l'investissement qui contribue pour 0,7 point, le solde du commerce extérieur ayant une contribution négative de 0,4 point et les variations de stocks de + 0,2 point.

Au cours des dix dernières années, des évolutions du pouvoir d'achat contrastées

Ces dix dernières années ont été marquées par des évolutions contrastées du pouvoir d'achat du RDB (figure 2). L'année 1996 s'inscrit d'abord en creux, avec un ralentissement des revenus d'activité et de ceux du patrimoine. Elle est suivie par deux années de nette hausse du RDB réel, en particulier grâce à l'accélération des revenus d'activité, particulièrement vive en 1998. Cette année-là, le pouvoir d'achat du RDB augmente de 3,3 points, grâce à une contribution – jamais égalée sur la période – de + 4,5 points des revenus d'activité et malgré la croissance des impôts qui réduit celle du revenu disponible de 3,7 points. Puis, de 1998 à 2002, le pouvoir d'achat du RDB progresse chaque année de plus de 3 %, à la faveur d'une meilleure conjoncture économique qui dynamise les revenus salariaux. En 2002, ces derniers ralentissent mais leur moindre contribution à l'évolution du revenu disponible des ménages est compensée par celle, particulièrement élevée (+ 1,2 point), des prestations sociales en espèces. Après 2002, le pouvoir d'achat du RDB freine nettement. Marquée par une décélération des revenus salariaux et des transferts sociaux, l'année 2003 constitue un nouveau creux, avant le rebond de 2004 lié notamment à une meilleure tenue des revenus d'activité et de ceux du patrimoine.

2. Contributions à l'évolution du revenu disponible brut des ménages (en pouvoir d'achat)



Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

Une inflation qui reste modérée

Entre décembre 2005 et décembre 2006, l'indice des prix à la consommation (IPC)³ augmente de 1,5 %, soit la même évolution que l'année précédente, et moins qu'en 2004 (+ 2,1 %) (Insee, 2007a). Même si le sentiment d'une forte hausse des prix demeure depuis le passage à l'euro, l'inflation, mesurée par les indicateurs habituels, reste l'une des plus faibles depuis trente-cinq ans. Après deux ans de fortes hausses, les prix de l'énergie ont connu une année contrastée, la poursuite de la hausse sur le premier semestre étant suivie par des baisses importantes au second semestre. Au total, les prix de l'énergie ont augmenté de 1,7 % sur l'année, contre + 8,2 % en 2005, la hausse étant alors principalement due au gaz (+ 11 %) et à l'électricité (+ 1,7 %).

3. L'IPC diffère du prix des dépenses de consommation de la comptabilité nationale (ou « déflateur des dépenses de consommation »), car ils ne portent pas sur le même champ. En particulier, le prix des dépenses de consommation inclut des dépenses non prises en compte dans l'IPC, comme les loyers imputés et les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Friez A. et Poncet H., 2006, et encadré pages 43-44 de Insee, 2005).

À la différence de l'énergie, les services restent le principal moteur de l'inflation avec une hausse de prix de 2,7 % (+ 2,5 % l'année précédente). Dans ce secteur pèsent particulièrement les hausses des loyers (+ 3,2 %), mais aussi les services de santé (+ 3,5 %). Alors que les prix de l'énergie se sont stabilisés sur l'année, les prix des produits alimentaires, particulièrement calmes en 2005, croissent un peu plus vite en 2006 : + 1,7 % après + 0,7 %. Les produits frais sont particulièrement concernés avec une augmentation de prix de + 3,9 %. De même, les prix des produits manufacturés, en baisse depuis plusieurs années, sont restés quasiment stables cette année (- 0,1 %). Certaines hausses viennent en effet en 2006 contrebalancer les baisses continues des produits technologiques : automobiles (+ 1,2 % après - 0,5 % en 2005), habillement et chaussures (+ 0,6 % après une stabilité), le record revenant à l'horlogerie-bijouterie avec + 14,4 %, sous l'effet de la hausse du cours des métaux précieux.

Depuis 2002, l'inflation ressentie par les ménages est plus forte que celle mesurée par l'indice des prix. Outre les effets du passage à l'euro, plusieurs éléments peuvent être mis en avant pour expliquer ce décalage. La part de plus en plus importante des dépenses « contraintes », c'est-à-dire des dépenses soustraites de fait, au moins à court terme, aux arbitrages courants de consommation, peut aussi être un facteur d'explication. En prenant en compte les dépenses courantes de logement (loyer, chauffage, charges, etc.), les primes d'assurance à caractère obligatoire, les impôts ou les remboursements de crédit (à la consommation ou immobiliers) dans les dépenses contraintes, les enquêtes Budgets de famille montrent que la part de celles-ci a augmenté entre 2001 et 2006, passant de 41 % à 45 % (Accardo J. *et alii*, 2007). De plus, cette augmentation a été très marquée chez les ménages les plus pauvres, notamment à cause des fortes augmentations de loyers : chez les 20 % des ménages les plus modestes, les dépenses contraintes sont passées de 52 % à 72 % du budget. Au total, l'alourdissement des dépenses contraintes pour les ménages les plus modestes à partir de 2002 a pu renforcer le sentiment d'une moindre aisance financière et ceux-ci pourraient imputer cette réduction du « reste-à-vivre » à une hausse des prix plus élevée que celle retracée par les statistiques.

Par ailleurs, les ménages peuvent avoir l'impression que les dépenses de logement sont mal prises en compte pour mesurer la hausse des prix. Si l'indice des prix intègre les loyers payés par les locataires et les charges liées à l'occupation du logement, il ne tient pas compte des dépenses d'achats immobiliers et autres dépenses spécifiques des propriétaires (près de 60 % des ménages français). Il ne rend donc pas compte du renchérissement des prix d'acquisition des logements. En effet, l'acquisition d'un logement par un ménage n'est pas une consommation mais un investissement, qui n'a donc pas vocation à être incluse dans un indice portant sur la consommation, conformément aux règles internationales actuelles.

L'IPC reflète finalement l'évolution du prix d'un panier de biens et services qui représentent la consommation moyenne de l'ensemble des ménages résidant sur le territoire national. Mais chaque catégorie de la population a sa propre structure de consommation, qui diffère plus ou moins de la structure générale. Le loyer absorbe ainsi une part plus importante du budget des jeunes ménages, les dépenses de santé pèsent plus lourd dans celui des personnes âgées, les personnes seules consomment proportionnellement davantage de services domestiques et d'électricité. Dans quelle mesure des IPC adaptés à telle ou telle catégorie s'écartent-ils de l'indice d'ensemble ?

Pour répondre à cette question, une batterie d'indices de prix, dits « indices de prix catégoriels », a été calculée. Ces indices traduisent l'évolution du prix de paniers spécifiques des diverses catégories de la population, les indices de prix élémentaires des postes de consommation restant ceux de l'ensemble des ménages. Les catégories sont constituées selon huit critères : le décile de niveau de vie (*encadré 1*), le décile de revenu, la composition du ménage, la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, sa tranche d'âge, le statut d'occupation de son logement (propriétaire, locataire, etc.), la région d'habitation et enfin la zone de résidence du ménage (la taille de l'agglomération)⁴. Ces IPC catégoriels ont été calculés sur la période janvier 1996 à décembre 2006⁵ ; les résultats présentés ici ne peuvent être étendus à d'autres périodes.

4. La méthodologie correspondante est détaillée dans l'encadré 2, pages 47 à 51 de *France, portrait social*, édition 2004-2005 (Insee, 2004).

5. Les écarts étant généralement faibles et parfois fluctuants, ils sont calculés sur l'ensemble de la période en comparant la dernière année connue (2006) à l'année 1996 et en ramenant cet écart à un taux annuel.

Peu d'écart entre les indices de prix catégoriels sur les dix dernières années

Parmi les huit critères utilisés pour constituer les catégories de ménages, ce sont le niveau de vie et le type de commune de résidence qui engendrent les écarts relatifs les plus importants entre indices de prix catégoriels⁶. L'indice du premier décile de niveau de vie est celui qui s'éloigne le plus de l'indice d'ensemble (figure 3). Sur l'ensemble de la période, il lui est supérieur de 1,24 point, soit un écart relatif de 0,11 point par an en moyenne. Entre le premier décile et le dixième décile, l'écart relatif atteint 2,22 points, soit 0,20 point par an. Les dix indices catégoriels tendent à décroître du premier au dernier décile de niveau de vie ; seul l'indice catégoriel du quatrième décile est supérieur à celui du décile précédent. Pour les sept premiers déciles de niveau de vie, l'indice de prix catégoriel est supérieur à l'indice d'ensemble ; pour les trois derniers, son évolution est inférieure à celle de l'indice d'ensemble.

3. Indices de prix catégoriels selon le niveau de vie des ménages (indices moyens 2006)

Décile de niveau de vie	Y compris tabac		Hors tabac	
	Indice base 100 en 1996	Écart à l'indice d'ensemble (taux annuel, en points)	Indice base 100 en 1996	Écart à l'indice d'ensemble (taux annuel, en points)
1 ^{er} décile	117,59	+ 0,11	115,07	+ 0,01
2 ^e décile	116,79	+ 0,04	114,89	- 0,01
3 ^e décile	116,55	+ 0,02	114,73	- 0,02
4 ^e décile	117,03	+ 0,06	115,57	+ 0,05
5 ^e décile	116,76	+ 0,04	115,20	+ 0,02
6 ^e décile	116,73	+ 0,03	115,29	+ 0,02
7 ^e décile	116,68	+ 0,03	115,27	+ 0,02
8 ^e décile	116,07	- 0,02	115,02	+ 0,00
9 ^e décile	115,46	- 0,08	114,50	- 0,04
10 ^e décile	115,37	- 0,09	114,60	- 0,04
Ensemble	116,35		115,00	

Lecture : l'indice catégoriel du 1^{er} décile de niveau de vie atteint le niveau de 117,59 en moyenne sur les 12 mois de 2006. En rythme annuel, il est supérieur de 0,11 point à l'indice d'ensemble. Hors tabac, cet écart est de 0,01 point en moyenne par an.

Source : Insee.

Une part importante de ces écarts provient de la part de la consommation de tabac dans les différents budgets (Accardo J., 2007). En effet, elle est trois fois plus importante dans les dépenses des ménages les plus modestes que dans celles des ménages les plus aisés, et le prix du tabac a nettement plus augmenté que l'indice d'ensemble. Si l'on considère les indices hors tabac, seuls légalement utilisables pour les indexations, les différences sont beaucoup plus faibles et sans tendance claire.

Le prix du panier rural augmente un peu plus vite que celui des autres zones...

Bien que plus faibles, les différences entre indices par zone de résidence sont également significatives et montrent une progression claire entre les grandes agglomérations et les zones rurales (figure 4). Ainsi, le prix du panier des ménages qui vivent en zone rurale est celui qui croît le plus vite sur la période 1996-2006. Il augmente plus vite que le prix du panier des ménages qui vivent dans l'agglomération parisienne (hors Paris) : + 0,13 % en moyenne par an.

6. L'ensemble des résultats selon les huit critères sont disponibles sur le site www.insee.fr

4. Indices de prix catégoriels selon le type de commune de résidence des ménages (indices moyens 2006)

Zone de résidence	Y compris tabac		Hors tabac	
	Indice base 100 en 1996	Écart à l'indice d'ensemble (taux annuel, en points)	Indice base 100 en 1996	Écart à l'indice d'ensemble (taux annuel, en points)
Communes rurales	117,09	+ 0,06	115,72	+ 0,06
Unités urbaines de moins de 20 000 habitants	116,59	+ 0,02	115,23	+ 0,02
Unités urbaines de 20 000 à moins de 100 000 habitants	116,46	+ 0,01	114,84	- 0,01
Unités urbaines de 100 000 habitants et plus (hors Paris)	116,01	- 0,03	114,58	- 0,04
Agglomération parisienne (hors Paris)	115,59	- 0,07	114,39	- 0,05
Ville de Paris	115,98	- 0,03	114,93	- 0,01
Ensemble	116,35		115,00	

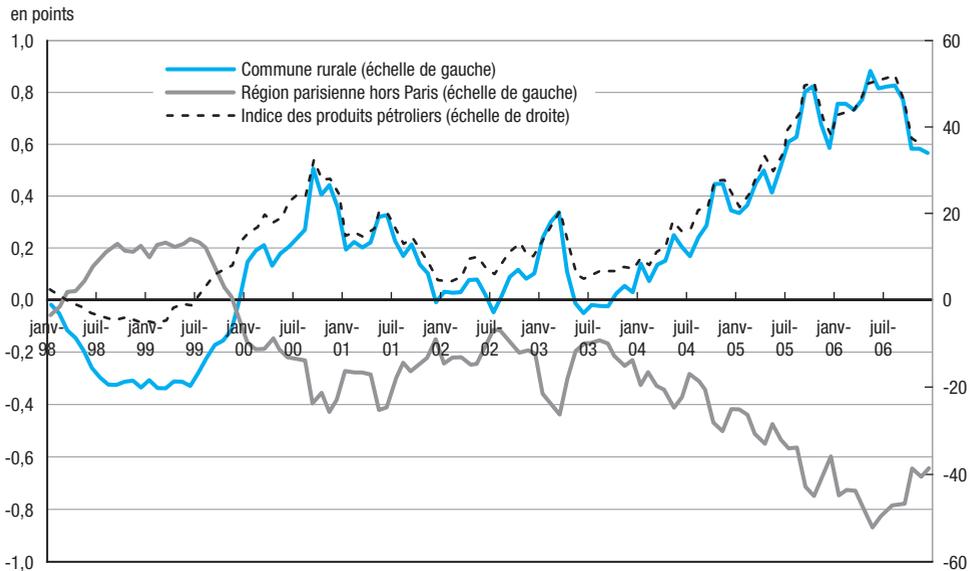
Lecture : l'indice catégoriel des ménages des communes rurales atteint le niveau de 117,09 en moyenne sur les 12 mois 2006. En rythme annuel, il est supérieur de 0,06 point à l'indice d'ensemble. Hors tabac, cet écart est de 0,06 point également en moyenne par an.

Source : Insee.

... car il contient davantage de carburant

La cause principale de ces écarts n'est cette fois pas le tabac, les disparités hors tabac étant quasiment identiques à celles y compris tabac. Ce sont en revanche les produits pétroliers (carburants et fioul domestique) qui expliquent ces écarts. En effet, les ménages qui vivent en zone rurale y consacrent une part plus importante de leur budget, du fait qu'ils ont plus souvent recours à l'automobile pour leurs déplacements que les ménages qui vivent dans des grandes agglomérations et peuvent utiliser davantage les transports en commun. En moyenne, les produits pétroliers représentent 7,3 % des dépenses des ménages ruraux, contre 3,5 %

5. Écart entre les indices de prix catégoriels par type de commune de résidence et l'indice d'ensemble (cumul janvier 1998-décembre 2006)



Lecture : sur l'ensemble de la période janvier 1998-décembre 2006, l'indice catégoriel des communes rurales est supérieur de 0,56 point à l'indice d'ensemble ; l'indice de la région parisienne hors Paris est inférieur de 0,65 à ce dernier (échelle de gauche). Sur la même période, l'indice des prix des produits pétroliers est supérieure de 35,6 points à l'indice d'ensemble (échelle de droite).

Source : Insee.

pour les ménages de l'agglomération parisienne hors Paris. Or le prix des produits pétroliers a fortement augmenté sur la période, et tout particulièrement en 2005 et 2006 (figure 5) : entre janvier 1998 et août 2006, sa progression a été supérieure de 51 % à celle de l'indice d'ensemble avant de décroître en fin d'année 2006 (+ 35 % en décembre 2006).

La progression plus rapide du prix du panier des locataires ne s'explique pas uniquement par la progression des loyers

Les résultats obtenus pour d'autres catégories, comme celles définies par le statut d'occupation du logement, qui distingue les propriétaires et accédants à la propriété des locataires, sont moins marqués et plus complexes. Sur l'ensemble de la période 1996-2006, l'indice de prix des locataires est supérieur de 0,97 point à celui des propriétaires, soit un écart relatif de 0,1 point par an en moyenne. Les postes de dépense contribuant le plus à cet écart sont le loyer mais également des postes moins attendus comme le tabac ou les médicaments, source de différences parfois d'ampleur similaires à celle générée par le poste « loyers » (figure 6). En effet, les locataires sont en moyenne plus jeunes, moins riches, plus urbains que les propriétaires. Ces caractéristiques de groupe expliquent ainsi que les propriétaires consomment relativement plus de médicaments et moins de tabac. Ces effets contrastés existent au sein même du poste « logement ». En effet, les propriétaires ne payent pas de loyer mais leurs charges (eau, fuel domestique, services domestiques) sont proportionnellement plus importantes⁷. Au final, ces effets imbriqués rendent difficiles l'interprétation de résultats selon la seule opposition propriétaires-locataires.

6. Contributions de quelques produits à l'écart à l'indice des prix d'ensemble, pour les propriétaires et les locataires de leur logement

Produits	Propriétaires	Locataires
Tabac	- 0,56	+ 0,49
Loyers	- 0,39	+ 0,66
Fourniture d'eau et autres services liés au logement	+ 0,21	- 0,21
Combustibles liquides	+ 0,37	- 0,27
Services domestiques et autres services	+ 0,10	- 0,08
Préparations et produits pharmaceutiques	- 0,32	+ 0,29

Lecture : une contribution positive pour un produit signifie qu'il crée un écart d'évolution positif entre indice de la catégorie et indice d'ensemble, soit parce qu'il pèse davantage dans le budget de la catégorie que dans celui de l'ensemble des ménages et que son prix a augmenté plus vite que l'indice global, soit parce qu'il pèse moins dans la consommation de la catégorie et que son prix a augmenté moins vite que l'indice global. De même, un produit contribue négativement s'il pèse davantage dans le budget de la catégorie que dans celui de l'ensemble des ménages et que son prix a augmenté moins vite que l'indice global, ou s'il pèse moins dans la consommation de la catégorie et que son prix a augmenté plus vite que l'indice global. Ainsi, les loyers contribuent négativement (- 0,39) à l'écart entre l'indice des propriétaires et l'indice d'ensemble et positivement (+ 0,66) à l'écart entre l'indice des locataires et l'indice d'ensemble.

Source : Insee.

Inégalités de revenus et niveaux de vie

De manière complémentaire aux indicateurs macro-économiques de la comptabilité nationale, les données micro-économiques sur les niveaux de vie issues de l'enquête Revenus fiscaux (ERF) permettent d'étudier les disparités de revenus entre catégories ainsi que la pauvreté monétaire. Les deux sources ne sont cependant pas directement comparables (encadré 1). Selon l'ERF, le niveau de vie moyen s'établit à 1 550 € par mois en 2005. Pour la moitié de la population, il est inférieur à 1 360 €. À titre de comparaison, le Smic s'élevait en 2005 à 1 218 euros par mois (pour 151,67 heures de travail). Le niveau de vie d'un individu est par convention celui du ménage dans lequel il vit ; il se calcule en divisant le revenu disponible

7. Ils habitent plus souvent en pavillon et ont des logements en moyenne plus grands.

par le nombre d'unités de consommation (UC) de ce ménage. Les UC permettent de tenir compte de la structure du ménage et des économies d'échelle que procure la vie en commun : on compte 1 UC pour le premier adulte, 0,5 UC pour chaque autre adulte et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans. Ainsi un couple avec deux enfants de moins de 14 ans doit avoir un revenu disponible 2,1 fois supérieur à celui d'une personne seule pour accéder au même niveau de vie.

En 2005, les 10 % d'individus les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 780 € mensuels (D1), tandis que 10 % des individus ont un niveau de vie supérieur à 2 450 € (D9). Le rapport interdécile (D9/D1) est donc de 3,15, tandis que celui du décile supérieur (D9) à la médiane (D5) est de 1,80 (*figure 7*).

7. Indicateurs d'inégalité des niveaux de vie de 1996 à 2005

	1996	1998	2000	2002	2002 rétropolée ¹	2003	2004	2005
D9/D1	3,35	3,26	3,27	3,20	3,21	3,17	3,14	3,15
D5/D1	1,83	1,79	1,78	1,77	1,76	1,76	1,74	1,76
D9/D5	1,83	1,83	1,84	1,81	1,82	1,81	1,80	1,80
Indice de Gini (en %)	27,1	26,8	27,2	26,7	26,9	26,9	26,8	26,9
S20	9,2	9,4	9,1	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6
S50	31,6	31,6	31,4	32,0	31,9	31,9	32,0	31,9
S80	63,5	63,4	63,0	63,5	63,3	63,4	63,4	63,3

1. L'enquête Revenus fiscaux 2002 réropolée correspond, avec les enquêtes suivantes, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires.

Note : **D1** désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, **D9** celle du décile supérieur et **D5** la médiane. Le niveau de vie des 10 % les plus modestes de la population est inférieur ou égal à D1, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à D9, D5 partage la population en deux parts égales.

L'**Indice de Gini** est un indicateur synthétique des inégalités. Un indice égal à 1 décrit la situation la plus inégalitaire, où l'ensemble des revenus serait détenu par une seule personne, inversement un indice de 0 correspondrait à une situation d'égalité parfaite des revenus entre les individus. Le fléchissement de cet indice entre 1996 et 1998 indique une concentration moins forte des niveaux de vie et ainsi, une diminution globale des inégalités. **S20** désigne la masse des revenus disponibles par unité de consommation détenue par les 20 % d'individus les plus modestes, **S50** celle détenue par la moitié des individus les plus modestes, etc. Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996, 1998, 2000, 2002, 2002 réropolée, 2003, 2004 et 2005.

L'ampleur des inégalités peut également se mesurer par la concentration des revenus. En 2005, la moitié des individus ayant les niveaux de vie les plus faibles détient un peu plus de 30 % de la masse des revenus disponibles par équivalent adulte. Les 20 % les plus aisés en détiennent 37 %. Cette dernière mesure est sans doute sous-évaluée en raison de la source utilisée, mais elle permet de donner un ordre de grandeur. En effet, en raison de certains mécanismes fiscaux, notamment le prélèvement libératoire, les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts par l'ERF (*encadré 2*) alors qu'ils sont répartis de manière plus inégalitaire que les revenus d'activité ou de retraite, et plutôt concentrés dans le haut de la distribution.

D'autres indicateurs peuvent être utilisés pour appréhender les inégalités de manière globale. L'indice de Gini en fait partie. Un indice égal à 1 décrit la situation la plus inégalitaire, inversement un indice à 0 correspondrait à une situation d'égalité parfaite dans la répartition des revenus entre les individus. En 2005, l'indicateur de Gini valait près de 0,27. Le fait qu'il a peu évolué depuis 2002 traduit globalement une stabilité des inégalités sur la période. Mais cela ne détermine en rien les évolutions des inégalités au sein des différentes catégories de population. Ce type d'indicateur, synthétique, est relativement structurel par nature et évolue peu d'une année sur l'autre.

Une analyse des évolutions des niveaux de vie moyens selon la position dans l'échelle des revenus met en évidence des évolutions plus marquées sur la période 2002-2005, en haut et dans le milieu de la distribution. La catégorie des 5 % d'individus les plus aisés (C100) voit ainsi son niveau de vie moyen augmenter de près de 1,0 % par an (*figure 10*). Ceci ne signifie pas, par exemple, que tous les individus appartenant à cette catégorie en 2002 ont vu leur niveau de vie augmenter dans cette proportion au cours de la période. En effet, ce ne

Des variantes de mesure du niveau de vie : la prise en compte des loyers imputés et de revenus financiers complémentaires*

La source de référence pour la mesure des niveaux de vie et de la pauvreté monétaire en France est l'enquête Revenus fiscaux (ERF). Elle permet de disposer de mesures annuelles, pour un concept de niveau de vie standard qui s'appuie en grande partie sur les éléments contenus dans les déclarations fiscales.

Ce concept est parfois critiqué car il ne prend pas en compte les ressources supplémentaires dont disposent les ménages propriétaires de leur résidence principale, du fait qu'ils n'ont pas de loyer à payer. Ce revenu supplémentaire est évalué comme le loyer que les propriétaires percevraient si leur logement était mis en location. Il est estimé à sa valeur sur le marché locatif compte tenu des caractéristiques du logement. La prise en compte de ce loyer fictif comme un élément de revenu constitue un élargissement du concept traditionnel de niveau de vie.

Par ailleurs, une partie des revenus du patrimoine financier échappe aux ERF, qui utilisent les éléments de la déclaration fiscale. Il s'agit en particulier des revenus issus des produits exonérés d'impôt, pour lesquels on ne dispose d'aucune information (livrets d'épargne, PEA). D'autres types de revenus financiers sont présents dans la source fiscale, mais mal mesurés. C'est le cas en particulier des revenus soumis à prélèvement libératoire. Au final, les ERF ne couvriraient qu'environ 20 % des revenus du patrimoine financier, selon une estimation réalisée en 2001. Afin de tenir compte de ces éléments, des variantes de mesure de niveau de vie ont été calculées. Elles se fondent sur la prise en compte d'imputation de loyers pour les ménages propriétaires de leur résidence principale et de l'imputation de revenus financiers dans l'enquête Revenus fiscaux pour les composantes absentes ou mal déclarées dans les déclarations fiscales.

Pour les ménages propriétaires de leur résidence principale, le loyer est imputé à partir d'équations économétriques estimées dans l'enquête Logement 2002 de l'Insee, puis importées dans l'enquête Revenus fiscaux. Les variables expliquant le montant du loyer prennent en compte les caractéristiques du logement, les caractéristiques sociodémographiques du ménage et de la personne de référence, l'ancienneté dans le logement ainsi que le type d'habitat concerné.

Pour le patrimoine financier, la méthode utilisée pour évaluer les revenus associés consiste à

imputer un revenu à chacune des composantes concernées du patrimoine financier à partir de l'enquête Patrimoine 2004 de l'Insee. Dans l'option retenue ici, on se limite, d'une part, à compléter le revenu disponible standard des revenus des actifs qui échappent complètement à la source fiscale, en l'occurrence les comptes sur livrets exonérés d'impôt sur le revenu, les PEA et les contrats d'assurance-vie en cours. D'autre part, on enlève du revenu disponible les revenus des valeurs mobilières soumis à prélèvement libératoire fournis par la déclaration fiscale, que l'on remplace par une estimation à partir de l'enquête Patrimoine. Les autres revenus du patrimoine financier issus de la source fiscale, généralement imposés selon le droit commun (dividendes d'actions hors PEA), sont conservés. Dans un premier temps, on détermine, pour chaque type d'actifs, quels ménages de l'enquête Revenus fiscaux en détiennent, à partir d'un modèle statistique. On estime ensuite les montants d'actifs détenus puis les revenus générés par ces actifs.

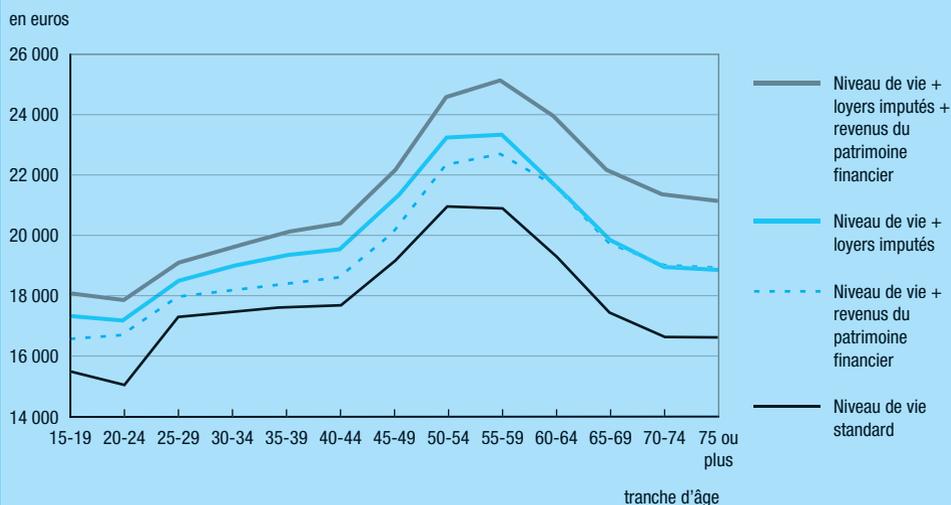
Les quatre variantes considérées ici renvoient donc à la mesure standard du niveau de vie, à la mesure du niveau de vie avec prise en compte des loyers imputés, à la mesure du niveau de vie avec imputation de revenus financiers complémentaires et à la mesure du niveau de vie avec imputation des loyers imputés et de revenus financiers complémentaires. Elles ont été établies à partir des données relatives à l'année 2003.

Ces variantes conduisent mécaniquement à une mesure du niveau de vie plus élevée que le niveau de vie standard. Mais les écarts entre les différentes mesures ne sont pas uniformes. Ils sont en premier lieu plus marqués dans la variante correspondant à la prise en compte des loyers imputés, traduisant un niveau de loyer en moyenne plus important que les revenus du patrimoine financier. L'imputation des revenus financiers met en revanche en évidence un effet d'autant plus fort que l'on s'élève dans la distribution des niveaux de vie. Ceci est dû à une forte concentration du patrimoine financier dans le haut de la distribution alors que les propriétaires de leur résidence principale sont moins inégalement répartis dans la distribution des niveaux de vie (35 % dans le premier décile, 83 % dans le dernier).

Un autre facteur important dans la constitution du patrimoine, après le revenu, est l'âge. La

* Cet encadré a été rédigé par Émilie Raynaud (Insee, division Revenus et patrimoine des ménages).

8. Niveau de vie par tranche d'âge, selon la variante de niveau de vie choisie



Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2003 ; Insee, enquête Patrimoine 2004 pour les imputations de revenus du patrimoine financier ; Insee, enquête Logement 2002 pour les imputations de loyers.

détention de patrimoine est en effet très liée au cycle de vie. Le patrimoine financier moyen détenu croît ainsi avec l'âge jusqu'à 60 ans, où il est maximum ; il est relativement stable au-delà. Les taux de possession de la résidence principale augmentent également avec l'âge et atteignent leur maximum pour les 60-75 ans avec des taux proches de 80 %. On peut donc s'attendre à un effet important des variantes sur la répartition des niveaux de vie selon l'âge. C'est effectivement le cas : les écarts entre le niveau de vie standard et les variantes ont tendance à s'accroître avec l'âge des individus (figure 8).

Selon le concept standard du niveau de vie, la tranche d'âge des 50-54 ans est celle qui dispose du niveau de vie moyen le plus élevé. Si l'on mesure les écarts du niveau de vie moyen de chaque tranche d'âge à cette tranche de référence, on constate que les variantes utilisées amplifient légèrement les écarts entre le niveau de vie moyen des plus jeunes et celui des

50-54 ans. Elles les réduisent en revanche notablement pour les tranches d'âge les plus âgées, voire en inversent le sens. Les 60-64 ans ont un niveau de vie moyen inférieur de 8 % à celui des 50-54 ans avec le concept de niveau de vie standard. Avec le niveau de vie incluant l'ensemble des loyers imputés et des revenus du patrimoine, cet écart devient inférieur à 3 % environ. Pour les 65-69 ans, le même écart passe de - 17 % avec le concept de niveau de vie standard à - 10 % avec le concept incluant l'ensemble des loyers imputés et des revenus du patrimoine.

En termes d'inégalités, les différentes variantes ont des effets relativement limités sur les indicateurs (figure 9). Le rapport interdécile passe ainsi de 3,2 à 3,3, que ce soit en prenant en compte les loyers imputés ou en imputant les revenus financiers complémentaires. En revanche, il passe à 3,5 une fois que l'on intègre ces deux compléments de revenus, le coefficient de Gini variant, lui, de 0,27 à 0,28.

9. Indicateurs d'inégalité¹ selon la variante de niveau de vie choisie

Variante de niveau de vie	Moyenne	Médiane	D1	D9	D9/D1	Indice de Gini
Niveau de vie standard	17 654	15 480	8 818	27 975	3,17	0,27
Niveau de vie + loyers imputés	19 449	17 080	9 468	31 271	3,30	0,27
Niveau de vie + revenus du patrimoine financier	19 016	16 159	9 080	30 275	3,33	0,28
Niveau de vie + loyers imputés + revenus du patrimoine financier	20 588	17 783	9 702	33 620	3,47	0,28

1. Voir définitions en figure 7.

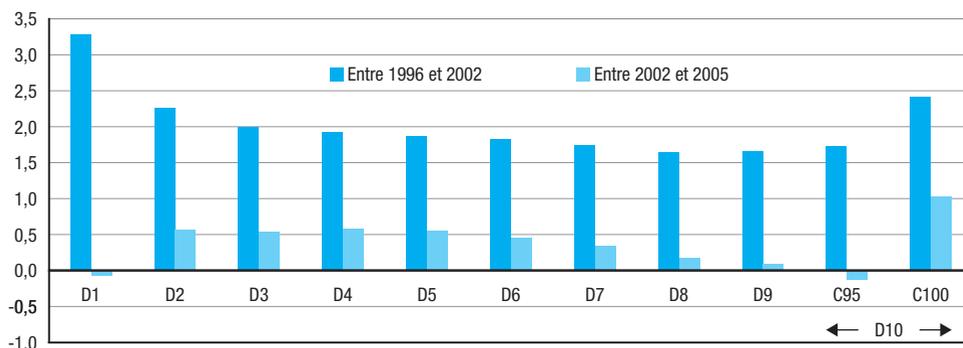
Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2003 ; Insee, enquête Patrimoine 2004 pour les imputations de revenus du patrimoine financier ; Insee, enquête Logement 2002 pour les imputations de loyers.

sont pas nécessairement les mêmes individus que l'on retrouve dans les 5 % les plus aisés en 2002 et en 2005, du fait notamment de l'évolution des revenus des personnes au cours du cycle de vie. Le niveau de vie de la catégorie des 10 % les plus modestes, quant à lui, stagne sur la période.

Au cours de la période précédente, 1996-2002, les niveaux de vie moyens ont eu une évolution un peu plus favorable (+ 1,7 % par an en moyenne). Elle a pu bénéficier aux catégories les plus modestes (+ 3,3 % par an pour les 10 % les plus modestes), grâce à la réduction du chômage et à la revalorisation d'un certain nombre de prestations sur la période, comme aux plus aisés (+ 2,4 % par an pour les 5 % les plus aisés), dont les revenus sont par nature plus sensibles à la conjoncture que ceux des catégories intermédiaires.

10. Évolution réelle du niveau de vie moyen pour chaque décile de niveau de vie

évolution annuelle moyenne en euros constants, en %



Note : D1 désigne le décile inférieur correspondant aux 10 % d'individus ayant les niveaux de vie les plus faibles, D2, le 2^e décile, etc. C95 désigne l'avant-dernier vingtile et C100 le dernier vingtile, c'est-à-dire les 5 % d'individus ayant les niveaux de vie les plus élevés.

Lecture : entre 1996 et 2002, le niveau de vie moyen des individus qui appartiennent aux 10 % les plus modestes de la population (D1) a augmenté en moyenne chaque année de 3,3 %. Entre 2002 et 2005, le niveau de vie moyen des individus qui appartiennent aux 5 % les plus aisés (C100) de la population a augmenté de 1,0 % en moyenne chaque année.

Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996, 2002, 2002 rétropolée et 2005.

Peu d'évolution de la pauvreté monétaire relative entre 2002 et 2005

Sur les quatre dernières années disponibles, de 2002 à 2005, les inégalités évoluent peu. La pauvreté monétaire relative, correspondant à une mesure des inégalités dans le bas de la distribution, ne montre pas non plus sur la période de tendance marquée, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Là encore, 2002-2005 tranche avec la période 1996-2002, caractérisée par une tendance à la baisse de la pauvreté monétaire (figure 11).

Le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont fixés à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian, le seuil à 60 % étant privilégié en France et en Europe.

Le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane vaut 817 € par mois en 2005, et celui à 50 %, 681 €. Un individu vivant seul est donc pauvre au seuil de 60 % dès lors que son revenu disponible est inférieur à 817 € par mois. Les membres d'un couple sans enfant (soit 1,5 UC) sont considérés comme pauvres si le revenu disponible de leur ménage est inférieur à 1 226 € par mois (817 €*1,5). Il faut ensuite ajouter au revenu disponible du ménage 245 € par enfant de moins de 14 ans et 409 € par personne de plus de 14 ans supplémentaire, pour déterminer si les individus faisant partie d'un ménage sont pauvres ou non.

11. Taux de pauvreté de 1996 à 2005

	1996	1998	2000	2002	2002 rétrapolée ¹	2003	2004	2005
Seuil à 60 % de la médiane								
Taux de pauvreté (en %)	13,5	12,8	12,7	12,2	12,0	12,0	11,7	12,1
Seuil de pauvreté (en euros 2005)	720	733	764	799	805	805	803	817
Taux ancré dans le temps ² t-1 (en %)	–	11,9	11,8	11,3	11,2	12,0	11,8	11,4
Taux ancré dans le temps ² t-3 (en %)	–	–	10,2	9,8	9,9	10,3	10,9	11,5
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2005)	589	607	633	669	674	662	658	669
Intensité de la pauvreté ³ (en %)	18,3	17,2	17,1	16,2	16,3	17,7	18,0	18,2
Seuil à 50 % de la médiane								
Taux de pauvreté (en %)	7,2	6,7	6,5	6,0	5,9	6,3	6,2	6,3
Seuil de pauvreté (en euros 2005)	600	611	637	666	671	671	669	681
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2005)	493	521	548	569	577	582	578	578
Intensité de la pauvreté ³ (en %)	17,8	14,7	14,0	14,4	14,0	13,2	13,7	15,2

1. Voir figure 7.

2. Les taux ancrés dans le temps t-1 et t-3 correspondent aux taux de pauvreté de l'année t calculés en prenant comme seuils respectifs de pauvreté ceux des années t-1 et t-3 actualisés de la seule inflation.

3. L'intensité de la pauvreté mesure l'écart entre le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes pauvres, en pourcentage du seuil de pauvreté.

Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996, 1998, 2000, 2002, 2002 rétrapolée, 2003, 2004 et 2005.

À titre comparatif, en 2005, un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, où un seul des membres du couple travaille et perçoit le Smic, dispose d'un niveau de vie mensuel de 542 €, donc inférieur aux seuils de pauvreté à 60 % et à 50 %. Le même ménage, mais dont les deux membres du couple travaillent et perçoivent chacun le Smic, a un niveau de vie mensuel de 1 021 € environ, soit supérieur aux seuils de pauvreté à 50 % et à 60 %. Enfin, un adulte vivant seul avec un enfant de moins de 14 ans, touchant le Smic, a un niveau de vie moyen de 782 €, soit inférieur au seuil de pauvreté à 60 %, mais supérieur à celui à 50 %. Pour prolonger la comparaison, le montant du RMI pour une personne seule s'élève à 425 € par mois au 1^{er} janvier 2005. Le minimum vieillesse pour une personne seule vaut 599 €, alors que pour un couple, il correspond à un niveau de vie de 717 € par mois. Les personnes dont les seules ressources sont constituées de ces minima sociaux font donc automatiquement partie de la population pauvre au seuil de 60 % de la médiane.

Le seuil de pauvreté monétaire est par définition relatif, son évolution étant entièrement déterminée par celle de la médiane des niveaux de vie. Sur la période 2002-2005, les niveaux de vie médians sont restés globalement stables en termes réels. Les seuils de pauvreté suivent ainsi la même tendance : ils ont très peu évolué en euros constants, quelle que soit la convention retenue (50 % ou 60 % de la médiane). En particulier, les seuils sont restés identiques en 2002 et 2003, simplement parce que les niveaux de vie médians n'ont pas évolué en termes réels entre les deux années.

Sur la période 2002-2005, la pauvreté monétaire fluctue, sans qu'une tendance nette ne soit perceptible. Ceci met en évidence une rupture avec la période 1996-2002 au cours de laquelle la tendance à la baisse était nette. Entre 1996 et 2002, le taux de pauvreté a ainsi perdu plus d'un point au seuil de 60 % comme à celui de 50 %. Compte tenu par ailleurs de la hausse des seuils sur la période, la baisse du taux de pauvreté représentait une augmentation d'autant plus forte des niveaux de vie pour les personnes vivant en dessous de ces seuils.

En 2005, on dénombre ainsi 7,1 millions de personnes pauvres au seuil de 60 % de la médiane, et 3,7 millions au seuil de 50 %. Les taux de pauvreté au seuil de 60 % de la médiane ou de 50 % s'élèvent respectivement à 12,1 % et 6,3 % de la population. Ils marquent une hausse ponctuelle par rapport à 2004 (respectivement + 0,4 point et + 0,1 point), à la limite de la significativité et qui ne saurait être interprétée comme une nouvelle tendance.

8. Ces cas types ont été calculés à partir du modèle Ines, développé par l'Insee et la Drees (voir le chapitre « Redistribution » de la vue d'ensemble de ce même ouvrage). Ils correspondent aux niveaux de vie hors allocations logement, avec la législation de 2005.

Il convient en effet de garder à l'esprit que ces taux sont mesurés, comme toute grandeur statistique, avec une certaine marge d'incertitude (de +/- 0,5 point pour le seuil à 60 % et de +/- 0,4 point pour le seuil à 50 % avec le dispositif actuel), supérieure aux évolutions constatées en 2005. De ce fait, les évolutions d'une année à l'autre doivent être interprétées avec prudence.

Le niveau de vie médian des personnes pauvres correspond au niveau de vie en deçà duquel se situe la moitié des personnes pauvres, l'autre moitié se situant au-delà. En 2005, une personne pauvre sur deux (au seuil de 60 %) a un niveau de vie inférieur à 669 € par mois. Sur la période 1996-2002, associée à une conjoncture favorable, cet indicateur n'a cessé d'augmenter, que ce soit au seuil de 60 % ou de 50 %, traduisant une certaine amélioration de la situation des ménages pauvres. Entre 2002 et 2005, l'évolution serait plutôt orientée à la baisse, avec une baisse continue de cet indicateur jusqu'en 2004 pour la pauvreté au seuil de 60 % de la médiane (- 0,7 % entre 2002 et 2005). Au seuil de 50 %, le niveau de vie médian des pauvres est resté globalement stable sur la période.

Un autre regard au travers de la pauvreté ancrée dans le temps

La pauvreté monétaire mesurée précédemment est relative dans le sens où elle s'appuie sur un seuil entièrement dépendant de la distribution des niveaux de vie de l'année considérée. Une approche de la pauvreté monétaire absolue nécessiterait de définir un revenu minimum en deçà duquel il ne serait pas possible de vivre décemment. On ne s'essaiera pas à cet exercice ici, compte tenu des nombreuses hypothèses normatives qu'il nécessite et qui devraient faire au moins l'objet d'un consensus social, à la fois sur le contenu et sur son évolution au cours du temps. Mais il est possible de s'en approcher de deux façons différentes. On peut regarder la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au revenu minimum d'insertion pour une personne seule. Le revenu minimum d'insertion vient en effet compléter les ressources de manière à garantir un revenu minimal. On peut également s'intéresser à une notion semi-relative, la pauvreté avec un seuil ancré dans le temps : il s'agit de mesurer la part des individus vivant sous un seuil défini en terme relatif une année donnée et qui resterait constant d'une année sur l'autre en termes réels. Ainsi chaque année t , on peut par exemple mesurer le taux de pauvreté ancré dans le temps $t-1$, c'est-à-dire la part des individus vivant l'année t sous le seuil correspondant au seuil de pauvreté de l'année précédente, simplement réévalué par l'inflation. Cela revient à essayer d'évaluer un taux de pauvreté dans les conditions de l'année précédente.

En 2004, le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane vaut 788 € courants par mois ; le taux de pauvreté correspondant est de 11,7 %. Si l'on conservait le seuil de 2004 (en euros constants, soit 803 € de 2005) pour 2005, la proportion de personnes pauvres dans la population serait inférieure à celle observée en 2004 et serait de 11,4 % en 2005 (taux ancré $t-1$). Selon le sens précédent, la proportion des personnes pauvres aux conditions de l'année précédente a donc diminué entre 2004 et 2005. De la même façon, le seuil de pauvreté monétaire en 2000 vaut 764 euros 2005. En 2005, 9,7 % de la population a un niveau de vie inférieur à ce seuil. Le taux de pauvreté monétaire s'établissant à 12,7 % en 2000, la proportion des personnes pauvres aux conditions de 2000 a été réduite et est passée de 12,7 % à 9,7 % de la population. Ceci traduit ainsi une diminution de la pauvreté semi-relative sur les deux périodes.

Les personnes qui ont un emploi restent les mieux loties

En 2005, le niveau de vie moyen des actifs au sens du BIT s'élève à 19 900 € par an (*figure 12*). Il est ainsi supérieur de 14 % à celui des inactifs (17 500 €). Le niveau de vie moyen plus élevé des actifs cache des inégalités liées à la situation sur le marché du travail plus importantes que chez les inactifs : le niveau de vie moyen d'un chômeur est inférieur de

12. Niveau de vie et pauvreté selon l'activité au sens du BIT en 2005

	Niveau de vie moyen (en euros)	Taux de pauvreté (en %)	
		au seuil de 60 %	au seuil de 50 %
Actifs	19 895	9,5	5,4
– actif occupé	20 657	6,8	3,4
– chômeur	13 412	34,0	22,8
Inactif de 18 ans ou plus	17 527	13,3	6,5
– étudiants de 18 ans ou plus	18 230	17,2	9,4
– inactifs de 18 à 64 ans	16 161	24,2	14,5
– retraités ou inactifs de 65 ans ou plus	17 987	8,9	3,2
Enfants de moins de 18 ans¹	17 348	15,5	8,0
Ensemble de la population	18 603	12,1	6,3

1. Toutes les personnes de moins de 18 ans sont considérées comme enfant quelle que soit leur occupation.

Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2005.

Encadré 3

Les étapes du passage du revenu salarial au niveau de vie*

La confusion entre les concepts de salaire et de niveau de vie est fréquente et pourrait parfois laisser penser qu'une augmentation globale des salaires aurait pour conséquence directe une amélioration, de même ampleur, du niveau de vie des salariés. Certes le salaire est une composante essentielle du niveau de vie d'un salarié, mais il n'est pas le seul élément qui intervient.

Un salarié est défini ici comme un actif pour lequel les salaires sont, sur l'année, la principale ressource individuelle. En moyenne, le revenu salarial, somme des salaires effectivement perçus par un salarié au cours de l'année et déclarés à l'administration fiscale, s'élève à plus de 20 000 euros en 2004⁹ (figure 13). Il faut y ajouter les autres revenus individuels que ce salarié peut percevoir : allocations chômage, revenus d'indépendants, retraites et pensions. Sur le champ étudié, seule une minorité de salariés touche de tels revenus de sorte qu'ils n'augmentent le revenu moyen de l'ensemble que de 2 %. En revanche, pour les individus qui en bénéficient, l'apport de revenu n'est pas négligeable : les salariés qui touchent des allocations chômage par exemple voient leur revenu salarial augmenter de 24 % grâce à elles. Le salarié s'intègre dans un ménage dont les autres membres, conjoints ou enfants, peuvent également apporter des revenus individuels. Selon la composition et le nombre d'individus qui apportent des ressources, le revenu du ménage est plus ou moins élevé : en

moyenne, la prise en compte des revenus individuels des autres membres du ménage augmente le revenu du salarié de 83 %. Certains revenus perçus par le ménage, les revenus du patrimoine notamment, ne sont pas individualisables car déclarés au niveau du foyer fiscal. Moins d'un tiers des ménages comptant au moins un salarié bénéficie de ce type de ressources dont l'effet moyen est ainsi limité à 2 %. Au total, avant redistribution, le revenu moyen d'un ménage comprenant au moins un salarié est 1,9 fois supérieur au revenu salarial du salarié.

Le système socio-fiscal apporte des ressources aux ménages via les prestations sociales et en prélève par les impôts et joue un rôle redistributif : en moyenne, le revenu des ménages comptant au moins un salarié est inférieur de 6 % au revenu avant redistribution mais l'action des prestations sociales et des impôts augmente légèrement le revenu disponible pour les salariés les moins payés alors qu'il le diminue pour les autres salariés.

Le niveau de vie est calculé en faisant comme si les membres du ménage bénéficiaient à parts égales du revenu disponible de ce ménage. Pour l'établir, il faut donc considérer la taille et la composition du ménage (de façon à tenir compte notamment des économies d'échelles réalisées au sein de celui-ci par le biais des unités de consommation). Le niveau de vie moyen des salariés s'établit ainsi en moyenne à

* Cet encadré a été rédigé par Aude Lapinte, Claire Ravel et Solveig Vanovermeir (Insee).

9. Le revenu salarial moyen est calculé ici sur la sous-population des salariés pour lesquels le salaire est la principale ressource. Il est de ce fait supérieur à celui observé pour la population de l'ensemble des salariés (voir chapitre Salaires de la vue d'ensemble).

13. Le passage du revenu salarial au niveau de vie pour les salariés en 2004

	Revenu salarial (1)	20 169
	Revenu salarial + allocations chômage (2)	20 410
Revenus perçus à titre individuel (moyenne annuelle en euros)	Revenu d'activité (revenu salarial + allocations chômage + revenus d'indépendant) (3)	20 436
	Revenu individuel (revenu salarial + allocations chômage + revenus d'indépendant + pensions et retraites) (4)	20 620
	Rapport (4)/(1)	2,24 %
	Revenu individuel + autres revenus individuels du ménage (5)	37 832
Revenus perçus au titre du ménage (moyenne annuelle en euros)	Revenu disponible avant redistribution (revenu individuel + autres revenus individuels du ménage + revenus non individualisables du ménage) (6)	38 699
	Revenu disponible avant redistribution + prestations sociales (7)	40 260
	Revenu disponible (revenu disponible avant redistribution + prestations sociales – impôts) (8)	36 418
Niveau de vie (moyenne annuelle en euros)	Niveau de vie (9)	19 789
	Rapport (9)/(1)	-1,88 %
	Rapport (9)/(4)	-4,03 %

Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent, et pour lesquels le salaire est le principal revenu individuel.

Source : Insee-DGI, Enquête revenus fiscaux 2004.

19 800 euros soit 2 % de moins que le revenu salarial perçu.

Les différentes étapes du passage du salaire au niveau de vie modifient les inégalités initiales de revenu salarial. Les 25 % de salariés les mieux payés perçoivent un revenu salarial 4,94 fois supérieur au revenu salarial des 25 % les moins payés. Ce rapport n'est plus que de 1,85 lorsque les autres revenus individuels du salariés sont pris en compte, de 1,51 lorsque les revenus individuels des autres membres du ménage sont ajoutés, de 1,43 après effet du système redistributif. Au final, les 25 % de salariés les mieux payés disposent d'un niveau de vie 1,44 fois supérieur à celui des 25 % les moins payés ; le niveau de vie d'un salarié n'est par conséquent pas strictement proportionnel au revenu salarial qu'il perçoit.

Selon l'enquête Revenus fiscaux, sur la période 1996-2002, les revenus salariaux augmentent, en euros constants, d'environ 6 %, tandis que les niveaux de vie des salariés augmentent de 11 %. Le niveau de vie moyen reste toujours inférieur au revenu salarial moyen mais l'écart diminue : en 1996, le niveau de vie moyen des salariés s'élève à 94 % de leur salaire, en 2002 il en représente 98 %.

À partir de 2002, l'écart entre les revenus salariaux et les niveaux de vie moyens croît légèrement. Une évolution des salaires ne se répercute pas identiquement sur les niveaux de vie.

L'écart constaté entre l'évolution des revenus salariaux des personnes et l'évolution de leur niveau

de vie sur la période 1996-2002 provient non pas de l'évolution des autres sources de revenus du salarié lui-même (allocations chômage, retraites, revenus d'indépendant, mais aussi revenus du patrimoine, prestations sociales et impôts, qui sont agrégés à son revenu salarial), mais de modifications dans les modes d'agrégation et de partage des ressources entre individus, au niveau des ménages. Depuis 1975, on observe une polarisation de l'emploi : la proportion de ménages au sein desquels tout le monde travaille, ou personne, augmente alors que le nombre de ménages mixtes du point de vue de l'emploi diminue (Ravel C., 2005). De ce fait, les ménages avec au moins un salarié comptent plus d'apporteurs de ressources supplémentaires en 2004 qu'en 1996. Ainsi, alors qu'en 1996, le fait d'ajouter les revenus des autres membres du ménage au revenu global individuel du salarié conduisait en moyenne à une hausse de celui-ci de 77 %, l'augmentation atteint 84 % du revenu individuel en 2004. Le taux de personnes âgées de 15 à 59 ans (hors étudiants et retraités) en emploi augmente en effet sur la période d'étude. Dans le même temps, le nombre moyen d'unités de consommation par ménage baisse, ce qui s'explique notamment par l'augmentation des ruptures d'union, et donc celle du nombre de familles monoparentales et de personnes seules, et une mise en couple des jeunes plus tardive. Au final, les ménages sont donc plus petits mais comptent davantage d'individus apporteurs de ressources.

35 % à celui d'un actif occupé et de 23 % à celui d'un inactif. Même si le lien entre salaire et niveau de vie est complexe (*encadré 3*), une relation directe existe, le salaire constituant la composante principale du niveau de vie. Par définition, hors du marché du travail, les retraités et les enfants ont un niveau de vie moyen comparable : 17 300 € pour les enfants de moins de 18 ans, 18 000 € pour les retraités de plus de 65 ans. Les enfants et les étudiants bénéficient des revenus d'activité et de remplacement apportés par les personnes avec lesquelles ils vivent. Ils ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage mais augmentent le nombre d'unités de consommation du ménage et diminuent ainsi son niveau de vie. Les autres inactifs (femmes au foyer, personnes handicapées, chômeurs non inscrits, etc.) bénéficient moins souvent de revenus d'autres membres du ménage, et ont parmi les inactifs le niveau de vie le plus faible : 16 200 € en moyenne, soit 11 % de moins que les étudiants, mais 20 % de plus que les chômeurs. Assez logiquement, disposer d'un emploi reste un moyen de se protéger contre la pauvreté. Au seuil de 60 % de la médiane, 9,5 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté alors que 13,3 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 5 fois moins élevé pour les actifs occupés que pour les chômeurs. Avec un taux de pauvreté de 34 %, les chômeurs sont les plus touchés par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : 1,7 million de personnes qui ont un emploi vivent en dessous du seuil de pauvreté. ■

Bibliographie

- Accardo J., chapitre « Consommation et conditions de vie » de la vue d'ensemble in *France, portrait social*, édition 2007, *Insee Références*, novembre 2007.
- Accardo J., Chevalier P., Forgeot G., Friez A., Guédès D., Lenglard F., Passeron V., « La mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages », in *L'économie française – Comptes et dossiers*, édition 2007, *Insee Références*, juin 2007.
- Arnaud F., Aviat A., Friez A., « Les comptes de la Nation en 2006 : accélération de l'activité », *Insee Première* n° 1134, mai 2007.
- Brière L., Couture A., Hoang O.-D., Roque E., Vial P., « Les comptes des administrations publiques en 2006 – Le déficit et la dette se réduisent », *Insee Première* n° 1135, mai 2007.
- Cnis, « De la perception à la mesure du pouvoir d'achat », *Chroniques* n° 4, mars 2006.
- Friez A., Poncet H., « Les comptes de la Nation en 2005 », *Insee Première* n° 1077, mai 2006.
- Insee, « France, portrait social », édition 2004-2005, *Insee Références*, novembre 2004.
- Insee, « L'économie française – Comptes et dossiers », édition 2005-2006, *Insee Références*, juillet 2005.
- Insee, « L'économie française – Comptes et dossiers », édition 2006, *Insee Références*, juillet 2006.
- Insee, « Les salaires en France », édition 2006, *Insee Références*, septembre 2006.
- Insee, « France, portrait social », édition 2006, *Insee Références*, novembre 2006.
- Insee, « Revenus et patrimoine des ménages », édition 2006, *Insee Références*, novembre 2006.
- Insee, *Note de conjoncture*, mars 2007.
- Insee, « L'économie française – Comptes et dossiers », édition 2007, *Insee Références*, juin 2007.
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, « Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale », éditions 2001-2002, 2003-2004 et 2005-2006, *La Documentation française*.
- Ravel C., « La polarisation de l'emploi au sein des ménages de 1975 à 2002 », *Document de travail* n° F0507, Insee, décembre 2005.
-

1996-2006 : 10 ans de réformes du système de redistribution

Élise Amar, Nadine Laïb, François Marical, Benoît Mirouse*

Le système socio-fiscal a pour finalité d'une part d'assurer le financement des dépenses publiques (celles de l'État, des collectivités territoriales et du système de protection sociale) et d'autre part de réduire les inégalités initiales en opérant des transferts de revenus entre les ménages, en fonction de leur situation économique, sociale et familiale.

Au cours des dix dernières années, la législation socio-fiscale a subi de nombreuses modifications. On peut notamment citer la création de la prime pour l'emploi, la mise en place de dispositifs d'allègement de charges pour les bas et moyens salaires, l'harmonisation des barèmes des allocations logement, la réforme de la taxe d'habitation (suppression de la part régionale et modification des dégrèvements), la réforme des aides aux jeunes enfants ou encore la baisse progressive des taux d'imposition de l'impôt sur le revenu.

L'objet de ce chapitre est de faire le point sur les effets redistributifs du système socio-fiscal en 2006 puis d'évaluer, à structure constante, dans quelle mesure les réformes de ces dix dernières années ont pu modifier ses propriétés redistributives. Il apparaît que les évolutions successives de la législation ont conduit à une baisse globale du poids des prélèvements, en particulier de l'impôt sur le revenu, qui profite davantage aux personnes les plus aisées. Les prestations, en revanche, ont peu évolué et représentent en législation de 2006 une part à peine plus élevée dans le revenu des familles qu'en législation de 1996 ; leur augmentation bénéficie toutefois davantage aux ménages les plus modestes.

Les résultats sont tirés du modèle de microsimulation Ines (*encadré 1*) : ce modèle impute à une population représentative des ménages ordinaires vivant en métropole en 2006, l'ensemble des prélèvements et prestations sur barèmes, afin de déterminer ce que chaque ménage verse d'un côté et reçoit de l'autre. L'ampleur et les effets redistributifs des instruments de la politique socio-fiscale sont évalués sans prendre en compte les changements de comportements matrimoniaux, de fécondité ou d'offre de travail qu'ils peuvent induire.

La redistribution : une modification de la répartition des richesses

La redistribution peut s'analyser comme la manière dont l'ensemble des prélèvements et prestations modifie la répartition des revenus au sein de la population. L'analyse est ici restreinte aux transferts monétaires. L'ensemble des interventions publiques qui affectent le revenu des ménages par le biais des services en nature tels que l'éducation¹ ou la santé² n'est en particulier pas pris en compte. Par ailleurs, ne sont pas prises en compte les aides versées par les collectivités locales, la multiplicité des barèmes et la difficulté d'observation des paramètres nécessaires à leur calcul rendant celui-ci délicat (*encadré 2*). Sont également exclus du champ de la redistribution les transferts qui répondent davantage à une logique assurantielle que redistributive : les transferts relevant de la vieillesse, de la maladie ou du chômage

* Élise Amar et François Marical appartiennent à l'Insee (division Études sociales) ; Nadine Laïb et Benoît Mirouse appartiennent à la Drees.

1. On pourra, sur ce sujet, se reporter au rapport n°3 du Cerc (2003).

2. Concernant les transferts induits par la consommation de soins se reporter au dossier « En quoi la prise en compte des transferts liés à la santé modifie-t-elle l'appréciation du niveau de vie ? » de cet ouvrage, et, pour un examen du caractère redistributif du système de santé, à Caussat L. *et alii*, 2005.

Le modèle de microsimulation Ines

Le modèle de microsimulation Ines, développé par la Drees et l'Insee, est adossé à l'enquête Revenus fiscaux qui combine les informations sociodémographiques de l'enquête Emploi au détail des revenus déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Le principe de la microsimulation consiste à appliquer la législation socio-fiscale à un échantillon représentatif de la population.

Les dernières données disponibles sont celles de l'enquête Revenus fiscaux de 2004, recalées afin de refléter la situation en 2006. En particulier, la structure de la population est calée sur l'évolution observée à partir des enquêtes Emploi selon différents critères sociodémographiques et économiques. Les revenus fiscaux sont actualisés de manière à reproduire les taux de croissance globaux des revenus catégoriels entre 2004 et 2006. Cette actualisation permet de bien représenter les déformations globales de la population en termes de structure sociodémographique et d'activité économique.

On applique ensuite à chaque ménage les règles de calcul des différents transferts entrant dans le champ de l'évaluation, en tenant compte de sa composition, de l'activité de ses membres et de son revenu imposable. On prend ainsi en compte les prestations familiales (allocations familiales, complément familial, allocation pour jeune enfant, allocation parentale d'éducation, aides à la famille pour la garde d'enfants à domicile et pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation pour parent isolé, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire, bourses de collège et de lycée, allocation d'édu-

cation spéciale), les minima sociaux (revenu minimum d'insertion, minimum vieillesse, allocation aux adultes handicapés et ses compléments, allocation supplémentaire d'invalidité), l'allocation logement locative, la contribution sociale généralisée, la contribution au remboursement de la dette sociale, l'impôt sur le revenu et la prime pour l'emploi. La taxe d'habitation est tirée directement des fichiers fiscaux (taxe d'habitation versée en 2004) puis actualisée en 2006 en fonction de l'évolution de cette taxe.

Sur l'ensemble des prestations imputées, le modèle couvre 90 % des masses financières versées aux ménages. Du fait de l'inobservabilité dans l'enquête de paramètres nécessaires au calcul de certaines prestations, le champ de la redistribution entrant dans notre évaluation n'est cependant pas exhaustif. Les principales omissions concernent les allocations logement pour les accédants à la propriété, l'allocation personnalisée d'autonomie concernant les personnes âgées dépendantes (Apa, voir encadré 2) et l'Allocation unique dégressive pour les chômeurs en fin de droits. Ne sont pas non plus prises en compte les taxes et aides locales (en dehors de la taxe d'habitation) : la multiplicité des barèmes rend leur calcul délicat. Par ailleurs, le modèle Ines ne tient pas compte des changements de comportement des ménages en termes de fécondité ou de participation au marché du travail que pourraient induire les dispositions de la législation socio-fiscale. L'étude menée correspond ainsi à une analyse statique des transferts monétaires qui permet d'évaluer, au premier ordre, dans quelle mesure les transferts modifient à une date donnée la distribution des richesses.

correspondent plutôt à un transfert de revenus dans le temps d'un individu à lui-même que d'un individu à un autre. Au contraire, les transferts au titre de la famille, du logement, ou de l'exclusion ont clairement pour objectif de redistribuer les richesses au sein de la population et sont retenus dans l'analyse.

Au final, dans l'approche retenue ici, le champ de la redistribution est délimité par deux types de transferts :

– d'une part, les prélèvements sociaux et fiscaux directs : cotisations redistributives (logement, famille, taxes diverses au titre des transports et de l'apprentissage), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée hors maladie (CSG hors maladie), impôt sur le revenu (y compris la prime pour l'emploi) et taxe d'habitation³.

3. Les prélèvements indirects tels que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et autres taxes sur les produits pétroliers, le tabac, etc., ne sont ici pas pris en compte car ceux-ci sont déboursés par les ménages uniquement au moment de leur consommation. Pour une étude de leurs effets redistributifs, voir Starzec C., Forgeot G., 2003.

– d’autre part, les prestations sociales versées aux ménages : prestations familiales sans condition de ressources⁴ et sous conditions de ressources⁵, aides au logement locatif et minima sociaux⁶.

Pour analyser le circuit redistributif, on distingue trois notions de revenu :

– Le revenu perçu par les ménages est le revenu net. Il comprend les revenus d’activité (salarisée et indépendante), les revenus de remplacement (indemnités chômage, maladie ou maternité, pensions de retraite ou d’invalidité), les revenus du patrimoine⁷ et les transferts entre ménages (pensions alimentaires). Le revenu net correspond donc à la somme des revenus imposables à l’impôt sur le revenu, moins la CSG imposable. En 2006, le revenu net moyen des ménages s’élève à 31 350 €.

– En amont de ce revenu net, des cotisations salariales et des contributions sociales redistributives ont été prélevées à la source. Le revenu net augmenté de ces transferts constitue le revenu « avant redistribution ».

– En aval du revenu net, les individus peuvent bénéficier de prestations qui sont fonction de leur situation sociale, économique et familiale et acquittent des prélèvements fiscaux (impôt sur le revenu et taxe d’habitation). Le revenu net diminué de ces prélèvements et augmenté de ces prestations constitue le revenu disponible du ménage, soit le revenu « après redistribution ». Il correspond à ce dont disposent effectivement les ménages pour leur consommation et leur épargne.

Pour comparer les niveaux de vie entre les différents ménages, il faut tenir compte de leur taille et de leur composition. En effet, dans les familles nombreuses où les ressources doivent être partagées entre toutes les personnes, un même revenu global assurera un niveau de vie plus faible que dans un ménage plus petit. On passe ainsi de la notion de revenu à celle de niveau de vie en divisant le revenu du ménage par son nombre d’unités de consommation. D’après l’échelle Insee-Eurostat, le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Redistribution verticale : un transfert des plus aisés vers les plus modestes...

Les prestations monétaires reçues par les ménages sont en moyenne plus faibles que les prélèvements acquittés. En 2006, le niveau de vie moyen des ménages passe de 21 580 € en moyenne avant redistribution, à 19 220 € après transferts (*figure 3*). Ceci s’explique par le fait que les prélèvements pris en compte servent non seulement à financer les prestations contribuant à la redistribution, mais également certains biens publics, comme par exemple les dépenses d’éducation financées à l’aide de l’impôt sur le revenu. Il est donc logique que le total des prélèvements supportés par un ménage excède en moyenne la somme des prestations que ce ménage reçoit au titre de la redistribution.

Pour analyser les effets de la redistribution, les personnes sont classées par ordre croissant de niveau de vie avant redistribution et séparées en cinq groupes d’effectifs identiques. Le quintile supérieur, ou 5^e quintile, comprend ainsi les 20 % de personnes les plus aisées tandis que les 20 % de personnes les plus modestes sont classées dans le 1^{er} quintile.

4. Allocations familiales (AF), allocation de soutien familial (ASF), allocation d’éducation de l’enfant handicapé (AEEH), complément de libre choix d’activité (CLCA), complément d’aide à la famille pour l’emploi d’une assistante maternelle agréée (Afeama), allocation pour la garde d’enfants à domicile (Aged), complément de libre choix du mode de garde (CLCMG).

5. Complément familial (CF), prime à la naissance et allocation de base de la Paje, allocation pour parent isolé (API), allocation de rentrée scolaire (ARS), bourses du secondaire.

6. Revenu minimum d’insertion (RMI), minimum vieillesse, allocation supplémentaire d’invalidité (ASI), allocation pour adulte handicapé (AAH) et ses compléments.

7. Les revenus du patrimoine correspondent uniquement à ceux renseignés sur la déclaration fiscale. Ne sont en particulier pas pris en compte les revenus de la propriété attribués aux titulaires d’assurance vie, ainsi que les produits des livrets défiscalisés (livrets A, bleus, Codévi, PEL, etc.) et des dividendes des PEA. Au final, on estime qu’environ 1/4 des revenus du patrimoine sont pris en compte dans le modèle.

Les transferts gérés par les collectivités locales : exemple de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (Apa)*

Le poids des transferts financés par les collectivités locales dans les transferts totaux versés aux ménages par les administrations publiques est loin d'être négligeable. En 2005, 25,2 milliards d'euros de prestations ont ainsi été versées par les Collectivités locales (APUL) (Bechtel J. *et alii*, 2006). Pour comparaison, les prestations recensées dans Ines, très majoritairement gérées au niveau national (si on excepte le cas du RMI), s'élevaient à la même date à 50,4 milliards d'euros. L'omission par le modèle ne porte pas cependant sur l'intégralité de ces 25,2 milliards d'euros, dont une partie est versée à d'autres acteurs économiques que les ménages, ou bien correspond à des transferts effectués sous forme de services plutôt que sous forme monétaire.

La comparaison des masses de transferts relevées par les comptes de la protection sociale pour l'année 2005 à celles estimées à partir du modèle Ines pour la même année montre que, sur le seul champ des ménages ordinaires, l'omission par le modèle est d'ampleur très variable selon les risques considérés : famille, logement, pauvreté et exclusion sociale, vieillesse et survie, emploi, santé et handicap. Cette omission, si elle résulte en partie d'un défaut de couverture de certaines prestations par le modèle, est majoritairement le fruit de la non prise en compte de certains dispositifs d'aide et en particulier des aides locales.

– En 2005, les comptes de la protection sociale comptabilisaient ainsi pour le risque famille 7,26 milliards d'euros d'aides dispensées dans le cadre de l'action sociale, dont 5,21 milliards d'euros correspondent à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et le reste essentiellement à des subventions à des structures d'accueil des jeunes enfants. Pour le risque famille, les transferts d'aides et prestations omis dans Ines car imputables à l'action sociale représenteraient selon nos calculs moins de 2% (471 millions d'euros) de l'ensemble des transferts en direction des ménages ordinaires.

– S'agissant du risque pauvreté et exclusion sociale (environ 7 milliards d'euros), il manquerait dans Ines près de la moitié des transferts, correspondant pour moitié à ceux assurés par le secteur associatif et pour moitié aux dépenses

d'insertion du RMI et à un défaut de couverture (15 % environ) du RMI par le modèle.

– Concernant le risque emploi, la plupart des prestations aux chômeurs sont intégrées dans le bilan redistributif tiré d'Ines au revenu initial. Certaines prestations et aides à caractère local, non prises en compte d'ailleurs dans ce revenu initial, pourraient être considérées comme des transferts non contributifs : il s'agit de l'aide sociale aux chômeurs (5,14 milliards d'euros) et des aides à l'insertion et la réinsertion (2,45 milliards d'euros).

– Pour le risque santé et handicap, seules les prestations relatives à l'invalidité ou au handicap (AAH et ses compléments, AEEH et ASI) participent au bilan redistributif. Un certain nombre d'aides locales ne sont pas prises en compte.

– Concernant enfin le risque vieillesse-survie, deux types de prestations non contributives sont versées par les APUL aux personnes âgées : un peu plus de 5,60 milliards d'euros le sont sous forme d'aide sociale, de nature très variable (la part distribuée aux ménages ordinaires n'étant pas précisée) ; environ 5,84 milliards d'euros correspondent par ailleurs à la prise en charge de dépenses, à travers notamment l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) ou l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dont 2,71 milliards d'euros pour des personnes à domicile (en ménages ordinaires). Ce dernier montant représente près de deux fois celui correspondant au minimum vieillesse versé à des personnes en ménage ordinaire. On peut au total estimer que la non prise en compte des aides locales aux personnes âgées conduit à sous-estimer de 65 % à 80 % les prestations redistributives du risque vieillesse.

Si on excepte le revenu minimum d'insertion (RMI), dont le transfert aux collectivités locales est récent (2004), les transferts gérés par les collectivités territoriales ne sont pas pris en compte dans le modèle de microsimulation Ines. Les conditions d'accès et le montant de ces transferts, financés par les collectivités territoriales, peuvent être définis soit au niveau national, soit localement. Dans ce dernier cas, et en l'absence de source statistique *ad hoc*, il est très difficile d'en faire le recensement et *a fortiori* de les

* Cet encadré a été rédigé par Christine Chambaz (Insee, division Études sociales).

Encadré 2 (suite)

imputer aux ménages bénéficiaires. Les transferts définis au niveau national sont *a priori* plus aisés à intégrer à l'analyse des mécanismes de redistribution.

C'est le cas de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) : entrée en vigueur le 1er janvier 2002, elle s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus qui sont confrontées à une perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels à la vie (niveau de dépendance évalué en groupe iso-ressources (GIR) 1 à 4). Elle concerne aussi bien des personnes vivant chez elles qu'en institution. Délivrée sans condition de ressources, son montant maximal dépend du niveau de dépendance des personnes. Selon leurs ressources, une participation financière (ou ticket modérateur) plus ou moins importante peut leur être demandée.

En 2005, 2,71 milliards d'euros ont été versés aux ménages ordinaires au titre de l'Apa (Mauguin J., 2006). Au 30 juin 2006, 576 000 personnes âgées dépendantes ont bénéficié de l'Apa à domicile (Perben M., 2006). Elles étaient 602 000 au 31 décembre 2006 (Espagnol P., 2007).

La prise en compte de l'Apa dans le modèle Ines 2006 est réalisée selon une méthode d'imputation aléatoire contrôlée par les marges. Dans un premier temps, des individus âgés de 60 ans ou plus sont tirés au sort, de sorte à respecter la structure par âge et niveau de ressources de la population bénéficiaire de l'Apa à domicile, estimée à partir des données brutes de l'enquête 2005 sur les bénéficiaires de l'Apa, réalisée par la Drees auprès des Conseils généraux, et qui fournissent les chiffres les plus récents. 36% des

bénéficiaires de l'Apa à domicile ont ainsi 85 ans ou plus, 46% ont entre 75 et 85 ans, 18% ont moins de 75 ans. Par ailleurs, 31% ont un niveau de ressources leur permettant de ne pas acquitter de ticket modérateur, environ 2% ne voyant au contraire leur plan d'aide pris en charge qu'à hauteur de 10%. Dans un deuxième temps, on affecte un GIR, ou niveau d'autonomie, aux personnes sélectionnées en tant que bénéficiaires de l'Apa à domicile, en respectant les structures globales par âge et par GIR et de sorte à que les plus âgées aient une probabilité plus grande de se voir affecter un GIR, ou niveau d'autonomie, plus faible (correspondant à un niveau de dépendance supérieur). 50% des GIR 1 à 3 ont ainsi plus de 85 ans (Colin C., Coutton V., 2000). Une fois désignés les bénéficiaires de l'Apa, munis de leur GIR, les montants du plan d'aide correspondant à ce GIR, de la participation financière selon les ressources, donc *in fine* de la prestation sont calculés.

La simulation conduit à imputer une masse globale d'Apa de 2,76 milliards d'euros répartis sur 567 300 bénéficiaires dans 563 000 ménages (un même ménage peut compter deux bénéficiaires). Le montant moyen mensuel est de 405 euros. Globalement, la méthode d'imputation permet de retrouver les masses ainsi que les montants moyens par GIR.

Les montants moyens et le poids (par rapport au revenu net) par quintile de l'Apa sont du même ordre de grandeur que ceux de la prime pour l'emploi (PPE). Ils représentent ainsi 2,3 % du revenu net pour les individus du 1^{er} quintile et sont ensuite fortement décroissants avec le revenu (*figure 1*).

1. Montant moyen et poids de l'Apa par quintile de niveau de vie avant redistribution

montant en euros, part dans le revenu net en %

Montant par équivalent adulte, en euros	Quintiles de niveau de vie avant redistribution					Ensemble de la population
	1	2	3	4	5	
Revenu avant redistribution						
Montant par équivalent adulte	6 940	13 540	18 480	24 590	44 130	21 540
Part dans le revenu net	108,3	108,8	110,8	112,0	112,7	111,4
Revenu net						
Montant par équivalent adulte	6 410	12 450	16 680	21 960	39 170	19 330
Part dans le revenu net	100	100	100	100	100	100
Allocation personnalisée d'autonomie (Apa)						
Montant par équivalent adulte	150	80	20	5	2	50
Part dans le revenu net	2,3	0,6	0,1	0	0	0,3

Champ : individus vivant dans un ménage dont le revenu net est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2004 (actualisée 2006), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

Encadré 2 (fin)

Lorsqu'on considère les seuls ménages dont la personne de référence ou son conjoint a 60 ans ou plus, et est donc potentiellement éligible à l'Apa, le poids de l'Apa par rapport au revenu net est beaucoup plus important. Il atteint 9 % pour les personnes appartenant au 1^{er} quintile de l'ensemble de la population, soit autant que l'aide au logement. Il représente également pour ces personnes une somme équivalente à environ 60 % des revenus tirés par ailleurs des minima sociaux. Globalement, le revenu disponible des ménages

est égal à leur revenu avant redistribution amputé de 11% par la redistribution (figure 2). Pour les ménages dont la personne de référence a plus de 75 ans, l'ampleur relative de ce prélèvement est de moitié plus faible. L'intégration de l'Apa au revenu disponible renforce ce constat. Si le taux global de redistribution des ménages de moins de 75 ans n'est pas affecté, celui des ménages dont la personne de référence a plus de 85 ans devient positif : le revenu disponible y compris Apa excède le revenu avant redistribution.

2. Impact de l'Apa sur le niveau de vie, selon l'âge de la personne de référence du ménage

	montant par équivalent adulte, en euros				Ensemble de la population
	Âge de la personne de référence du ménage				
	moins de 60 ans	60-74 ans	75-84 ans	85 ans ou plus	
Revenu avant redistribution					
Montant par équivalent adulte (1)	21 860	21 780	18 440	18 280	21 540
Revenu disponible					
Montant par équivalent adulte (2)	19 420	19 350	17 300	17 430	19 220
Taux de redistribution (2)-(1)/(1)	- 11 %	- 11 %	- 6 %	- 5 %	- 11 %
Allocation personnalisée d'autonomie (Apa)					
Montant par équivalent adulte	0	50	300	1 170	50
Revenu disponible y compris Apa					
Montant par équivalent adulte (3)	19 420	19 400	17 600	18 600	19 270
Taux de redistribution (3)-(1)/(1)	- 11 %	- 11 %	- 5 %	2 %	- 11 %

Champ : individus vivant dans un ménage dont le revenu net est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2004 (actualisée 2006), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

Tous les instruments socio-fiscaux ne contribuent pas de la même manière à redistribuer les revenus. Les prélèvements apparaissent particulièrement concentrés dans le haut de la distribution des niveaux de vie. Les cotisations redistributives et les contributions sociales représentent ainsi 12,7 % du niveau de vie net moyen des personnes du 5^e quintile, contre 8,4 % pour les personnes du 1^{er} quintile. La différence est liée à la progressivité des barèmes⁸ et à la composition des revenus des ménages. Les revenus d'activité, seuls soumis aux cotisations sociales, constituent ainsi 83 % des ressources des ménages des 20 % des personnes les plus aisées, mais seulement 63 % de celles des 20 % les plus modestes. De même, la part des revenus issus du patrimoine, plus fortement taxés au titre de la CSG, est plus élevée pour les ménages aisés⁹.

L'impôt sur le revenu est plus progressif que les cotisations et contributions. Les personnes situées dans le 1^{er} quintile sont ainsi très peu concernées par l'impôt sur le revenu (seulement 5 % d'entre elles) qui n'absorbe que 0,2 % de leur niveau de vie net moyen. À l'inverse,

8. Allègements « Fillon » des cotisations de sécurité sociale sur les bas salaires et exonération de cotisations et de contributions sociales propres à certains revenus d'activité comme les salaires des apprentis.

9. Pour la CSG, les revenus d'activité et les allocations de chômage sont soumis au taux de 7,5 %, les revenus du patrimoine (hors intérêts de certains livrets d'épargne qui s'en trouvent exonérés) au taux de 8,2 % tandis que pour les indemnités d'assurance maladie, les pensions de retraite et d'invalidité le taux est de 6,6 %. Les taux sur les revenus de remplacement peuvent toutefois être réduits à 3,8 %, ou supprimés dans certaines situations (85 % des chômeurs et 40 % des retraités sont totalement exonérés de CSG). Le taux de CRDS est le même quel que soit le type de revenu, il est fixé à 0,5 %.

3. Montant moyen et poids des prélèvements et des prestations

montant en euros, part dans le revenu net en %

Montant par équivalent adulte, en euros	Quintiles de niveau de vie avant redistribution					Ensemble de la population
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	
Revenu avant redistribution						
Montant par équivalent adulte	6 980	13 570	18 500	24 610	44 270	21 580
Part dans le revenu net	108,4	108,7	110,8	112,0	112,7	111,4
Cotisations redistributives (famille, logement, autres taxes)						
Montant par équivalent adulte	-400	-800	-1 310	-1 940	-3 690	-1 630
Part dans le revenu net	-6,2	-6,4	-7,8	-8,8	-9,4	-8,4
Contributions sociales (CSG hors maladie, CRDS)						
Montant par équivalent adulte	-140	-290	-500	-690	-1 290	-580
Part dans le revenu net	-2,2	-2,3	-3,0	-3,1	-3,3	-3,0
Revenu net						
Montant par équivalent adulte	6 440	12 480	16 690	21 980	39 290	19 380
Part dans le revenu net	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Impôt sur le revenu (avant PPE)						
Montant par équivalent adulte	-10	-80	-370	-990	-4 770	-1 240
Part dans le revenu net	-0,2	-0,6	-2,2	-4,5	-12,1	-6,4
Prime pour l'emploi (PPE)						
Montant par équivalent adulte	110	120	110	60	10	80
Part dans le revenu net	1,7	1,0	0,7	0,3	0,0	0,4
Taxe d'habitation						
Montant par équivalent adulte	-50	-160	-260	-350	-500	-260
Part dans le revenu net	-0,8	-1,3	-1,6	-1,6	-1,3	-1,3
Prestations familiales sans condition de ressources¹						
Montant par équivalent adulte	960	560	510	490	460	600
Part dans le revenu net	14,9	4,5	3,1	2,2	1,2	3,1
Prestations familiales sous conditions de ressources et aides à la scolarité²						
Montant par équivalent adulte	540	270	180	120	20	230
Part dans le revenu net	8,4	2,2	1,1	0,5	0,1	1,2
Aides au logement (location)						
Montant par équivalent adulte	970	200	40	10	0	240
Part dans le revenu net	15,1	1,6	0,2	0,0	0,0	1,2
Minima sociaux³						
Montant par équivalent adulte	800	130	40	20	10	200
Part dans le revenu net	12,4	1,0	0,2	0,1	0,0	1,0
Revenu disponible						
Montant par équivalent adulte	9 760	13 520	16 940	21 340	34 540	19 220
Part dans le revenu net	151,6	108,3	101,5	97,1	87,9	99,2

1. Allocations familiales, allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément de libre choix d'activité, aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et son complément, allocation de garde d'enfant à domicile, complément de libre choix de mode de garde et subventions publiques pour la garde d'enfants en crèches collectives et familiales.

2. Complément familial, socle de la prestation d'accueil du jeune enfant, allocation pour parent isolé, allocation de rentrée scolaire, bourses du secondaire.

3. Revenu minimum d'insertion, minimum vieillesse, allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et ses compléments.

Lecture : les individus du 5^e quintile ont acquitté en moyenne 4 770 € d'impôt sur le revenu, ce qui a amputé leur niveau de vie net de 12,1 %. La prime pour l'emploi est un impôt négatif, c'est-à-dire qu'elle est versée aux individus, d'où les montants positifs.

Champ : individus vivant dans un ménage dont le revenu net est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2004 (actualisée 2006), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

l'impôt sur le revenu représente 12,1 % du niveau de vie net des personnes du 5^e quintile. Ce quintile concentre 41 % des ressources et acquitte 77 % de l'impôt sur le revenu. La prime pour l'emploi, qui vient en déduction de cet impôt, bénéficie principalement aux trois premiers quintiles, où près d'un ménage sur deux la perçoit. Les montants sont néanmoins restreints puisqu'elle améliore de 1,7 % en moyenne le niveau de vie des personnes du 1^{er} quintile.

Les prestations bénéficient davantage aux ménages les plus modestes. Les minima sociaux et les allocations logement représentent respectivement 12,4 % et 15,1 % du niveau de vie net des individus du 1^{er} quintile. Ils bénéficient de 79 % des montants versés au titre de ces pres-

tations, le niveau de vie des autres individus n'étant quasiment pas affecté par ces dispositifs. Les prestations familiales touchent une population plus large, mais restent davantage tournées vers les ménages les plus modestes. Les prestations familiales sans condition de ressources améliorent de 14,9 % le niveau de vie des personnes du 1^{er} quintile, et les prestations familiales sous conditions de ressources de 8,4 %. Ces gains ne sont respectivement que de 1,2 % et 0,1 % pour les personnes du 5^e quintile. Ceci suggère, comme on le verra plus loin, que la contribution des divers dispositifs à la redistribution ne dépend pas seulement de la progressivité plus ou moins forte de leur barème mais aussi des poids respectifs de ces dispositifs dans les revenus des ménages.

... qui affecte peu le milieu de l'échelle des revenus...

Au final, la redistribution verticale opérée par le système socio-fiscal est importante. Le niveau de vie moyen du quintile le plus modeste de la population passe ainsi de 6 980 € par équivalent adulte avant redistribution à 9 760 € après prélèvements et prestations, soit un accroissement de 40 %. À l'autre extrême de la distribution, le niveau de vie du quintile supérieur baisse de 22 %, passant de 44 270 € avant redistribution à 34 540 € après redistribution.

Le système socio-fiscal affecte moins fortement les niveaux de vie des personnes situées dans le milieu de la distribution. Du fait de la redistribution, les quintiles 2, 3 et 4 subissent respectivement des baisses de leurs niveaux de vie moyens de 0,4 %, 8,4 % et 13,3 %. Ces personnes sont moins touchées par les prélèvements comme par les prestations.

... mais qui assure un transfert des ménages sans enfant vers les ménages avec enfants

La législation socio-fiscale tient compte de la composition des ménages et en particulier de la présence d'enfants. Au-delà des prestations familiales qui leur sont spécifiquement destinées, les enfants sont pris en compte tant dans le calcul des prélèvements (dispositif du quotient familial dans le calcul de l'impôt sur le revenu mais également demi-part supplémentaire

4. Redistribution et configuration familiale

		montant en euros		
		Niveau de vie avant redistribution (a)	Niveau de vie après redistribution (b)	Taux de redistribution, (b-a)/(a)
Ménages sans enfant	Ensemble	23 490	20 130	- 14 %
	Couples	25 720	21 690	- 16 %
	Célibataires	19 150	17 090	- 11 %
Ménages avec enfants¹	Ensemble	19 960	18 510	- 7 %
	Couples	20 950	19 100	- 9 %
	Parents isolés	11 830	13 690	16 %
	Familles nombreuses ²	15 530	16 510	6 %
	Familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans	18 660	19 010	2 %
	Familles avec uniquement des enfants de plus de 3 ans	19 740	18 240	- 8 %

1. Enfant de moins de 21 ans et gagnant moins de 55 % du Smic.

2. Les familles nombreuses sont les familles de trois enfants ou plus.

Champ : individus vivant dans un ménage dont le revenu net est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2004 (actualisée 2006), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

accordée aux parents isolés) que dans celui des prestations (calcul du RMI par exemple). Ces avantages viennent compenser en partie la baisse du niveau de vie associée aux charges de famille. En outre, les revenus des ménages avec enfants étant en moyenne plus faibles que ceux des ménages sans enfant, ils bénéficient davantage du système socio-fiscal. Au final, la redistribution horizontale des ménages sans enfant vers les ménages avec enfants est importante (figure 4). Tandis que le niveau de vie moyen des ménages sans enfant est amputé de 14 % par les différents mécanismes redistributifs, passant de 23 490 € à 20 130 €, celui des ménages avec enfants ne diminue que de 7 %, passant de 19 960 € à 18 510 €. L'impact de la redistribution sur le niveau de vie moyen est par ailleurs beaucoup plus important pour certaines populations. Ainsi, le niveau de vie d'un célibataire est amputé en moyenne de 11 % par la redistribution tandis que celui d'un parent isolé augmente de 16 %. Grâce aux dispositifs d'aides spécifiques pour les familles ayant des enfants de moins de 3 ans, le niveau de vie moyen des ménages avec un enfant de cet âge augmente de 2 % tandis qu'il diminue de 8 % pour les autres familles. Au final, les niveaux de vie après redistribution de ces deux populations sont proches avec respectivement 18 240 € et 19 010 €.

Appliquer la législation 1996 en 2006 : une analyse à population constante et comportements inchangés

Les effets redistributifs du système socio-fiscal en vigueur en 2006 sont comparés à ceux du système qui prévalait en 1996, en appliquant ces deux législations à la population française de 2006. Il s'agit ici d'une comparaison statique, sans prise en compte des changements potentiels de comportement des individus suite à de telles modifications de législation. Cet exercice permet de préciser si les modifications de la législation au cours des dix dernières années (encadré 3), ont rendu les différentes composantes du système socio-fiscal plus ou moins favorables aux ménages. Il s'agit donc de comparer les propriétés redistributives des législations en vigueur en 1996 et en 2006, mais pas de déterminer si la redistribution elle-même était plus forte en 1996 qu'en 2006, les deux législations étant appliquées à la seule population de 2006. Par ailleurs, la soutenabilité budgétaire du système simulé n'est pas assurée : on néglige ici l'éventuelle divergence dans les variations des masses de prestations et des masses de prélèvements obtenues en soumettant la population 2006 au système qui prévalait en 1996. Cette approche est tout à fait semblable à celles d'études antérieures (Albouy V. *et alii*, 2005 sur la période 2000-2003 et Murat F. *et alii*, 2001 sur la période 1990-1998).

Encadré 3

Les principales modifications du système socio-fiscal survenues entre 1996 et 2006

Impôt sur le revenu, prime pour l'emploi et taxe d'habitation

La modification la plus lourde qu'a connue l'impôt sur le revenu entre 1996 et 2006 est une diminution progressive des taux marginaux d'imposition, en 1997 puis régulièrement entre 2000 et 2004. Le mécanisme de la décote, qui restreint l'impôt acquitté par les foyers modestes, est modifié en 1997, avec notamment une diminution de son plafond, en contrepartie d'une élévation du plafond de la première tranche de

l'impôt sur le revenu. Parallèlement, le montant maximum de déduction au titre des pensions et retraites connaît des diminutions importantes entre 1996 et 1999 (-38 % hors inflation). D'autres réductions ou déductions évoluent également durant la période considérée. La prime pour l'emploi (PPE), qui permet d'augmenter les revenus des individus au salaire horaire faible est mise en place en 2001. Elle est revalorisée en 2003 puis en 2005 et 2006. La législation régissant la taxe d'habitation est marquée par

Encadré 3 (suite)

la suppression de la part régionale et par la simplification des dégrèvements à compter de 2001.

CSG et CRDS

La contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) est mise en place en 1996. À partir de 1997, les prestations familiales y sont assujetties. La contribution sociale généralisée (CSG) enregistre en 1997 une hausse de 1 point, déductible du revenu, affectée à la branche maladie, en contrepartie d'une baisse de 1,3 point des cotisations maladie sur les revenus d'activité et de 1 point sur les revenus de remplacement. En 1998, la CSG déductible est augmentée de 4,1 points. Enfin, en 2005, l'assiette de la CSG et de la CRDS est élargie à 97 % du salaire brut.

Charges sociales

En 1996, une réduction dégressive sur l'ensemble des cotisations patronales est instituée pour les salaires inférieurs à 1,33 Smic. La loi Aubry 2 accorde, à partir de 2000, un bénéfice d'allègement de cotisations sociales aux entreprises qui appliquent un accord collectif fixant la durée du travail au plus à 35 heures hebdomadaires ou 1600 heures annuelles. Le dispositif « Fillon » de réduction unique des cotisations patronales de sécurité sociale se substitue à la réduction dégressive des cotisations patronales sur les bas salaires et à l'allègement « Aubry 2 » à partir de 2003. La même année, une cotisation patronale de 0,3 % pour l'autonomie des personnes âgées est instaurée.

Aides au logement

En 2001, les barèmes des différentes allocations (allocation logement à caractère familial (ALF) ou social (ALS) d'une part et aide personnalisée au logement (APL) d'autre part) sont harmonisés. Puis, en 2002, les seuils sont corrigés de manière à avoir un traitement unifié des ressources, quelle que soit leur nature (minima sociaux ou revenus d'activité). En effet, le dispositif antérieur créait une taxation implicite à la sortie du RMI.

Prestations pour jeunes enfants

En 1998, le plafond de prise en charge des cotisations sociales pour les familles qui

emploient une garde à domicile est abaissé et devient variable selon les ressources du ménage. À partir de 2001, la prestation versée à celles qui emploient une assistante maternelle est modulée selon les revenus. Instituée par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) se substitue progressivement aux cinq prestations en vigueur jusqu'alors, liées à la petite enfance : allocation parentale d'éducation (APE), allocation pour jeune enfant (APJE), allocation d'adoption (AAD), aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) et allocation de garde d'enfant à domicile (Aged). Outre une revalorisation d'une grande partie des prestations, ce dispositif offre de nouvelles possibilités aux parents comme celle de s'arrêter de travailler pour garder leur enfant dès la première naissance, ou, depuis le 1^{er} juillet 2006, de s'arrêter pour une durée plus courte en contrepartie d'un montant plus élevé pour les familles d'au moins trois enfants. Le dispositif restreint toutefois, pour les familles d'au moins deux enfants, les conditions du bénéfice du congé parental. La Paje ne s'applique qu'aux familles qui ont connu une naissance après le 1^{er} janvier 2004 : de ce fait il existe encore en 2006 des familles qui bénéficient des anciennes prestations.

Autres prestations

Parmi les changements affectant les autres prestations sociales, on peut citer le relèvement à 21 ans en 1999 de la limite d'âge pour la prise en compte des enfants à charge dans le calcul du complément familial ainsi que la création en 2003 d'une majoration forfaitaire d'allocations familiales pour les familles nombreuses dont l'aîné a entre 20 et 21 ans. Une Allocation de rentrée scolaire différentielle est introduite en 2002, permettant aux familles dépassant de peu les plafonds de ressources de bénéficier d'une aide. À partir d'avril 2002, l'Allocation d'éducation spéciale (AES) se transforme, le nombre de compléments passant de 3 à 6 afin de mieux prendre en compte la diversité des situations. Suite à la réforme de 2006 sur le handicap, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) succède à l'AES, avec la création d'une majoration spécifique pour les parents isolés supportant la charge d'un enfant handicapé.

Le système socio-fiscal de 1996 a été appliqué à la population de 2006 en déflatant les revenus de 2006 par l'évolution de l'indice des prix à la consommation¹⁰ sur la période 1996-2006. La composition des ménages et la structure de leurs revenus sont conservés. Les revenus déflatés sont ceux qui apparaissent dans les déclarations fiscales. L'agrégat de ces revenus correspond au revenu imposable, c'est-à-dire au revenu net augmenté de la CSG imposable. Il constitue le « revenu de référence » servant de base pour la comparaison des deux systèmes. Dans la suite, on analyse l'évolution du poids des différents transferts dans ce revenu de référence, d'une législation à l'autre. Cette évolution est exprimée en points de revenu de référence. On dira par exemple d'une prestation dont le poids représentait 5 % du revenu de référence en législation 1996 et 6 % en législation 2006, qu'elle représente 1 point de revenu de référence supplémentaire en législation 2006 relativement à la législation 1996.

La baisse de l'impôt sur le revenu en a amoindri les propriétés redistributives

À revenu de référence constant, les réformes engagées entre 1996 et 2006 ont conduit à de fortes modifications des prélèvements pesant sur le revenu des ménages (*figure 5*). Ainsi, les prélèvements qui entrent dans le champ de la redistribution représentent en 2006 une part du revenu de référence inférieure de 2,7 points à celle calculée avec législation 1996. Cette diminution est principalement due aux modifications du barème de l'impôt sur le revenu (- 2,9 points de revenu de référence en moyenne). La baisse progressive des taux marginaux d'imposition profite largement aux personnes les plus aisées (- 3,8 points de revenu de référence pour les ménages du dernier quintile) et de façon décroissante pour les niveaux de vie plus faibles (- 0,4 point pour les ménages du 1^{er} quintile).

À l'inverse, le poids des cotisations redistributives dans le revenu de référence (supposé constant dans les deux législations) s'accroît entre 1996 et 2006 (+ 0,9 point). Si les taux des cotisations patronales au titre du logement n'ont pas été modifiés, les taxes pour la formation professionnelle appliquées aux entreprises de moins de 10 salariés ont été réévaluées. En 2006, les allègements « Fillon »¹¹ des cotisations de sécurité sociale touchent les cotisations familiales payées par les employeurs pour les bas salaires. Ce dispositif est à comparer au dispositif qui prévalait en 1996 et qui prévoyait des taux de cotisations familiales variables selon le salaire. Le taux de cotisations familiales a donc augmenté pour les salaires situés en dessous de 1,2 Smic et diminué pour ceux se situant entre 1,2 et 1,6 Smic. Au total, ces modifications des cotisations redistributives affectent les ménages de façon relativement homogène selon leur niveau de vie, mais de façon différenciée selon le statut d'activité de la personne de référence : les cotisations redistributives augmentent de 1,1 point du revenu de référence lorsque la personne de référence occupe un emploi, de 0,7 point lorsqu'elle est au chômage et de 0,2 point lorsqu'elle est inactive.

Le transfert d'une partie du financement de l'assurance maladie vers la contribution sociale généralisée (CSG) a contribué à une baisse importante des cotisations assurantielles (maladie, chômage, retraite, etc.), dont la part dans le revenu de référence a diminué de 3,8 points. Cette baisse est largement compensée par la mise en place de la CSG maladie¹² qui représente 5,6 % du revenu de référence des ménages en 2006. Comme pour les cotisations redistributives, l'ampleur des effets de cette réforme sur le niveau de vie dépend de la structure des revenus. Ainsi, le passage de la législation 1996 à la législation 2006 entraîne une perte de revenus de 6,2 points de revenu de référence au titre de la CSG maladie et un gain

10. On a utilisé pour cela l'indice des prix à la consommation hors tabac pour, d'une part ne pas répercuter sur les revenus des ménages les modifications importantes de la législation sur le tabac, et d'autre part parce que les barèmes sont le plus souvent indexés sur cet indice.

11. Le dispositif « Fillon » s'applique à l'ensemble des cotisations de sécurité sociale. Sont examinés ici uniquement ses effets sur les cotisations familiales.

12. En 1996, la CSG ne participe pas encore au financement de l'assurance maladie. Une partie y est affectée à partir de 1997.

5. Évolutions des différents prélèvements et transferts entre la législation 1996 et la législation 2006

entre la législation 1996 et la législation 2006, en points du revenu de référence

	Quintiles de niveau de vie avant redistribution en 2006					Ensemble de la population
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	
Prélèvements en amont de la redistribution						
Cotisations assurantielles	-5,6	-4,4	-4,6	-3,4	-3,1	-3,8
CSG maladie	4,1	4,8	5,6	5,8	6,1	5,6
Transferts et prélèvements dans le champ de la redistribution						
Total prélèvements acquittés	-1,4	-2,3	-2,6	-2,4	-3,3	-2,7
Cotisations redistributives (famille, logement, autres taxes)	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9
Contributions sociales (CSG hors maladie, CRDS)	-0,2	-0,3	-0,4	-0,4	-0,6	-0,5
Taxe d'habitation	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Impôt sur le revenu (net de PPE)	-2,0	-3,0	-3,2	-3,1	-3,8	-3,3
dont : <i>Impôt sur le revenu (avant PPE)</i>	<i>-0,4</i>	<i>-2,0</i>	<i>-2,6</i>	<i>-2,8</i>	<i>-3,8</i>	<i>-2,9</i>
<i>Prime pour l'emploi (PPE)</i>	<i>1,6</i>	<i>0,9</i>	<i>0,6</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>	<i>0,4</i>
Total prestations reçues	3,5	0,5	0,1	0,1	0,0	0,3
Prestations familiales	1,2	0,4	0,0	0,1	0,0	0,2
Aides au logement (location)	1,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Minima sociaux	1,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1

Lecture : entre 1996 et 2006, le poids des cotisations redistributives dans le revenu de référence des ménages, pris identique aux deux dates, a augmenté en moyenne d'un montant équivalent à 0,9 point du revenu de référence.
 Note : Les données chiffrées sont arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées peut être de fait légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.
 Champ : individus vivant dans un ménage dont le revenu net est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2004 (actualisée 2006 en législations 2006 et 1996), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

équivalent à 4,8 points du revenu de référence au titre des cotisations assurantielles pour un ménage dont la personne de référence est active occupée, contre respectivement 4,6 points et 4,0 points si elle est au chômage et 4,3 points et 0,9 point si elle est inactive. Ces prélèvements au titre de la maladie, du chômage ou de la vieillesse, conçus comme des mécanismes assurantielles, n'ont pas une vocation directement redistributive : dans la suite de l'étude, ils ne seront plus examinés.

Les prestations perçues par les ménages sont globalement moins affectées par les changements de législation : leur augmentation globale représente en moyenne 0,3 point de revenu de référence. Toutefois, cette augmentation est particulièrement concentrée chez les ménages modestes. Ainsi, pour les 20 % de personnes les moins aisées, l'application de la législation 2006 au lieu de la législation 1996 se traduit par un gain moyen en prestations de 3,5 points de leur revenu de référence. Cette augmentation est en grande partie imputable aux évolutions des prestations familiales (+ 1,2 point), de l'aide au logement (+1,2 point) et des minima sociaux (+ 1,0 point). Elle est moins forte pour les niveaux de vie plus élevés et n'est que de 0,1 point pour les personnes du 3^e quintile.

Des prélèvements redistributifs allégés pour les ménages sans enfant...

La composition du ménage étant diversement prise en compte dans les barèmes des prélèvements et des prestations, les réformes fiscales et sociales mises en place depuis 1996 ont affecté différemment le niveau de vie des ménages selon leur configuration.

Les prélèvements sociaux à la source ne comportent pas de dimension familiale, mais ils concernent principalement les revenus d'activité. Or, les ménages sans enfant comptent une part importante de personnes retraitées tandis que les familles sont souvent plus jeunes et actives. Aussi, les évolutions de la législation ont des effets différents selon le type de ménage. Avec le barème de 2006, le poids des cotisations sociales redistributives dans le revenu de référence des ménages sans enfant est supérieur de 0,6 point à ce qu'il serait avec le barème de 1996, contre 1,1 point pour les familles (figure 6a). Inversement, le poids des contributions

sociales redistributives (CSG hors maladie et CRDS) dans le revenu de référence est inférieur de 0,7 point pour les ménages sans enfant et de 0,3 point pour les familles.

Concernant l'impôt sur le revenu, les allègements fiscaux qui se succèdent de 1996 à 2006 (notamment à travers la baisse des taux marginaux d'imposition) profitent en premier lieu aux ménages sans enfant : le montant de leur impôt sur le revenu (hors prime pour l'emploi) est en législation 2006 plus faible de 3,2 points de revenu de référence, contre 2,6 points pour les familles. Étant donnée la forte progressivité des taux marginaux d'imposition, les réformes entraînent un gain d'autant plus important que le ménage est aisé. Or, les ménages sans enfant se situent plus fréquemment dans les quintiles supérieurs de revenu (près de 30 % de ces ménages sont dans le 5^e quintile). Au contraire, parce qu'elles sont moins souvent imposables, les familles nombreuses bénéficient moins des allègements d'impôt mis en place : le gain fiscal de la législation 2006 correspond à 2,1 points de revenu de référence pour les couples avec trois enfants ou plus, et à 1,7 point pour les parents élevant seuls au moins deux enfants. La législation 2006 avantage relativement plus les couples sans enfant : à structure de revenus inchangée, ceux-ci voient leur charge fiscale diminuer de 3,6 % leur revenu de référence, principalement grâce aux modifications portant sur le calcul de la décote.

Instaurée en 2001, la prime pour l'emploi se présente sous la forme d'un crédit d'impôt pour les personnes faiblement rémunérées. Parce qu'elles perçoivent des revenus plus faibles en moyenne, les familles bénéficient plus de la prime pour l'emploi que les ménages sans enfant. Toutefois, le gain demeure limité : en moyenne + 0,9 point de revenu de référence entre 1996 et 2006 pour les familles de parents isolés avec au moins deux enfants et + 0,3 point pour les ménages sans enfant. En effet, la prime pour l'emploi vise essentiellement à favoriser le maintien ou le retour dans l'emploi, de manière à rendre celui-ci financièrement rentable d'un point de vue individuel. La taille du ménage intervient peu dans le calcul de la prime.

Si on se limite au champ de la redistribution¹³, les ménages sans enfant acquittent, en législation 2006, des prélèvements inférieurs de 2,9 points de revenu de référence par rapport à ce qu'ils paieraient en législation 1996. Cet allègement des prélèvements entre les deux législations n'est que de 1,2 point de revenu de référence pour les ménages avec enfants.

... et des prestations sociales plus élevées pour les familles

Contrairement aux prélèvements, les prestations familiales ont subi peu de changements de leurs barèmes. Au total, elles représentent une part à peine plus élevée dans le revenu des familles en législation de 2006 qu'en législation de 1996 (+ 0,3 point du revenu de référence en moyenne, voir *figure 6b*). Ce sont les parents isolés, et surtout ceux qui élèvent au moins deux enfants, qui enregistrent le gain le plus important au changement de législation : la part des prestations familiales dans le revenu de référence des parents élevant seuls deux enfants ou plus augmente de 1,5 point, les seules aides à la scolarité représentant 0,9 point (l'allocation de rentrée scolaire a presque doublé sur la décennie). Ces familles disposant en moyenne de faibles ressources, les changements affectent davantage leur revenu.

Par ailleurs, ce sont surtout les familles ayant à leur charge un ou plusieurs enfants de moins de trois ans qui bénéficient des principaux changements. Cela est dû à l'instauration, en 2004, de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), plus généreuse dans son barème que l'ancien système des aides pour jeunes enfants. Depuis le 1^{er} janvier 2004, le complément libre choix du mode de garde (CLCMG) qui fusionne l'Aged et l'Afeama en une unique prestation, versé sans condition de ressources, distingue trois catégories de revenus et offre des montants d'autant plus importants que la famille est modeste. En revanche, les critères d'éligibilité pour bénéficier du congé parental sont plus restrictifs en 2006 qu'en 1996. Cependant, nous ne pouvons ici en mesurer précisément les effets car nous n'estimons pas le nombre de ménages éligibles en législation 1996 mais rendus inéligibles par les réformes. En effet, l'aide pour

13. C'est à dire notamment si on exclut de l'analyse, pour les raisons évoquées plus haut, les modifications des barèmes des cotisations maladie et de la part maladie de la CSG.

6. Évolutions des différents prélèvements et transferts selon le type de ménage

a – Évolutions des prélèvements

entre la législation 1996 et la législation 2006, en points du revenu de référence

	Cotisations sociales redistributives	CSG (hors maladie), CRDS	Impôt sur le revenu (hors prime pour l'emploi)	Prime pour l'emploi	Taxe d'habitation	Total des prélèvements
Ménages sans enfant	0,6	- 0,7	- 3,2	0,3	0,2	- 2,9
Couples	0,6	- 0,6	- 3,6	0,3	0,2	- 3,2
Célibataires	0,6	- 0,7	- 3,1	0,3	0,2	- 2,7
Ménages avec enfants	1,1	- 0,3	- 2,6	0,5	0,1	- 1,2
Couples, 1 enfant	1,1	- 0,3	- 2,9	0,5	0,2	- 1,4
Couples, 2 enfants	1,1	- 0,3	- 2,7	0,4	0,1	- 1,4
Couples, 3 enfants ou plus	1,1	- 0,3	- 2,1	0,5	0,1	- 0,7
Parents isolés, 1 enfant	1,0	- 0,3	- 2,3	0,8	0,2	- 0,6
Parents isolés, 2 enfants ou plus	1,0	- 0,3	- 1,7	0,9	0,2	- 0,0
Familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans	1,1	- 0,2	- 2,5	0,5	0,1	- 0,9
Familles avec uniquement des enfants de 3 ans ou plus	1,1	- 0,3	- 2,7	0,5	0,2	- 1,3

Lecture : En passant de la législation 1996 à celle de 2006, le poids de l'impôt sur le revenu (hors prime pour l'emploi) dans le revenu des ménages sans enfant diminue d'un montant équivalent à 3,2 points du revenu de référence contre 2,6 points pour les ménages ayant des enfants à charge.

Note : Les données chiffrées sont arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées peut être de fait légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Champ : individus vivant dans un ménage dont le revenu net est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2004 (actualisée 2006 en législations 2006 et 1996), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

b – Évolutions des prestations

entre la législation 1996 et la législation 2006, en points du revenu de référence

	Prestations familiales							Total des prestations
	Ensemble	Aides à la garde	Aides à la scolarité	Congé parental et allocation de base jeune enfant	Autres prestations familiales ¹	Aides au logement locatives	Minima sociaux	
Ménages sans enfant	0,0	0,0	- 0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2
Couples	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,4
Célibataires	0,0	0,0	- 0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Ménages avec enfants	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,5
Couples, 1 enfant	0,4	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1	- 0,0	0,4
Couples, 2 enfants	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	- 0,0	0,3
Couples, 3 enfants ou plus	0,4	- 0,0	0,3	0,1	0,0	0,3	0,0	0,7
Parents isolés, 1 enfant	0,4	0,1	0,2	- 0,0	0,1	0,3	0,1	0,8
Parents isolés, 2 enfants ou plus	1,5	0,1	0,9	- 0,0	0,5	0,7	0,0	2,2
Familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans	1,0	0,5	0,1	0,4	0,1	0,2	0,0	1,3
Familles avec uniquement des enfants de 3 ans ou plus	0,1	- 0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2

1. Allocations familiales, complément familial, allocation de soutien familial, allocation de parent isolé, allocations pour les enfants handicapés.

Lecture : En passant de la législation 1996 à celle de 2006, le poids des prestations familiales augmente pour les familles ayant des enfants en bas âge d'un montant équivalent à 1 point de leur revenu de référence contre 0,1 point pour les autres familles.

Note : Les données chiffrées sont arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées peut être de fait légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Champ : individus vivant dans un ménage dont le revenu net est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2004 (actualisée 2006 en législations 2006 et 1996), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

congé parental en législation 1996 n'est estimée que pour les familles qui en sont bénéficiaires en 2006 : ces familles n'ont donc pu que gagner à la réforme, les nouveaux barèmes étant plus généreux que les anciens. Pour les familles ayant des enfants de moins de trois ans, la part du complément libre choix d'activité (CLCA) et du socle de la Paje augmente ainsi d'un montant équivalent à 0,4 point de revenu de référence relativement à l'ancien système (Allocation parentale d'éducation –APE– et allocation pour jeune enfant –APJE–).

La modification du barème des aides au logement locatif a un impact légèrement positif pour l'ensemble des ménages, avec un gain relatif plus élevé pour les familles nombreuses et les parents isolés. Les réformes bénéficient davantage aux ménages modestes. D'une part, les barèmes des diverses allocations existantes ont été refondus en un barème unique aligné sur celui de l'aide personnalisée au logement (APL), généralement plus avantageux. D'autre part, la neutralisation d'une partie des ressources, y compris des revenus d'activité, a permis aux bénéficiaires de minima sociaux reprenant un emploi faiblement rémunéré de ne pas perdre le bénéfice de l'aide. De la législation 1996 à celle de 2006, les parents assumant seuls la charge d'au moins deux enfants gagnent en moyenne 0,7 point de revenu de référence en aide au logement.

Enfin, la part des minima sociaux dans le revenu de référence des ménages est très stable entre les deux législations, quelle que soit la configuration du ménage. Le mode de calcul ainsi que les barèmes ont en effet très peu évolué sur l'ensemble de la période.

Au total, les ménages avec enfants bénéficient, en législation 2006, de prestations supérieures d'un montant équivalent à 0,5 point du revenu de référence par rapport à ce qu'ils percevaient en législation 1996. Pour les ménages sans enfant, cette augmentation est extrêmement réduite, de l'ordre de 0,2 point du revenu de référence.

Les prestations contribuent davantage à la réduction des inégalités

Afin de mesurer le pouvoir redistributif des différents transferts dans chacune des deux législations, il est nécessaire de tenir compte du poids mais également de la progressivité de chaque prestation ou prélèvement. Un prélèvement est progressif si les montants prélevés représentent une part plus importante du revenu lorsque celui-ci augmente. L'impôt sur le revenu est progressif car les taux de son barème augmentent avec les ressources du foyer. Certains transferts, dont les barèmes ne paraissent pas particulièrement défavorables aux plus aisés, peuvent néanmoins avoir des effets progressifs lorsqu'ils concernent des revenus inégalement répartis dans la population. Ainsi, la CSG sur les revenus du patrimoine qui est prélevée à taux uniforme pèse davantage dans le revenu des ménages les plus aisés, pour lesquels la part des revenus du patrimoine dans les revenus globaux est importante.

Cependant, un prélèvement, même très progressif mais dont le taux moyen est faible, n'a qu'une importance limitée dans la réduction des inégalités. Le poids moyen de chaque transfert, associé à sa progressivité, permet d'évaluer la redistributivité de chaque instrument du système socio-fiscal. L'indice de pseudo-Gini¹⁴ est utilisé ici pour synthétiser le pouvoir redistributif de chaque transfert en législation 1996 et en législation 2006.

Dans le système de 2006, comme dans celui de 1996, les prestations contribuent plus fortement que les prélèvements à la réduction des inégalités de niveau de vie (*figure 7*). En outre, la contribution des prestations à la réduction des inégalités est accentuée par les évolutions du système socio-fiscal entre 1996 et 2006 (57,7 % contre 54,2 %) tandis que celle des prélèvements est réduite (42,3 % contre 45,8 %).

14. L'indice de Gini est une mesure synthétique des inégalités de revenu. Sa décomposition au moyen des indices de pseudo-Gini permet d'analyser le passage du niveau de vie avant redistribution au niveau de vie après redistribution comme la somme pondérée (par le poids des transferts dans le revenu disponible) des indices de progressivité des différents transferts calculés à l'aide des indices de pseudo-Gini et d'en déduire la contribution de chacun à la réduction des inégalités (Insee, 2002).

7. Contribution des différents transferts au revenu disponible et à la réduction des inégalités de niveau de vie

	Législation 1996		Législation 2006	
	Part du transfert dans le revenu disponible (en %) (A)	Contribution à la réduction des inégalités (en %) (B)	Part du transfert dans le revenu disponible (en %) (A)	Contribution à la réduction des inégalités (en %) (B)
Prélèvements	- 22,6	45,8	- 18,9	42,3
Cotisations redistributives (famille, logement, autres taxes)	- 7,8	5,9	- 8,5	6,5
Contributions sociales (CSG hors maladie, CRDS)	- 3,7	2,8	- 3,0	2,0
Impôt sur le revenu (net de PPE)	- 9,9	36,9	- 6,9	27,8
dont : <i>Impôt sur le revenu (avant PPE)</i>	- 9,9	36,9	- 6,5	30,7
<i>Prime pour l'emploi (PPE)</i>	0,0	0,0	0,4	2,9
Taxe d'habitation	- 1,2	0,1	- 1,4	0,1
Prestations	6,3	54,2	6,4	57,7
Prestations familiales	4,1	26,9	4,1	28,2
Aides au logement (location)	1,2	14,9	1,3	16,1
Minima sociaux	1,0	12,4	1,1	13,4
Niveau de vie disponible	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : la colonne (A) décrit le rapport moyen entre le revenu ou le transfert considéré et le revenu disponible

La colonne (B) estime les contributions de chaque transfert à la réduction des inégalités en % : l'ensemble des prélèvements sur le revenu initial contribue pour 42,3 % à la réduction des inégalités de niveau de vie initial. Ces contributions sont obtenues en suivant la méthode de décomposition de l'indice synthétique de mesure des inégalités de Gini au moyen des indices de « pseudo-Gini ».

Lecture : En législation 2006, l'ensemble des prélèvements qui entrent dans le champ redistributif contribuait pour 45,8 % à la réduction des inégalités contre 42,3 % en législation 2006. Les deux législations sont appliquées à la population 2006.

Champ : individus vivant dans un ménage dont le revenu net est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2004 (actualisée 2006 en législations 2006 et 1996), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

Du côté des prélèvements, cette baisse est principalement attribuable à l'impôt sur le revenu dont les taux ont été nettement réduits entre 1996 et 2006. Si l'impôt sur le revenu reste l'instrument le plus redistributif du système socio-fiscal, il ne contribue plus que pour 30,7 % à la réduction des inégalités en législation 2006 contre 36,9 % en législation 1996. Son poids dans le revenu disponible passe en effet de 9,9 % en législation 1996 à 6,5 % en législation 2006. Parallèlement, certains ménages deviennent non imposables suite aux réformes fiscales, ce qui accroît la progressivité de l'impôt. En effet, alors qu'en 2006, 66 % des ménages sont imposables, ils auraient été 80 % si la législation 1996 avait été en vigueur. La prime pour l'emploi, bien que d'un poids très faible (0,4 % du revenu disponible), contribue à la réduction des inégalités de niveau de vie à hauteur de 2,9 % en 2006.

Du côté des prestations, les aides au logement prennent une place plus importante et comptent pour 16,1 % dans la réduction des inégalités en législation 2006 contre 14,9 % en législation 1996. Le caractère redistributif des prestations familiales est également accentué : leur incidence passe de 26,9 % selon la législation 1996 à 28,2 % selon la législation 2006. En particulier, la création en 2002 d'une allocation de rentrée scolaire (ARS) différentielle pour les familles dont les revenus dépassent de peu le plafond de ressources accroît l'incidence de cette prestation sur la diminution des inégalités de niveau de vie (2,2 % selon la législation 2006 contre 1,6 % selon la législation 1996).

Si les calculs qui viennent d'être présentés ne permettent pas de comparer le degré global de redistribution des dispositifs fiscaux et sociaux respectivement en vigueur en 1996 et 2006 – car le système socio-fiscal de 1996 n'est plus cohérent avec la distribution des revenus primaires de 2006 –, ils permettent en revanche d'identifier quelques inflexions dans les contributions de ces dispositifs d'une législation à l'autre. En premier lieu, en raison de l'allègement des taux de l'impôt sur le revenu et malgré la création de la prime pour l'emploi, les prélèvements exercent en 2006 un effet moins important sur l'ensemble des mécanismes de redistribution. Ce repli est compensé à due concurrence par une contribution plus importante des prestations, au sein desquelles se distinguent les aides au logement, sous l'effet de l'amélioration apportée par l'unification de ces aides à la fin de la décennie quatre-vingt-dix, et les prestations familiales, en raison de l'augmentation de leur masse globale à la suite de la création en 2004 de la nouvelle « prestation d'accueil du jeune enfant ». Il est remarquable

en particulier que les prestations familiales non soumises à condition de ressources exercent de façon constante une contribution significative à la redistribution, leur caractère essentiellement forfaitaire étant compensé par le poids élevé dans le revenu des ménages. ■

Bibliographie

- Albouy V., Bouton F., Courtioux P., Lapinte A., Le Minez S., Pucci M., « 2000-2003 : une période de réformes du système de redistribution », in *France, portrait social*, édition 2004-2005, *Insee Références*, octobre 2005.
- Bechtel J., Bourgeois A., Caussat L., Duée M., Lebourg N., Levrey P., « Les comptes de la protection sociale en 2005 », *Document de travail série statistiques* n° 104, Drees, décembre 2006.
- Caussat L., Le Minez S., Raynaud D., « L'assurance maladie contribue-t-elle à redistribuer les revenus ? », *Dossiers Solidarité et Santé* n° 1, Drees, janvier-mars 2005.
- Cerc, *Éducation et redistribution*, Rapport n° 3, 2003.
- Colin C., Coutton V., « Le nombre de personnes âgées dépendantes d'après l'enquête Handicaps-incapacités-dépendance », *Études et Résultats* n°94, Drees, décembre 2000.
- Espagnol P., « L'allocation personnalisée d'autonomie au 31 décembre 2006 », *Études et Résultats* n° 569, Drees, avril 2007.
- Insee, *Vue d'ensemble* (chapitre Redistribution) in *France, portrait social*, édition 2002-2003 *Insee Références*, octobre 2002.
- Marical F., « En quoi la prise en compte des transferts liés à la santé modifie-t-elle l'appréciation du niveau de vie ? » in *France, portrait social*, édition 2007, *Insee Références*, novembre 2007.
- Mauguin J., « Les dépenses d'aide sociale départementale en 2006 », *Études et Résultats* n° 543, Drees, décembre 2006.
- Murat F., Roth N., Starzec C., « L'évolution de la redistribution du système socio-fiscal entre 1990 et 1998 : une analyse à structure constante », in *France, portrait social*, édition 2000-2001, *Insee Références*, octobre 2000.
- Perben M., « L'allocation personnalisée d'autonomie au 30 juin 2006 », *Études et Résultats* n° 529, Drees, octobre 2006.
- Starzec C., Forgeot G., « L'impact redistributif des impôts indirects en France », *Économie Publique* n°13, 2003.
-

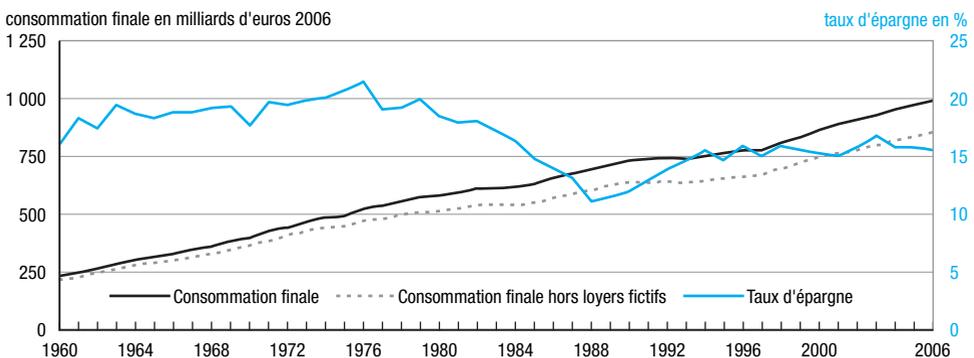
1979-2006 : les structures de consommation évoluent et les écarts entre groupes sociaux se déplacent

Jérôme Accardo*

Une consommation toujours dynamique en 2006

En 2006 la consommation des ménages atteint 993,2 milliards d'euros, soit environ 38 000 euros par ménage. Les loyers fictifs y contribuent pour 141,7 milliards d'euros (*encadré 1*). Entre 2005 et 2006, la consommation des ménages a augmenté de 2,1 % en volume, soit une hausse analogue à celle de l'année précédente (+ 2,2 %), mais inférieure à celle enregistrée en 2004 (+ 2,6 %). Depuis 2000, la consommation a ainsi crû de 14,6 % en volume. Du fait de la hausse du nombre de ménages sur la même période (+ 8,2 %), la consommation moyenne par ménage a augmenté de 5,9 % depuis 2000 (*figure 1*).

1. Évolution de la consommation finale (en volume) et du taux d'épargne des ménages entre 1960 et 2006



Lecture : en 1960, la consommation finale des ménages s'élevait à 234,4 milliards d'euros (au prix de 2006) et leur taux d'épargne à 16,1 %.
Source : Insee, comptes de la Nation.

La consommation représente 84,5 % des 1 175,3 milliards d'euros constituant le revenu disponible brut des ménages. L'épargne brute des ménages, c'est-à-dire la différence entre le revenu disponible brut et la consommation est en 2006 de 182,1 milliards d'euros, soit environ 6 900 euros par ménage. Elle se compose pour près des deux tiers d'investissement immobilier (en premier lieu pour l'acquisition de la résidence principale). Elle inclut en particulier les remboursements des prêts contractés par les ménages pour l'achat de leur logement (*encadré 1*). En 2006, le taux d'épargne des ménages s'établit ainsi à 15,5 %. Il est relativement stable : depuis le début des années 1990, il oscille entre 15 % et 16 %.

Le poste « logement » paraît dominer de loin le budget des ménages, avec une part de 25,2 % dans la dépense de consommation. La majeure partie de cette dépense correspond cependant

* Jérôme Accardo appartient à la division Conditions de vie des ménages de l'Insee.

aux loyers fictifs (*encadré 1*). Dans une consommation totale définie hors loyers fictifs, son poids n'est plus que de 12,7 %, dont les 2/5^e sont des loyers payés par les locataires et le reste des dépenses de chauffage, d'éclairage, d'eau ou des charges. Hors loyers fictifs, le logement est précédé par le poste « transports » (17,2 % dont les 3/5^e sont consacrés au carburant automobile), et par l'alimentation au domicile (16,0 %). Le poids du logement dans la consommation est alors comparable à celui des dépenses pour les loisirs et les activités culturelles (10,9 %). Les dépenses d'hébergement (hôtels, gîtes de vacances, etc.) et de restauration hors du domicile (restaurants, cantines) sont rassemblées dans un poste spécifique. Avec un poids de 7,3 %, il vient en cinquième position (si on ne tient pas compte du poste « autres biens et services », d'une nature particulière). L'équipement et l'entretien du logement (ameublement, électroménager, matériel et produits d'entretien, bricolage) ont un poids du même ordre. Bien que généralement très présents dans le quotidien des consommateurs, l'habillement ou les communications pèsent en fait peu dans le budget des ménages (respectivement 5,5 % et 3,3 % en 2006).

Le cas de la santé et de l'éducation est à part : en France, il s'agit de dépenses largement socialisées dont l'essentiel est comptabilisé dans les consommations des administrations publiques (en biens et services individualisables) et, à ce titre, ne figure pas dans la dépense de consommation des ménages. Les postes « santé » et « éducation » ne reprennent que la part directement à la charge des ménages (comme les dépenses de santé non remboursées

Encadré 1

La consommation en comptabilité nationale

La mesure de la consommation s'appuie notamment sur une nomenclature internationale (la classification des fonctions de consommation des ménages ou COICOP), qui classe les milliers de produits existants selon la fonction qu'ils remplissent. Au niveau le plus détaillé, elle comporte environ 900 postes, qu'elle agrège ensuite à différents niveaux. Le niveau le plus agrégé distingue 12 postes (*figure 2*). Les 11 premiers correspondent à des grandes fonctions de consommation définies de façon homogène (se loger, se nourrir, se vêtir, etc.). Le 12^e, « autres biens et services », regroupe un ensemble plus hétérogène de biens et de services : soins du corps, bijoux, services à la personne, assurances, pompes funèbres, etc.

Le souci de cohérence de la comptabilité nationale (CN) a conduit à des choix méthodologiques qui peuvent contredire la vision spontanément adoptée dans le public. La CN distingue en effet soigneusement la dépense de la consommation. Ainsi, les impôts constituent une dépense mais pas une consommation. De même, la CN considère les remboursements par les propriétaires de leurs prêts immobiliers comme de l'épargne, à la différence des loyers des locataires qui, eux, sont bien inclus le poste « logement » de la consommation.

Le poste « logement » fait par ailleurs l'objet d'un traitement particulier et certainement très éloigné de la perception que les ménages ont de

leurs dépenses de logement : la CN attribue en effet à un ménage propriétaire de sa résidence principale une dépense de loyer dite « fictive » ou « imputée », correspondant à ce qu'il verserait s'il devait louer son logement. Ce loyer fictif est, simultanément, intégré dans le revenu du ménage. Les loyers fictifs constituent la plus grande part du poste « logement » au sens de la CN : en 2006, leur poids dans la consommation totale était d'environ 14 %, pour un poids de l'ensemble du poste « logement » de 25,2 %. En outre, pour ce poste, les dépenses sont prises nettes des aides au logement.

Des traitements comptables particuliers se rencontrent sur d'autres postes. Dans le cas des transports, la CN n'inclut pas les achats de véhicules à un particulier. De même les dépenses de réparation automobile sont nettes des indemnités payées par les assureurs. Les dépenses d'assurance (poste « autres biens et services ») sont elles-mêmes nettes de ces indemnités. Le poste « alimentation » inclut la valeur de l'autoconsommation par les ménages de leur production (fruits, légumes, viande, etc.). Dans le poste « santé », les dépenses incluent la partie remboursée par les mutuelles, mais pas celle remboursée par la Sécurité sociale. Mais l'incidence de ces diverses conventions sur leur part dans la consommation reste nettement plus faible que dans le cas du logement.

ou les frais d'inscription dans un établissement d'enseignement), ce qui explique leur poids très réduit dans l'ensemble de la consommation. C'est la raison pour laquelle la comptabilité nationale calcule par ailleurs une « consommation effective » qui inclut les dépenses dites « individualisables » des administrations publiques. Celle-ci atteint 276,0 milliards d'euros en 2006, dont les dépenses publiques pour la santé et pour l'éducation constituent les trois quarts.

Entre 1960 et 2006, la part de l'alimentation, de l'habillement, de l'alcool et du tabac dans la consommation des ménages a fortement diminué...

Le poids relatif des différents postes de consommation a fortement évolué entre 1960 et 2006 (figure 2). La diminution au cours de cette période du poids de l'alimentation, de l'habillement, de l'alcool et du tabac dans le budget des ménages est sans doute le phénomène le plus spectaculaire. Pour les deux premiers postes, ce recul provient non pas d'une diminution des volumes consommés, mais d'un taux de croissance inférieur à la moyenne de l'ensemble des postes de consommation. Pour l'alimentation, l'écart a été d'environ 1,5 point par an de 1960 à 1980. Il s'est réduit au cours des décennies 1980 et 1990, du fait du ralentissement de la consommation totale mais se creuse à nouveau à partir de 1998. Le décrochage de l'habillement est intervenu dans les années 1970. Au différentiel élevé sur les volumes (entre 1,8 et 2,5 points d'écart, selon les périodes, avec le taux de croissance annuel de la consommation totale), s'ajoute la stagnation du niveau des prix de l'habillement à partir du début des années 1990. La réduction de la part de l'alcool provient, elle aussi, d'une croissance moins rapide que la moyenne des postes, imputable en partie à la stagnation de la consommation de vins et champagnes. En revanche, la baisse de la part du tabac reflète une baisse en niveau. Jusqu'au début des années 1990, la consommation de tabac s'est accrue au même rythme que la consommation totale. Elle décroît depuis de façon marquée, pour partie du fait des politiques publiques de lutte contre le tabagisme. La diminution de la consommation de tabac ne se traduit cependant pas aussi nettement dans la structure budgétaire des ménages en raison de la hausse du prix induite par l'alourdissement de la fiscalité sur le tabac.

2. Évolution de la dépense de consommation des ménages par poste, entre 1960 et 2006

en %

Poste	1960	1970	1980	1990	2000	2006
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	27,0	22,4	18,8	17,6	16,5	16,0
Boissons alcoolisées et tabac	6,3	4,7	3,6	3,3	4,0	3,6
Articles d'habillement et chaussures	12,2	10,9	8,4	7,6	6,2	5,5
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (hors loyers fictifs)	7,7	10,6	11,9	10,6	11,9	12,7
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	9,6	9,1	8,8	7,6	7,1	6,9
Santé	2,3	2,2	2,2	3,3	3,7	4,0
Transports	10,9	13,2	16,4	17,3	17,7	17,2
Communications	0,6	0,7	1,7	2,0	2,7	3,3
Loisirs et culture	7,4	8,7	9,4	9,6	10,7	10,9
Éducation	0,6	0,7	0,5	0,7	0,7	0,9
Hôtels, cafés et restaurants	6,6	5,8	6,0	6,6	7,3	7,3
Autres biens et services	7,9	11,2	12,6	14,9	13,6	13,0
Solde territorial	0,8	-0,1	-0,4	-1,1	-2,1	-1,2
Dépense de consommation des ménages (hors loyers fictifs)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, comptes de la Nation.

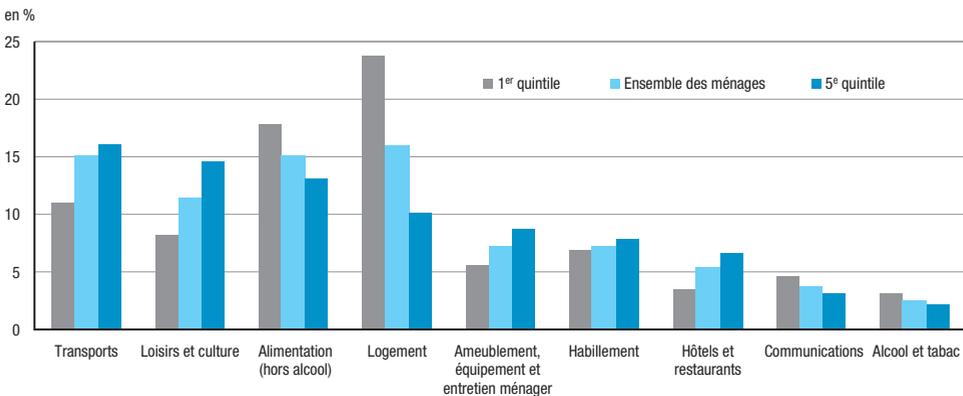
... au profit principalement du logement, des transports, des communications et des loisirs

L'ampleur de ces baisses a profondément modifié la structure du budget des ménages, au profit principalement de trois postes. Le poste « communications » est le plus dynamique avec une part dans la dépense totale multipliée par près de 6, la croissance ayant été particulièrement vive au cours des années 1980. Ce haut niveau de croissance est cependant largement lié au très faible niveau de départ de ce poste de consommation. Les transports, le logement et les loisirs sont aussi des postes qui ont crû plus vite que la moyenne des postes de consommation, mais à des rythmes différents. Les dépenses de transports ont surtout augmenté dans les années 1970 et 1980. Elles ont nettement ralenti ensuite. Leur part est désormais stable, voire régresse. Le poste « logement » a aussi connu une forte croissance au cours des années 1960, sa part augmentant de 3 points au cours de la décennie. L'évolution ultérieure est plus complexe. Les ménages propriétaires de leur logement ne payent pas de loyer au sens usuel. Aussi la croissance de leur nombre, entamée dans les années 1970, a réduit mécaniquement la part du logement hors loyers fictifs dans la consommation. Le poids du poste logement apparaît alors stable depuis plus de 30 ans. Si on inclut en revanche les loyers fictifs, ce poids s'accroît d'un point environ par décennie. Les dépenses de loisirs ont connu une évolution contrastée, leur croissance s'étant concentrée sur les années 1960 et 1990. Dans les autres décennies, elles ont eu tendance à marquer le pas.

La structure de consommation diffère fortement selon le niveau de vie des ménages

Comme le montrent les données successives des enquêtes Budget des familles (BDF, encadré 2), le poids des grands postes de consommation dans le budget peut différer fortement suivant les ménages. La taille du ménage et son revenu sont les premiers déterminants de la structure budgétaire. Mais leur effet n'est pas identique sur tous les postes de consommation : le poids du logement ou des dépenses pour les loisirs et la culture varie beaucoup avec le niveau de vie (figure 3). Pour l'alimentation à domicile, l'ameublement ou les dépenses de restauration et d'hôtellerie, les variations sont encore importantes, quoique plus atténuées. À l'inverse, les

3. Structure comparée de consommation selon le quintile de niveau de vie en 2006



Note : données provisoires.

Lecture : les ménages du 1^{er} quintile de niveau de vie, c'est-à-dire les 20 % des ménages ayant les niveaux de vie les plus faibles, consacrent en moyenne 11,0 % de leur consommation aux dépenses de transports, contre 16,0 % pour les ménages du 5^e quintile de niveau de vie.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Budget des familles 2006.

parts de l'habillement ou des transports sont moins sensibles aux écarts de niveau de vie, mais sont en revanche fortement affectées par la taille du ménage.

Le logement (hors loyers fictifs) est le poste qui discrimine le plus nettement entre les ménages en fonction de leur revenu. Son poids budgétaire décroît régulièrement et rapidement au fur et à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des niveaux de vie. En 2006, il est deux fois plus élevé pour le cinquième le plus modeste des ménages (ou 1^{er} quintile) que pour le cinquième le plus aisé (5^e quintile) : 24 % contre 10 %. L'écart provient en partie de ce que les ménages les plus modestes sont plus souvent locataires – 48 % dans le 1^{er} quintile contre 18 % dans le 5^e –, et en partie du caractère relativement incompressible du coût des dépenses de logement : par rapport aux ménages locataires du 5^e quintile, ceux du 1^{er} quintile ont un niveau de vie divisé par 4 mais doivent payer un loyer moyen divisé seulement par moins de 2.

En outre, les ménages les plus modestes habitent à peu près autant que les autres en maison individuelle, où les dépenses de chauffage et d'éclairage (qui représentent le tiers du poste « logement ») sont en moyenne deux fois plus élevées qu'en appartement.

Encadré 2

Les deux sources statistiques sur la consommation

L'étude de la consommation peut s'appuyer sur deux types de données : celles élaborées par la **comptabilité nationale** (CN) et celles collectées dans les enquêtes auprès des ménages. La comptabilité nationale utilise diverses sources : enquêtes auprès des entreprises, données fiscales et douanières, estimations, etc. Elle fournit annuellement une évaluation de la consommation de l'ensemble des ménages. Il s'agit d'un chiffre unique élaboré dans un cadre cohérent et qui permet des analyses en évolution sur court ou long terme.

En France, comme dans la plupart des pays, il existe par ailleurs une enquête auprès des ménages qui cherche à mesurer leur consommation. Cette enquête, dénommée « **Budget des familles** » (BDF) est disponible depuis 1979. Elle a lieu tous les 5 ans environ auprès d'un important échantillon (plus de 10 000 ménages) en France métropolitaine et, depuis 1995, dans les Dom. Moins fréquente et moins précise que la comptabilité nationale, cette source a en revanche l'avantage de décrire les différences dans les comportements de consommation entre les ménages. La dernière collecte a été réalisée en 2005-2006.

Les résultats des deux approches peuvent être comparés, à condition de garder à l'esprit leurs différences de concept et de champ.

Collectant ses informations auprès de ménages, l'enquête BDF est obligée de rester proche de leur perception de la consommation. Elle est ainsi conduite à s'écarter des concepts de la comptabilité nationale. Dans certains cas, elle peut les retrouver a posteriori, à partir des

données collectées. On peut ainsi isoler les remboursements de prêts par les accédants et les classer comme de l'épargne. On peut même calculer, pour chaque ménage propriétaire de sa résidence principale, un loyer fictif, par des modèles économétriques appliqués aux caractéristiques du logement. On sait de même valoriser l'autoconsommation.

Mais il est parfois impossible de se rapprocher du concept de la CN : souvent l'information collectée auprès d'un ménage ne permet pas d'identifier le montant de l'aide au logement. Les dépenses de santé soulèvent des difficultés analogues, le ménage répondant n'étant souvent pas capable d'indiquer le montant pris en charge par sa mutuelle.

La seconde différence majeure porte sur le champ : par construction l'enquête BDF ne collecte que les dépenses des personnes résidant en France en ménage ordinaire (c'est-à-dire hors collectivité). Elle prend donc en compte les dépenses réalisées lors de séjours touristiques à l'étranger mais pas celles des touristes étrangers en France. La CN, à l'inverse, ne distingue pas les ménages ordinaires des collectivités, ignore les dépenses des touristes français à l'étranger mais inclut celles des touristes étrangers en France.

Malgré tout, dans l'ensemble, la comptabilité nationale et les enquêtes Budget des familles s'accordent largement sur les traits caractéristiques de la consommation des ménages. En particulier, au niveau des grands postes de consommation, les deux approches observent des poids comparables et les mêmes évolutions de moyen et long terme.

Le logement est sans doute le poste de consommation où les économies d'échelle jouent le plus fortement. À niveau de consommation égal, il pèse moins chez les ménages les plus nombreux. De ce fait, il constitue un poste de dépenses très discriminant entre les différents types de ménages, plus lourd pour les personnes seules (22 % de la consommation en 2006) et les familles monoparentales (20 %), que pour les couples avec enfants (12 %).

Le poids de l'alimentation dans le budget est d'autant plus élevé que le niveau de vie du ménage est faible. Ce fait s'observe depuis très longtemps et dans tous les pays. Mais dans les pays les plus développés, l'écart entre catégories tend à s'atténuer. En 2006, en France, l'alimentation représente 17,5 % des dépenses de consommation du 1^{er} quintile de niveau de vie contre 13 % de celle du 5^e quintile, soit un écart inférieur à 5 points.

Ce sont les dépenses pour les loisirs et la culture qui, après le logement, paraissent le mieux refléter le niveau de revenu du ménage, passant de 8 % à 15 % du budget entre les 20 % des ménages les plus modestes et les 20 % les plus aisés. Au-delà des ressources, ce type de dépenses est lié au milieu social. À âge, revenu et niveau d'étude comparables, leur poids chez les cadres supérieurs et les professions libérales est supérieur de 2,5 points à ce qu'il est chez les indépendants (hors professions libérales). Chez les ménages ouvriers, au contraire, il est inférieur de 1,2 point.

Les dépenses en communications (courrier, achats de téléphone, abonnements téléphoniques, Internet) présentent aussi les traits d'une dépense incompressible. Correspondant pour 90 % aux factures de téléphone (fixe et mobile) et aux abonnements à Internet, l'écart des dépenses moyennes est de 56 % entre les quintiles extrêmes de niveau de vie, alors même que les différences de niveau de vie entre ces deux catégories de ménages vont de 1 à 4.

Entre 1979 et 2006, les écarts de structure de consommation entre groupes sociaux se sont déplacés de l'alimentation au logement

La dynamique des postes de consommation n'est pas la même selon les catégories de ménages. Pour l'alimentation, une convergence s'est opérée au cours des trente dernières années : en 1979, l'alimentation représentait en effet 35 % du budget des 20 % des ménages les plus modestes et 18 % de celui des 20 % les plus aisés, soit un écart de 17 points. Cette part a depuis décliné nettement plus vite chez les premiers (en moyenne de 0,6 points par an) que chez les seconds (moins de 0,2 point par an). En 2006, l'écart n'est plus que de 4,5 points. Le constat est identique lorsqu'on compare les structures de consommation des différentes catégories socioprofessionnelles : chez les ménages d'agriculteurs ou d'ouvriers, la part de la dépense alimentaire n'excède plus que de 4 points celle observée chez les cadres supérieurs et professions libérales, contre 11 points en 1979. La part de l'alimentaire ne peut plus être, comme autrefois, considérée comme un bon indicateur du niveau de vie d'un ménage. Les dépenses de transports connaissent aussi une tendance à la convergence entre catégories sociales (figure 4).

Sur d'autres postes de consommation, on observe en revanche un mouvement inverse. En 1979, le poids du logement (hors loyers fictifs) était pratiquement identique tout au long de l'échelle des niveaux de vie (environ 12 %). Il est resté stable pour les ménages les plus aisés, mais a fortement augmenté pour les autres, en particulier pour les plus modestes. Les ménages du 1^{er} quintile de niveau de vie consacrent désormais près de 24 % de leur budget de consommation au logement : l'éventail s'est ouvert « par le bas ». Cette évolution s'explique en particulier par une plus forte augmentation de la proportion de propriétaires parmi les ménages aisés qui, en outre, ont été de ce fait moins touchés que les ménages modestes par la forte hausse du prix des loyers (+ 53 % de 1990 à 2006 contre + 32,5 % pour l'indice d'ensemble des prix). Les dépenses pour les loisirs ont connu une évolution également différenciée : la croissance de la part de ces dépenses a été plus marquée pour les ménages les plus aisés et, de façon analogue, pour les cadres supérieurs et professions

4. Évolution des écarts de structure de consommation entre groupes sociaux, de 1979 à 2006

en points

	Quintile de niveau de vie ¹ : écart entre le 5 ^e quintile (ménages aisés) et le 1 ^{er} quintile (ménages modestes)		Catégories socioprofessionnelles : écart entre les cadres, professions intellectuelles supérieures, professions libérales et les ouvriers	
	1979	2006	1979	2006
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	- 16,9	- 4,5	- 11,1	- 4,0
Santé	- 2,8	1,0	- 1,4	0,8
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles (hors loyers fictifs)	- 1,5	- 13,5	0,2	- 7,4
Boissons alcoolisées et tabac	- 0,5	- 1,0	- 1,2	- 1,3
Éducation	0,0	- 0,1	0,8	0,5
Communications	0,3	- 1,5	0,8	- 0,8
Articles d'habillement et chaussures	1,5	0,8	1,2	1,0
Autres biens et services	2,1	0,9	1,3	0,7
Loisirs et culture	3,0	6,4	2,3	5,2
Meubles, articles de ménage et entretien courant de l'habitation	3,2	3,1	1,3	2,7
Hôtels, cafés et restaurants	5,2	3,2	3,5	2,7
Transports	6,3	5,0	2,3	- 0,2

Note : données provisoires pour 2006.

1. Le 5^e quintile regroupe les 20 % des ménages ayant le niveau de vie le plus élevé, le 1^{er} quintile les 20 % des ménages ayant le niveau de vie le plus faible. Pour le calcul du niveau de vie, afin de permettre une comparaison avec 1979, l'échelle d'équivalence d'Oxford a été utilisée.

Lecture : en 2006, la part moyenne des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées dans la consommation des cadres, des professions intellectuelles supérieures et des professions libérales est inférieure de 4,0 points à celle des ouvriers.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Budget des familles 1979 et 2006.

libérales, catégories chez qui la part des loisirs et de la culture était déjà la plus élevée¹. L'éventail s'est ainsi ouvert « par le haut », l'écart entre les ménages des quintiles extrêmes passant de 3 points à presque 6 points entre 1979 et 2006.

Le poste « communications » qui a, globalement, connu la croissance la plus vigoureuse, a vu aussi sa répartition changer profondément. Jusqu'à la fin des années 1970, c'est chez les ménages les plus aisés que le poids des dépenses de communications (certes encore très faible à cette date) était le plus important. À partir du début des années 1980, la relation s'inverse. Les dépenses de téléphone croissent plus vite chez les ménages modestes et, à la fin des années 1980, un poids élevé du poste « communications » dans la consommation se trouve plus souvent associé à un faible niveau de vie. Cette tendance s'est accentuée au cours des vingt années suivantes, notamment avec l'apparition et la diffusion du téléphone portable. Désormais chez les ménages les plus aisés (5^e quintile de niveau de vie), ces dépenses, qui comprennent les abonnements pour Internet, pèsent une fois et demie moins que dans le 1^{er} quintile.

Dans les autres postes, les évolutions depuis 1979 ont conservé les positions relatives des différentes catégories sociales de ménages. C'est en particulier le cas de l'habillement.

Il existe de nombreuses façons de mesurer l'écart entre les structures de consommation. Elles concluent toutes à une atténuation des différences entre catégories sociales sur le dernier quart de siècle. Mais cela est pratiquement exclusivement dû à l'uniformisation du poids de l'alimentation. En contrepartie, les écarts ont augmenté sur les autres postes, si bien qu'au final, les différences de comportements de consommation entre milieux sociaux, niveaux de revenu, types de ménage se sont davantage déplacées que réduites. Les différences se sont par ailleurs également déplacées dans la façon dont s'effectuent les dépenses. Les ménages des différentes catégories sociales se distinguent ainsi, en particulier, dans leurs choix de lieux d'achat (grandes surfaces, commerces de détail, etc., encadré 3).

1. Les évolutions des dépenses de loisirs et de culture font écho aux évolutions constatées sur les départs en vacances. Ces derniers se sont largement diffusés au cours des dernières années, mais avec des disparités sociales qui restent importantes (encadré 4)

Les lieux d'achat en 2006 : on achète selon ses revenus*

Pour leurs achats de nourriture, les Français préfèrent les grandes surfaces à prédominance alimentaire (hypermarchés et supermarchés comme Carrefour, Auchan, Lidl, etc.) : ils y réalisent 70 % des dépenses de ce type, dont 13 % dans les magasins maxi-discount. La part des maxi-discounts a presque doublé entre 2001 et 2006, aux dépens des hypermarchés mais aussi des supermarchés, la part totale des dépenses réalisées en grandes surfaces alimentaires restant stable.

Les achats en magasins maxi-discount alimentaires sont caractéristiques des ménages les plus modestes : les 10 % des ménages ayant les niveaux de vie les plus faibles y réalisent près d'un cinquième de leurs dépenses d'alimentation, contre 5 % pour les 10 % des ménages les plus aisés (figure 5). À l'inverse, ces derniers dépensent en proportion davantage que la moyenne dans les commerces de détail (18 %) et les marchés ou directement auprès des producteurs (9 %).

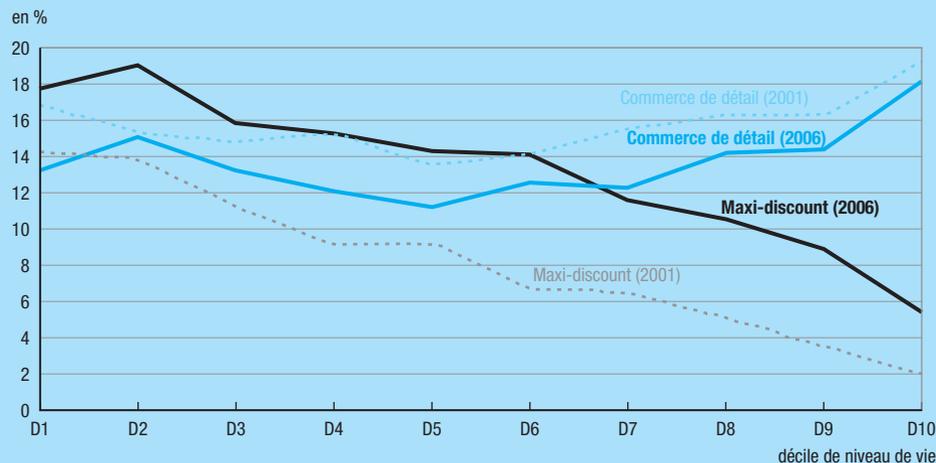
Les achats de vêtements et de biens durables sont en revanche réalisés pour leur plus grande part dans des magasins spécialisés : en 2006, les ménages y effectuent 67 % de leurs dépenses d'habillement et 72 % de leurs dépenses en

biens durables. Ces parts sont en légère baisse depuis 2001 : - 4 points pour l'habillement et - 2 points pour les biens durables. Le tassement profite d'abord aux grandes surfaces alimentaires, dont la part de marché pour ces deux types de dépenses passe de 14 % à 16 % entre 2001 et 2006.

Pour les biens durables, le recul des achats en magasins spécialisés est dû à l'érosion de la part des grandes surfaces spécialisées (42 % en 2006 contre 46 % en 2001), que la progression des petits commerces de détail spécialisés ne compense que partiellement (31 % en 2006 contre 28 % en 2001). Les autres formes de commerce (grands magasins non spécialisés et vente par correspondance par exemple) restent marginales.

Un ménage achète d'autant plus de vêtements ou de biens durables dans les grandes surfaces (alimentaires ou spécialisées) que son niveau de vie est bas : 44 % de la dépense vestimentaire et 67 % de la dépense en biens durables des 10 % des ménages les plus modestes y sont réalisés contre respectivement 27 % et 45 % de celles des 10 % les plus aisés (figures 6 et 7). Ces

5. Part des dépenses alimentaires réalisées dans le maxi discount et dans le commerce de détail selon le niveau de vie, en 2001 et 2006



Lecture : en 2006, pour les 10 % des ménages ayant les niveaux de vie les plus élevés (D10), 5,4 % des dépenses alimentaires sont réalisées en maxi discount et 18,2 % dans le commerce de détail. Pour les 10 % des ménages ayant les niveaux de vie les plus faibles (D1), ces parts sont respectivement de 17,8 % et 13,2 % en 2006.

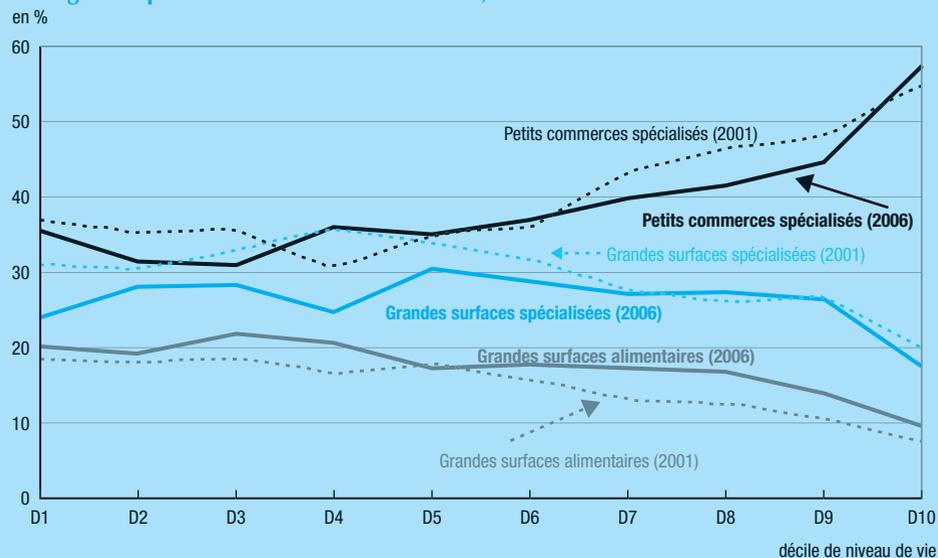
Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Budget des familles 2001 et 2006.

* Cet encadré a été rédigé par Vanessa Bellamy (Insee, division Conditions de vie des ménages).

Encadré 3 (suite)

6. Part des dépenses d'habillement réalisées en grandes surfaces alimentaires et magasins spécialisés selon le niveau de vie, en 2001 et 2006

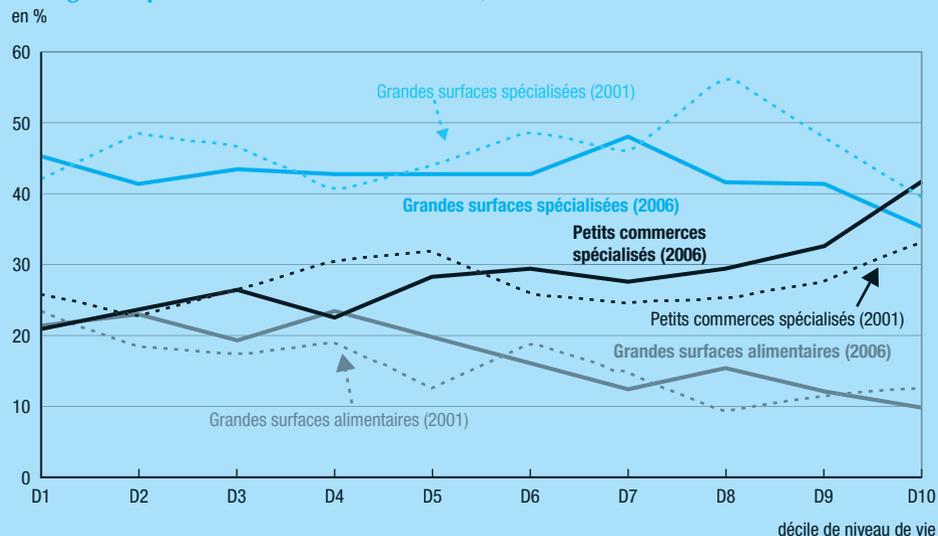


Lecture : en 2006, pour les 10 % des ménages ayant les niveaux de vie les plus élevés (D10), 57,3 % des dépenses d'habillement sont réalisées dans des petits commerces spécialisés, 17,5 % dans des grandes surfaces spécialisées et 9,7 % dans des grandes surfaces alimentaires. Pour les 10 % des ménages ayant les niveaux de vie les plus faibles (D1), ces parts sont respectivement de 35,5 %, 24,1 % et 20,2 % en 2006.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Budget des familles 2001 et 2006.

7. Part des dépenses de biens durables réalisées en grandes surfaces alimentaires et magasins spécialisés selon le niveau de vie, en 2001 et 2006



Lecture : en 2006, pour les 10 % des ménages ayant les niveaux de vie les plus élevés (D10), 41,6 % des dépenses de biens durables sont réalisées dans des petits commerces spécialisés, 35,4 % dans des grandes surfaces spécialisées et 10,0 % dans des grandes surfaces alimentaires. Pour les 10 % des ménages ayant les niveaux de vie les plus faibles (D1), ces parts sont respectivement de 21,0 %, 45,4 % et 21,4 % en 2006.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Budget des familles 2001 et 2006.

Encadré 3 (fin)

données évoluent peu entre 2001 et 2006. Pour les biens durables, si les grandes surfaces alimentaires sont plus fréquentées par les ménages aux revenus modestes et les petits commerces de détail privilégiés par les ménages plus aisés, les grandes surfaces spécialisées attirent largement les ménages quel que soit leur niveau de revenu. Seuls les 10 % des ménages les plus aisés affichent une moindre fréquentation de ce type de magasin avec seulement 35 % des dépenses en biens durables.

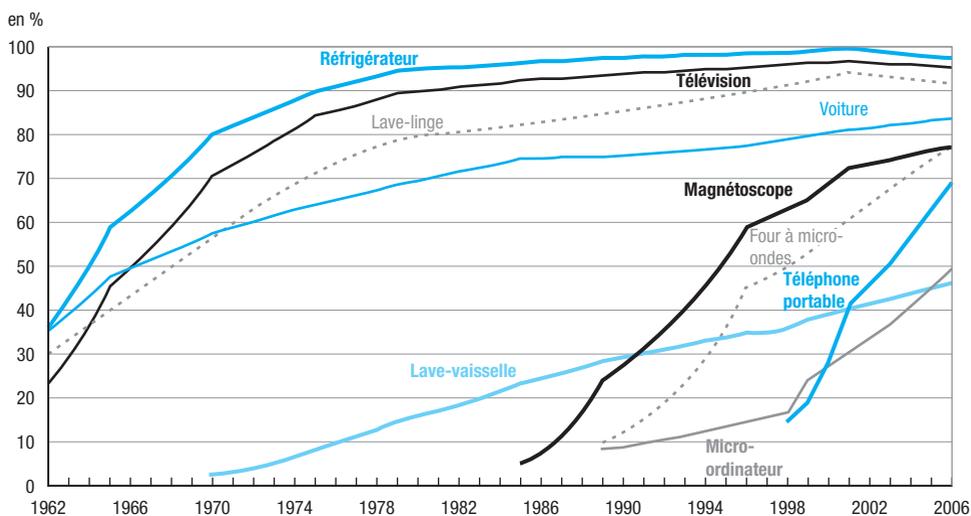
Que ce soit pour l'alimentation, l'habillement ou les biens durables, les ménages réalisent d'autant plus d'achats dans les petits commerces spécialisés que leur niveau de vie est élevé. En 2006, pour les 10 % des ménages les plus aisés, la part des petits commerces de détail atteint 18 % pour l'alimentation, 57 % pour l'habillement et 42 % pour les biens durables, contre respectivement 13 %, 36 % et 21 % pour les 10 % des ménages les plus pauvres.

L'équipement des ménages en biens durables

Les biens dits « durables » regroupent les produits dont la consommation s'étale sur une durée relativement longue (de l'ordre de plusieurs années). On les désigne aussi sous le terme de biens d'équipement. Il s'agit par exemple des voitures, motos ou vélos, des divers appareils électroménagers, des télévisions, ordinateurs, téléphones et autres technologies de la communication ainsi que des meubles. Les vêtements, en revanche, ne sont usuellement pas inclus dans cet ensemble.

Avec environ 10 % de la dépense annuelle de consommation, le poids des biens durables dans le budget des ménages est modeste. Mais ils occupent une place certainement très importante, non seulement dans le quotidien mais aussi dans les représentations que les consommateurs se font de leur niveau de vie. Ils mettent particulièrement en évidence la croissance générale de la consommation sur longue période. Les cinquante dernières années sont ainsi marquées par l'apparition de biens nouveaux, au départ achetés par une frange

8. Diffusion de quelques biens durables entre 1962 et 2006



Note : le délai entre l'apparition sur le marché et le début du suivi statistique varie selon le bien.

Champ : France métropolitaine.

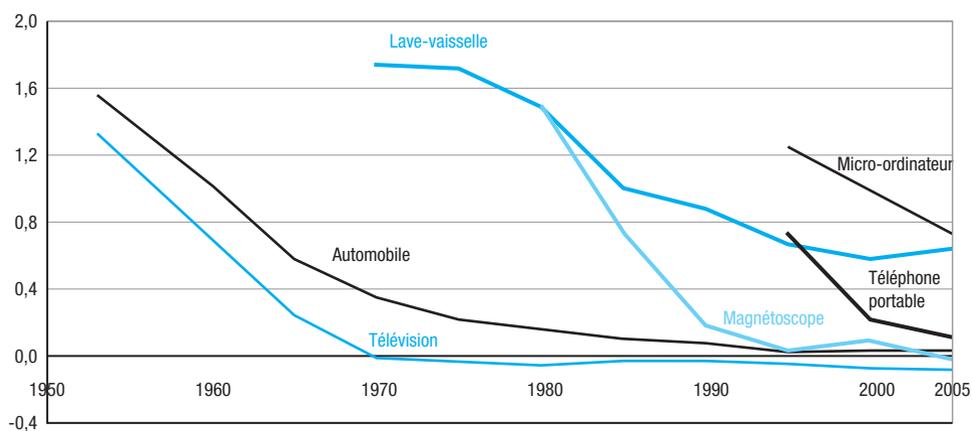
Source : Insee, enquêtes Budget des familles 1963 à 2006, enquêtes Conditions de vie 1965 à 1973, enquêtes Intentions d'achat 1960 à 1976, enquêtes Conjoncture 1977 à 1995, enquêtes Permanentes sur les conditions de vie 1996 à 2004.

restreinte de ménages, puis se diffusant dans le reste de la population jusqu'à atteindre, dans certains cas, la saturation (taux d'équipement proche de 100 %).

Généralement, la vitesse de diffusion d'un bien varie au cours du temps (figure 8). Le plus souvent, elle est très rapide dans les premières années suivant l'apparition du produit et conduit, en à peine plus d'une décennie, à la saturation ou presque : c'est le cas du réfrigérateur ou de la télévision dans les années 1960, du magnétoscope dans les années 1980, du four à micro-ondes dans la décennie suivante ou du téléphone portable dans les années récentes. Dans cette phase initiale, le taux d'équipement en ces produits augmente d'environ 5 points par an.

D'autres produits comme l'automobile ou le lave-vaisselle ont connu une diffusion nettement plus lente (de l'ordre de 1,5 point par an), mais constante. D'autres, comme le micro-ordinateur, présentent une dynamique intermédiaire.

9. Écart entre les taux d'équipement des cadres supérieurs ou professions libérales et des ouvriers



Lecture : on rapporte l'écart entre les taux de possession d'automobile par les ménages de cadres supérieurs ou professions libérales et par les ménages ouvriers à la moyenne de ces deux taux. En 1953, ce rapport était voisin de 1,6.

Source : Insee, enquêtes Assurances 1953. Après 1960, voir figure 8.

À vitesse de diffusion moyenne donnée, la croissance de l'équipement en un bien durable se réalise de façon plus ou moins uniforme entre les différentes catégories sociales. À l'apparition du bien, le taux d'équipement est plus élevé dans les catégories les plus aisées. Pour certains biens, le rattrapage par les catégories les plus modestes est rapide, jusqu'à la disparition de l'écart d'équipement. Ainsi, pour l'automobile, la télévision ou le magnétoscope (dont les vitesses de diffusion sont pourtant différentes), l'écart entre le taux d'équipement des cadres supérieurs et des professions libérales et celui des ouvriers (rapporté à la moyenne de l'équipement de ces deux groupes) s'annule en une vingtaine d'années (figure 9). On retrouve ce type d'évolutions avec le téléphone portable. Pour d'autres en revanche (lave-vaisselle, ordinateur), on observe certes un rattrapage, mais plus lent et qui laisse subsister un écart substantiel, même au bout de 10 ou 15 ans. ■

Encadré 4

Entre 1999 et 2004, plus de départs en vacances, surtout en hiver et à l'étranger*

En 2004, 65 % des Français sont partis en vacances², soit 38,2 millions de personnes. Cette nette augmentation du taux de départ, après une stagnation à 62 % en 1994 et 1999, est imputable en partie à un accroissement des départs en hiver.

Tandis qu'en 1999, 16 millions de vacanciers, soit 28 % de la population, étaient partis en période hivernale, 19 millions (32 % de la population) sont dans ce cas en 2004. La proportion de personnes parties en vacances en été a elle aussi augmenté, passant de 57 % à 59 % entre 1999 et 2004, soit respectivement 33 millions et 35 millions de personnes parties. La hausse des départs en hiver est la plus forte chez les 60-64 ans : 27 % d'entre eux sont partis durant l'hiver 1999, et 40 % cinq ans plus tard. Les vacances d'hiver représentent, en 2004, 37 % du nombre total de journées de vacances, soit 8 points de plus qu'en 1999. Le nombre de séjours d'hiver a augmenté de 35 % entre 1999 et 2004 contre 4 % pour les séjours d'été.

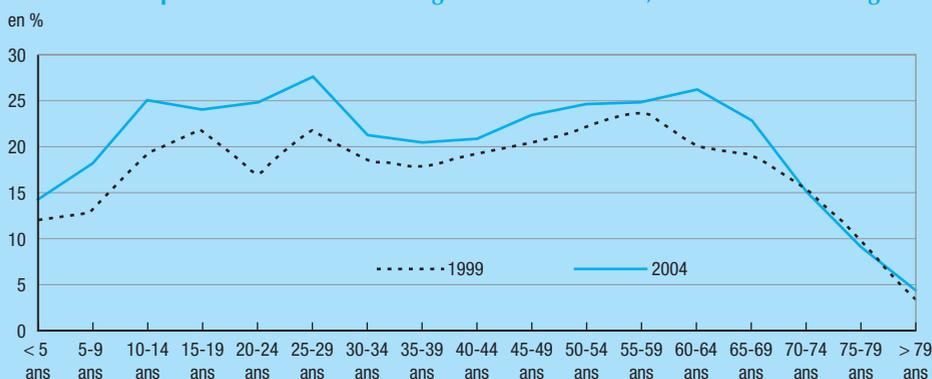
En hiver, environ un Français sur dix (11 %) part à la montagne, la motivation principale étant neuf fois sur dix la pratique des sports d'hiver. Ces proportions sont stables entre 1999 et 2004. Les sports d'hiver, dont le ski alpin est le sport

roi (93 % des séjours aux sports d'hiver), se pratiquent essentiellement dans les Alpes du Nord (63 %), sur une semaine (75 %) et très souvent en location (44 %). Ils sont le fait d'une population jeune (la moitié a moins de 30 ans) et aisée (60 % des adeptes ont des revenus annuels supérieurs à 37 000 euros). Ces pratiquants ou leurs parents appartiennent généralement à des catégories de cadre, profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire, et habitent souvent en milieu urbain (28 % d'entre eux sont des Franciliens).

En 2004, la hausse des départs l'hiver n'est pas due à une recrudescence des séjours en montagne mais majoritairement au choix de vacances à l'étranger, avec un nouvel engouement pour des destinations ensoleillées comme les Caraïbes (hors Dom-Tom) ou le Maroc.

Toutes saisons confondues, la hausse du nombre de séjours à l'étranger est continue : 12,2 % du total des séjours en 1964, 15,3 % en 1984 et 19,3 % en 2004. Cet accroissement est lié à une offre de locations et de moyens de transports toujours mieux ciblée et diversifiée, à des prix plus attractifs, et à des habitudes de déplacements prises de plus en plus tôt. L'engouement pour les voyages à l'étranger est en effet particu-

10. Taux de départ en vacances à l'étranger en 1999 et 2004, selon la tranche d'âge



Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires.

Lecture : 14,4 % des individus âgés de 4 ans ou moins ont séjourné au moins une fois à l'étranger en 2004.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages 1999 et 2004.

* Cet encadré a été rédigé par José Ribera (Insee, division Conditions de vie des ménages).

2. Selon l'Organisation mondiale du tourisme, on appelle vacances l'ensemble des déplacements d'agrément d'au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. Sont exclus les déplacements professionnels, les voyages d'études, les séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche, les séjours de santé dans des établissements spécialisés, les courts séjours d'agrément (deux ou trois nuitées) et les week-ends réguliers.

Encadré 4 (suite)

lièrement visible chez les jeunes adultes : le taux de départ des 20-24 ans en vacances à l'étranger augmente ainsi de 8 points entre 1999 et 2004 (figure 10). Mais les jeunes retraités ne sont pas en reste : + 6,3 points pour les 60-64 ans sur la même période.

Au final, les 10 millions de séjours supplémentaires de 2004 par rapport à 1999 se partagent pour 7,1 millions en séjours en France et pour 2,9 millions en séjours à l'étranger. Ces derniers sont généralement plus longs, avec une durée moyenne de deux semaines contre une semaine et quatre jours pour les séjours passés en France.

La hausse globale des départs en vacances est principalement imputable aux enfants de 5 à 15 ans et aux jeunes retraités. Pour les premiers, les colonies et les voyages linguistiques, l'accompagnement des grands-parents ou les séjours alternés avec des parents divorcés sont autant d'occasions de multiplier les départs. Pour les seconds, avoir du temps disponible et des revenus suffisants, jouir d'une bonne santé, posséder une résidence secondaire sur des lieux de vacances sont autant de facteurs propices à faciliter ces nombreux départs. Les 60-69 ans sont d'ailleurs ceux qui partent le plus longtemps en vacances : 25 jours en moyenne en 2004 contre 17 jours pour l'ensemble de la population.

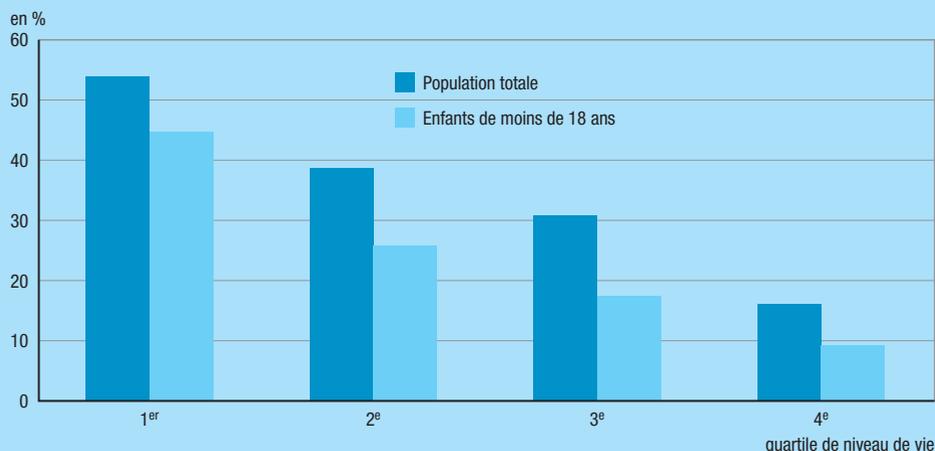
Plus d'un tiers des Français ne part pas en vacances

Si la tendance constatée entre 1999 et 2004 est celle d'une hausse générale des départs et une évolution des comportements des vacanciers, il reste néanmoins 21 millions de personnes qui ne sont pas parties, soit 35,4 % de la population. Cette proportion s'élevait à 38,5 % en 1999. En outre, parmi ces non-partants, 15,6 millions ne sont même pas partis en court séjour (moins de 4 nuits consécutives hors du domicile).

C'est principalement le manque d'argent qui explique cette absence de départ en vacances : 37 % des personnes qui ne partent pas invoquent des raisons financières. Ainsi, 54 % du quart des ménages les plus modestes ne sont pas partis contre 16 % du quart des ménages les plus aisés (figure 11). De même, 27 % des enfants de moins de 18 ans ne sont pas partis (soit 3,7 millions d'enfants), mais 45 % de ceux appartenant au quart des ménages les plus modestes contre 9 % de ceux appartenant au quart des ménages les plus aisés.

Si l'âge et le niveau de vie constituent les principaux déterminants du non-départ en vacances, le lieu de résidence influe également : 45 % des habitants du littoral et 42 % des individus habitant en montagne ne sont pas partis en vacances en 2004.

11. Proportion de personnes ne partant pas en vacances en 2004 selon le niveau de vie



Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires.

Lecture : Parmi les enfants de moins de 18 ans appartenant au quart des ménages ayant les niveaux de vie les plus faibles, 44 % ne sont pas partis en vacances en 2004.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages 2004.

Bibliographie

Consales G., « Une consommation toujours dynamique en 2006, malgré le recul de l'automobile », *Insee Première* n° 1143, juillet 2007.

Dauphin L., Tardieu F., « Vacances : les générations se suivent et se ressemblent... de plus en plus », *Insee Première* n° 1154, août 2007.

Dumartin S., Taché C., « Équipement des ménages en biens durables », *Insee Résultats* n° 737, mai 2001.

Herpin N., Verger D., *La consommation des Français*, T. 1 et 2, La Découverte, Paris, 2000.

Le Jeannic T., Ribera J., « Hausse des départs en vacances, mais 21 millions de Français ne partent pas », *Insee Première* n°1093, juillet 2006.

Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ), « Les 5-19 ans et les vacances en 2004, types de pratiques et accessibilité », *Bulletin* n°17, octobre 2006.

Thiery P., « Les sports d'hiver : pratiques et pratiquants », *Stat-Info* n°06-06, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, août 2006.
